

Recherches Sociologiques

Où va la Belgique ?

Textes réunis et présentés par Albert VERDOODT

Chantal KESTELOOT

Où vont les Wallons et les francophones ?

Lode WILS

Où vont les néerlandophones ?

Hubert JENNIGES

Où vont les germanophones ?

Maurice-Pierre HERREMANS

Le fait bruxellois

Benoît RIHOUX et Michel MOLITOR

*Les nouveaux mouvements sociaux en Belgique francophone :
l'unité dans la diversité*

André DELOBELLE

La Nation n'est pas l'État

Jacques COENEN-HUTHER

*La sociologie de Tönnies, les formes de sociabilité
et l'École sociologique de Bruxelles*

Lectures critiques

LE PAIGE H., Dir., *Le désarroi démocratique*

LATOUCHE S., *La mégamachine*

HÖFFE O., *Moral als Preis der Moderne*

NIZET J., PICHULT F., *Comprendre les organisations*

BOURGEOIS É., NIZET J. *Pression et légitimation*

À propos de livres

English Summaries

1997
Volume XXVIII
numéro 1

Université catholique de Louvain - Unité de sociologie

Recherches sociologiques

Revue fondée en 1970 par Pierre de Bie, Clio Presvelou et Claire Leplae

Comité de gestion

A. DELOBELLE (président), M. MOLITOR, J. REMY, L. VOYÉ

Bureau de rédaction

A. DELOBELLE, R. DELIÈGE, B. FRANCO, L. VOYÉ (présidente)

C. WÉRY (secrétaire)

Comité de lecture

L. ALBARELLO, E. BELIN, P. DULIEU, B. FUSULIER, A. GARCIA, H. GÉRARD, G. MASUY, A. PIETTE, H. RYCKMANS, N. SCHIFFINO, M. SINGLETON, G.-P. TORRISI, A. VERDOODT, M. VERHOEVEN, A. WALLEMACQ

Edition, abonnements, rédaction :

Recherches Sociologiques
Collège J. Leclercq
1/10 Place Montesquieu
B 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010/47.42.04
Télécopie 010/47.29.97 ou 47.46.03
E-Mail wery@usoc.ucl.ac.be
CCP n° 000-0565081-56

Tarif d'abonnement 1997 : 1.300 BEF

(3 numéros)

port 300 / 500 BEF

Le numéro 500 BEF

Double 900 BEF

Les auteurs sont priés de prendre contact avec le bureau de rédaction et de conformer leur texte aux normes d'édition qui se trouvent à la page 3 de la couverture.

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Copyright : la reproduction des articles est interdite sans autorisation du Bureau de rédaction.

D/1997/1795/1

ISBN 2-930207-00-0

ISSN 0771-677 X

Recherches Sociologiques

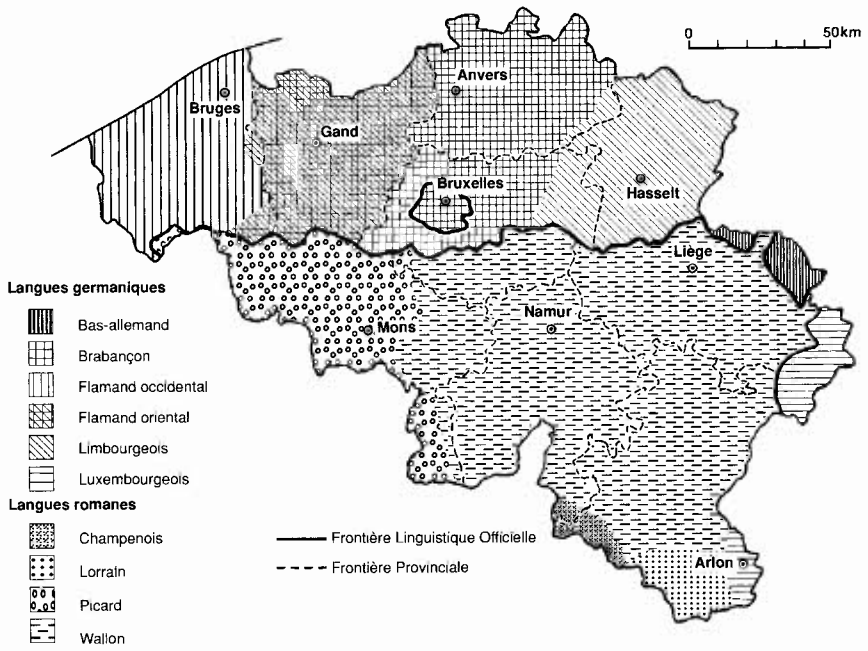
Volume XXVIII, numéro 1, 1997

Où va la Belgique ? Sommaire

Albert VERDOODT	
<i>Présentation</i>	1
Chantal KESTELOOT	
<i>Où vont les Wallons et les francophones ?</i>	11
Lode WILS	
<i>Où vont les néerlandophones ?</i>	19
Hubert JENNIGES	
<i>Où vont les germanophones ?</i>	35
M.-P. HERREMANS	
<i>Le fait bruxellois</i>	45
Benoît RIHOUX et Michel MOLITOR	
<i>Les nouveaux mouvements sociaux en Belgique francophone : l'unité dans la diversité</i>	59
André DELOBELLE	
<i>La Nation n'est pas l'État</i>	79
JACQUES COENEN-HUTHER	
<i>La sociologie de Tönnies, les formes de sociabilité et l'École sociologique de Bruxelles</i>	91
Lectures critiques	
LE PAIGE H., Dir., <i>Le désarroi démocratique</i>	99
LATOUCHE S., <i>La mégamachine</i>	
HÖFFE O., <i>Moral als Preis der Moderne</i>	104
NIZET J., PICHULT F., <i>Comprendre les organisations</i>	
BOURGEOIS É., NIZET J. <i>Pression et légitimation.</i>	108
À propos de livres	113
Doctorats en sociologie 1995-1996.....	129
Livres reçus	131
English Summaries	133

Publié avec le concours du ministère de l'Éducation, de la recherche et de la formation de la Communauté française de Belgique et du Département des sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain.

Carte des langues régionales de Belgique



Présentation

I. Ce fascicule est essentiellement consacré aux trois communautés linguistiques officielles. S'y ajoutent un article sur Bruxelles et une contribution importante sur les nouveaux mouvements sociaux créés par des citoyens conscients et organisés.

II. Une communauté linguistique existe dès l'instant où ses membres ont en commun au moins un idiome. En conséquence, le sociologue relève qu'il y a des communautés linguistiques où plusieurs parlers ont cours, comme chez les Luxembourgeois du grand-duché (allemand, français et *letzeburgisch*). De telles communautés existent aussi en Belgique si l'on tient compte des locuteurs de langues régionales ou étrangères.

1. Pour les langues régionales, le lecteur voudra bien se référer à la carte ci-contre, en notant que le francique ripuaire en usage dans une commune du sud de la zone bas-allemande (Raeren) et dans deux communes du nord de la zone luxembourgeoise (Bütgenbach et Büllingen) n'a pu y être repris. Quant aux locuteurs, voici nos estimations :

- pour les langues germaniques : 5.508.000 dont
 - bas-allemand (40.000)
 - brabançon (2.400.000 car il domine aussi dans la province d'Anvers)
 - bruxellois (100.000 ; on y relève beaucoup d'emprunts romans)
 - flamand occidental (1.000.000)
 - flamand oriental (1.300.000)
 - limbourgeois (630.000)
 - luxembourgeois (23.000)
 - et francique ripuaire (15.000)
- pour les langues romanes : 1.876.000, dont
 - champenois (4.000)
 - lorrain(22.000)
 - picard (450.000)
 - wallon (1.400.000)

Les locuteurs n'ayant qu'une connaissance passive sont inclus dans ces estimations.

Certains préfèrent appeler ces langues des dialectes. Mais cela prête à confusion, car ces langues régionales peuvent ainsi apparaître comme des déformations des langues officielles. Or, ces langues régionales sont plus anciennes que chacune des langues officielles.

Un argument parfois avancé contre les langues régionales est leur manque d'unité interne. En fait, aucune langue n'est strictement homogène : «Dans aucun essai de définition d'une langue, on ne trouve l'unité citée comme critère» (Bal, 1990 :10). Finalement, ce qui fait qu'on parle d'une langue, est dû le plus souvent à sa reconnaissance officielle. Sur ce point, nous pouvons renvoyer à la reconnaissance en 1990 de sept langues régionales (bas-allemand, bruxellois, champenois, lorrain ou gaumais, luxem-

2 *Recherches Sociologiques*, 1997/1 - Où va la Belgique ?

bourgeois, picard et wallon) par le Conseil de la Communauté française qui ne les appelle jamais des dialectes.

Par ailleurs, il est certain qu'entre le bas-allemand et le limbourgeois, il n'y a pas beaucoup de différence. L'important est de relever que la majorité des locuteurs du bas-allemand n'accepte pas que sa langue soit appelée le limbourgeois. Il en va de même pour le flamand oriental. Des experts (Weijnen, 1966 :191) le classent avec le brabançon. La population estime toutefois qu'elle parle une sorte de flamand. Enfin, beaucoup considèrent le bruxellois comme une forme particulière de brabançon ; personne n'y retrouve une subdivision de la langue régionale flamande. Il est donc abusif de situer linguistiquement Bruxelles dans la zone flamande (voir carte).

2. En ce qui concerne les immigrants, les statistiques les estiment à un million. Au niveau linguistique, il faudrait y ajouter les étrangers naturalisés qui conservent leur langue maternelle ou usuelle ainsi que les résidents illégaux. En revanche, il y a lieu de retrancher du nombre des allophones, les immigrants francophones, germanophones et néerlandophones, soit environ 200.000 personnes.

3. Considérant le grand nombre d'enfants qui arrivent à l'école en parlant une langue régionale ou étrangère, il nous paraît vital de tenir compte des mises en garde de Trudgill (1974 :80-83), un sociolinguiste anglais : «Suggérer à un enfant que sa langue, et que celle des personnes auxquelles il doit son identité, est d'une certaine façon une langue inférieure, c'est supposer que l'enfant lui-même est inférieur. Cette attitude doit normalement conduire soit à une aliénation par rapport à l'école, soit au rejet du groupe dont il fait partie [...] Il faut aussi tenir compte du fait qu'en bien des cas, un locuteur ne tient pas du tout à changer sa langue [...] Les pressions liées à l'identification à son groupe sont très fortes. Les recherches [...] ont démontré que le groupe de référence adolescent (*adolescent peer-group*) constitue l'influence langagière la plus importante [...] Tâchons donc [...] d'apprendre aux enfants à lire l'anglais [...] Mais en outre, tentons d'éduquer notre société à comprendre, à apprécier et à tolérer des variantes [...] et à y reconnaître des systèmes complexes, valides et adéquats d'expression». Cette mise en garde dramatique de Trudgill se trouve confirmée par une enquête-participation récente réalisée dans la communauté rurale de Lutrebois (Ardenne belge). Francard (1993 :13) y a constaté que les formes les plus vives d'insécurité linguistique n'ont pas de rapport direct avec la pratique du wallon, mais augmentent avec le nombre d'années de scolarisation.

En fin de compte, un certain nombre d'autochtones sont traités comme s'ils étaient des immigrants dans leur propre région, voire moins bien qu'eux. C'est ce qui ressort de la Directive obligatoire du Conseil des ministres des Communautés européennes en date du 25 juillet 1977. Elle vise les enfants des travailleurs migrants soumis à l'obligation scolaire. En son article 3, elle oblige les États membres à promouvoir un enseignement de la langue maternelle des enfants des travailleurs migrants. En Belgique, cette Directive se heurte aux lois linguistiques et aucun chef de famille ne se plaint de l'absence d'application. Toutefois, les Communautés française et néerlandaise ont mis sur pied quelques expériences en ce domaine. Néanmoins, toutes se limitent à faire passer les écoliers de leur langue propre à une de nos langues officielles. La même Directive, en son article 2, oblige les États membres à concevoir l'enseignement de leur(s) langue(s) officielle(s) aux immigrés comme celui d'une langue seconde. En outre, les enseignants qui l'assurent doivent recevoir une formation initiale et continue dans cette perspective particulière. Ici aussi il y a lieu de signaler un petit nombre d'expériences.

En revanche, pour les autochtones, il y a la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Elle a été adoptée en tant que convention par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 25 juin 1992 et est ouverte à la signature des États membres. Elle est originale en ce sens que chaque État peut s'engager à appliquer un

nombre limité de paragraphes (au minimum 35 sur une centaine). À ce jour, seule la Communauté française de Belgique a exprimé sa volonté de signer la Charte ; la Communauté germanophone et la Communauté flamande ne prennent pas position. Il n'est donc pas possible à la Belgique de ratifier cette Charte. L'idéal serait qu'on parvienne à une entente à ce sujet.

4. En l'absence de tout recensement linguistique, il est impossible de se prononcer sur le nombre de locuteurs des trois langues officielles. Nous ne disposons que du nombre d'habitants de chacune des régions linguistiques. C'est ainsi que le relevé démographique le plus récent donne :

- dans la région officiellement de langue néerlandaise : 5.880.357 habitants, dont 283.499 étrangers ;
- dans la région officiellement de langue française : 3.314.568 habitants dont 344.424 étrangers ;
- dans la région officiellement de langue allemande : 68.471 habitants dont 10.137 étrangers ;
- dans la région officiellement bilingue de Bruxelles-Capitale (19 communes) : 948.122 habitants dont 281.916 étrangers.

Pour pallier l'absence de recensement linguistique refusé énergiquement par les hommes politiques de la région de langue néerlandaise, certains se livrent à des sondages (Verdoodt, 1997a). Par ailleurs, on sait qu'un peu plus de 10 % des Bruxellois s'identifient au groupe néerlandophone, si l'on considère la langue d'enregistrement choisie pour la carte d'identité.

On dispose aussi des statistiques des langues choisies dans l'enseignement secondaire qui est de nos jours généralisé. Dans l'enseignement francophone où le choix est possible (c'est-à-dire en dehors de Bruxelles-Capitale, de la région germanophone, des communes malmediennes et des communes à facilités linguistiques), 60 % suivent des cours de néerlandais. Dans l'enseignement néerlandophone, 90 % suivent des cours de français. Considérant que le nombre des élèves est supérieur dans l'enseignement néerlandophone, cela donne au total une forte majorité à l'étude de la langue française.

Pour les sondages relatifs au néerlandais, nous devons remonter à celui de Meeus (1979 :341). Il a découvert qu'à l'époque, dans la région de langue néerlandaise, 90 % utilisaient en famille une langue régionale ou étrangère autre que le néerlandais. Cette dernière langue n'était parlée que par 2 % à la campagne et 20 % dans les villes. Pour le sud du pays, il n'y a pas de sondages de cette précision. Avançons que là aussi les langues régionales et étrangères sont employées pour des fonctions bien déterminées ; elles sont considérées comme légitimes et complémentaires par rapport au français. Cette situation s'appelle la diglossie en sociologie du langage. Elle porte sur l'attribution de certaines fonctions à certaines langues. Elle se distingue du bilinguisme qui est une habilité individuelle à communiquer en deux langues sur un grand nombre de sujets. La diglossie ne porte donc pas préjudice à la langue officielle (Verdoodt, 1997b).

III. Peut-on relever une culture ou une civilisation différente dans chacune des Communautés linguistiques officielles ? Il existe un grand nombre de définitions de la culture. Prenons, parmi elles, celle de Linton (1968 :33) : «la culture est la configuration des comportements acquis et des résultats de l'activité humaine dont les éléments sont transmis et partagés par les membres d'un groupe particulier». Mais les difficultés surgissent au moment de s'en servir. Quand les comportements acquis et les résultats de l'activité humaine dans un même pays sont-ils à ce point différents qu'on peut parler de deux ou de plusieurs cultures ? Il faudrait au moins s'entendre sur les indicateurs les plus typiques de la culture. Nous allons le tenter. Mais nous ne pouvons admettre au départ que deux langues coïncident nécessairement avec deux cultures. Deux langues aussi différentes que le finnois et le suédois sont sous-tendues en Finlande par

une seule et même culture. En revanche, les Samis (Lapons) ont une autre langue et une autre culture. D'autre part, une même langue, par exemple l'anglais, peut se rencontrer dans plusieurs cultures.

Si nous considérons les arts en Belgique, nous constatons que leurs modes d'expression, assez éclectiques, sont loin de coïncider avec les groupes linguistiques. C'est vrai pour l'architecture, la peinture et la sculpture (Legrand, 1990 :487), le théâtre, la danse et le cinéma (De Decker, 1990 :508), la musique (Huys, 1990 :514 et Wangermée 1990 :521). C'est même vrai pour la littérature de langue française (Sion, 1990 : 463), de langue néerlandaise (Weisgerber, 1990 :478) et de langue allemande en Belgique (Leonardy, 1979 :241). Ces trois littératures présentent d'ailleurs certaines évolutions parallèles. Les courants artistiques en vogue chez les immigrants de la deuxième génération ne sont pas non plus limités à un groupe linguistique (Lapiower, 1992). Il est donc permis de conclure avec deux spécialistes de la vie culturelle (Liebaers/Robert-Jones, 1990 :530) : «Il a existé une tendance en Belgique visant à égaliser la langue avec la culture. Nous estimons que c'est une erreur de base. Les francophones belges ne sont pas des Français, les néerlandophones ne sont pas des Néerlandais et les germanophones ne sont pas des Allemands». Cela nous amène à jeter un coup d'œil sur l'ensemble des institutions au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire «les moyens par lesquels l'influence spécifique de la société agit sur l'individu» (Kardiner, 1969). Que nous prenions les institutions primaires (familles, écoles, mouvements de jeunesse) ou secondaires (religions, droit, économie, système politique), nous ne trouvons aucune étude démontrant une tendance fondamentalement différente au nord et au sud du pays. Au contraire, les enquêtes réalisées sur le plan européen par l'*European Value Systems Study Group* font ressortir clairement que «le facteur linguistique ne creuse pas entre les Belges une division aussi profonde que la lecture de l'actualité politique le laisserait entendre. Quand nous comparons les néerlandophones aux Hollandais et les francophones aux Français, il apparaît qu'ils sont plus proches les uns des autres que de leurs voisins dont ils parlent la langue» (Rezsohazy/Kerkhofs, 1984 : 198, corroboré par Voyé et al., 1992 :12).

Évidemment, les résultats des enquêtes européennes expriment des moyennes nationales et chaque Belge reçoit à sa façon l'imprégnation des institutions et des valeurs. Cela donne des personnalités infiniment variées. Relevons ici les différences sérieuses existant dans les usages des différentes classes sociales, des femmes, des jeunes et des immigrés. À la limite, on pourrait découvrir des cultures distinctes au sein de chaque communauté linguistique. La thèse doctorale de D. Van Dam (1996a) s'inscrit dans cette perspective. Elle a interrogé quarante-sept dirigeants du nord du pays et quarante-sept dirigeants du sud, à l'exclusion de Bruxellois et de germanophones. Elle a découvert que la théorie de Tajfel («Quand on divise les gens en deux groupes, cela engendre un sentiment de différence entre les membres des deux groupes») ne se réalisait que fort partiellement. En effet, l'identité politique (attachement à la démocratie et à l'économie de marché) et l'identité interculturelle (volonté de partenariat entre dirigeants du nord et du sud) sont les mêmes, à peu de choses près, dans tout le pays. Quant à l'identité qu'elle appelle culturelle, les dirigeants néerlandophones font l'éloge de ce qu'ils désignent comme étant la culture flamande. Les Wallons s'étendent peu sur la culture ; la majorité prend même ses distances par rapport au *Manifeste de la culture wallonne*. On comprend qu'une interview menée par une chercheuse d'une université francophone déclenche chez l'interlocuteur néerlandophone une volonté d'exprimer son *Artgemässheit*, c'est-à-dire sa conformité à l'espèce qu'il croit être la sienne. En revanche, seule une minorité de dirigeants néerlandophones s'est prononcée pour la création d'un ou plusieurs holdings flamands ; et aucun dirigeant néerlandophone n'a fait la moindre allusion au problème du chômage (Van Dam, 1996b :71). Or, en Belgique, l'efficacité des mesures censées encourager l'insertion professionnelle est assez relative. Le *Rapport Jadot* (1996) met à l'ordre du jour la refédéralisation

de certains éléments de la politique de l'emploi. La formation des demandeurs d'emploi relève des Communautés, mais leur placement relève des Régions et leurs allocations du fédéral. C'est se condamner à l'inefficacité, notamment pour rencontrer les exigences d'une approche structurelle dont les axes ont été clairement définis dans le cadre de l'Union européenne, entre autres par le Conseil européen de décembre 1994 à Essen. Une refédéralisation, notamment dans le domaine de l'emploi, permettrait au projet *Choisir l'Avenir*¹ soutenu par une centaine d'universitaires francophones de ne pas voir se concrétiser une de ses hypothèses, à savoir la création d'un État wallo-bruxellois dans le cas où les nationalistes flamands continuent sur leur lancée confédéraliste.

IV. On s'étonnera peut-être de trouver à première vue assez peu de théories explicatives dans notre ensemble d'articles scientifiques. C'est sans doute parce que la connaissance des faits constitue un préalable pour nos auteurs.

1. Faute de théorie générale, on découvre néanmoins chez eux plusieurs types de rationalisations interprétatives à moyenne portée.

Certains mettent l'accent sur les concepts d'industrialisation, d'urbanisation, de types d'emploi et de taux de chômage. Ils se rapprochent ainsi des théories économiques. D'autres mettent en avant les concepts de loi linguistique, frontière linguistique immuable, unilinguisme territorial. Ils cherchent donc du côté des théories juridico-administratives. Certains se rattachent plutôt à des théories structuro-interactionnelles. Ou bien ils mettent l'accent sur l'interdépendance et la complémentarité en fonction de concepts tels que la cohésion et la promotion sociales. Ou bien ils soulignent les conflits du centre avec la périphérie, d'un dominant avec un dominé, de la classe ouvrière avec la bourgeoisie, voire des exaspérations provoquées par l'enseignement de l'histoire (notamment pendant les occupations allemandes) ainsi que plus récemment par les accords plus ou moins secrets entre directeurs de journaux. Certains, et non des moindres, utilisent plus volontiers les concepts d'identité (unique ou multiple), de conscience ou de mémoire collective, de langue du peuple, de nation voire de sous-nation. Ils se rapprochent ainsi des théories ethnologiques.

On conçoit que ce chassé-croisé de notions qui ne sont pas ou pas encore intégrées dans une théorie particulière rend difficile tout classement des contributions du point de vue des théories. On pourrait cependant avancer que parmi les contributeurs à ce numéro Kesteloot et Wils penchent plutôt du côté des concepts ethnologiques et économiques, Jenniges du côté des notions juridiques et ethnologiques et qu'Herremans favorise l'utilisation d'une théorie structuro-interactionnelle, tantôt fonctionnelle, tantôt conflictuelle.

2. On pourrait se demander pourquoi un politologue chevronné comme Herremans ne s'est pas rallié à la théorie classique de la démocratie de concordance (consociationalisme). Celle-ci trouve son point de départ dans le fait que les tensions dans une société donnée restent modérées tant que différents clivages collectifs se croisent. Il revient avant tout aux élites de déminer les tensions grâce à un arrangement amiable, un compromis "à la belge". Il y a, en tous cas, prédominance des stratégies coopératives sur les stratégies compétitives, telles que la lutte électorale ou la règle de la majorité pure (où un parti gouverne face à une opposition souvent unique). Cette théorie pourrait sans doute valoir pour expliquer les solutions trouvées à quelques questions spécifiques en Belgique, comme la législation linguistique de Bruxelles-Capitale (que certaines villes plurilingues dans le monde nous envient). Mais la démocratie de concordance ne paraît pas jouer dans le cas de la périphérie bruxelloise. Là règne plutôt la domination non contestable d'un groupe néerlandophone (par ailleurs minoritaire dans cer-

¹ Voir à ce propos *La Revue générale*, 1997, n°1.

taines communes) sur le groupe francophone. Cette sujétion résulte néanmoins d'un arrangement au niveau national ; elle est le résultat d'un rapport de force contingent.

La contribution de Rihoux et Molitor ne pouvait pas non plus se référer à la théorie de la coopération des élites. Elle porte notamment sur la contestation des politiques officielles menées par le biais de nouvelles formes de militance. En outre, elle tranche sur les articles qui la précèdent en ce sens qu'elle montre plutôt que le clivage communautaire ne constitue pas un aspect primordial des mobilisations collectives. Malgré la référence aux luttes ouvrières, qui est plus présente au sud du pays, dans l'ensemble les nouveaux mouvements sociaux y suivent les mêmes phases de développement qu'au nord. En revanche, si beaucoup d'organisations sont scindées en fonction de la région économique (nord, Bruxelles, sud), des exceptions importantes existent, à l'instar d'Amnesty international, de Greenpeace et de Médecins sans frontière qui sont unitaires.

Les articles de ce numéro ayant été composés avant la marche blanche du 20 octobre 1996, les auteurs n'ont pu situer ce vaste mouvement d'opinion qui a traversé tout le pays. Est-ce le début d'un courant qui remettrait en question le rôle traditionnel des élites ? La marche blanche peut en effet sembler plus englobante que les nouveaux mouvements sociaux. Elle frise même un ras-le-bol généralisé qui interpelle surtout les magistrats, mais aussi l'ensemble des décideurs. Ses prolongements au niveau communautaire et immigré ne sont qu'à leur début.

V. 1. Trois des contributions de ce fascicule sont l'œuvre d'historiens ; ces derniers publient bien davantage sur les problèmes communautaires que les sociologues, assez muets sur le sujet. Chaque historien approche la question d'une façon qui lui paraît objective. On peut regretter qu'il ne se trouve aucun spécialiste susceptible de critiquer les arguments des trois parties et d'en faire une synthèse acceptable. Mais quand un problème provoque des avis inconciliables, la règle n'est-elle pas de faire appel à des experts qui approchent la question sous un angle différent ?

2. On peut enfin se demander si la mémoire des injustices subies dans le passé ou de nos jours n'est pas de nature à entretenir les rancœurs. Peut-être faudrait-il distinguer entre la mémoire littérale et la mémoire exemplaire ? La première consiste à commémorer simplement, comme cela se passe en Israël, l'assujettissement des Juifs dans le III^e Reich. La seconde vise à en tirer une leçon pour aujourd'hui, en l'occurrence à l'endroit des Arabes (Todorov, 1993 :33-44) ; cela constitue une réalisation de la mémoire exemplaire.

C'est ainsi que, dans ce qui constitue actuellement la partie néerlandophone du pays, on ne commémore que peu ou pas du tout le fait que les écoles de base ont toujours eu à 97 % la langue régionale comme véhicule de l'enseignement (McRae, 1985 :520). De même au niveau administratif, le contact avec le public s'est fait généralement dans la langue locale en Flandre depuis 1814. D'ailleurs, les lois et arrêtés furent publiés en brabançon, en allemand et en français dès 1830. Nous mentionnons le brabançon parce que le gouvernement de l'époque a hésité : il envisageait en outre une publication en limbourgeois et une en west-flamand, mais a opté pour un idiome intermédiaire, le brabançon. Depuis 1930, cet idiome fait de plus en plus place à une forme de néerlandais adaptée au caractère propre des lois et arrêtés belges (Poche, 1992 :61) ; l'édition en allemand fut suspendue en 1840, après la perte de l'est du Limbourg et du Luxembourg. N'est-ce pas un exemple pour l'administration actuelle du nord du pays qui fait peser une chape de plomb administrative sur des communes où la majorité, ou, selon les cas, une minorité substantielle, a le français comme langue maternelle ou usuelle ?

3. Il est possible que l'Europe de demain contribue à un choix plus libre de la langue.

Un pas dans cette direction consisterait, pour la Belgique, dans la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités du Conseil de l'Europe (1992). On y trouve notamment :

Dans les aires géographiques d'implantation substantielle [...] de personnes appartenant à des minorités [...] lorsque ces personnes en font la demande et que celle-ci répond à un besoin réel, les Parties s'efforceront d'assurer, dans la mesure du possible, des conditions qui permettent d'utiliser la langue minoritaire dans les rapports entre ces personnes et les autorités administratives (article 10,2)

Dans les aires géographiques d'implantation substantielle de personnes appartenant à des minorités [...] s'il existe une demande suffisante, les Parties s'efforceront d'assurer, dans la mesure du possible et dans le cadre de leur système éducatif, que les personnes appartenant à ces minorités aient la possibilité d'apprendre la langue minoritaire ou de recevoir un enseignement dans cette langue (article 14,2)

Considérant que le système éducatif relève de la compétence des Communautés, ce sont ces dernières qui sont directement responsables de la mise en place d'établissements ou, au moins, de classes faisant droit à ces stipulations. Une décentralisation de ce pouvoir vers les provinces et les communes, comme en Suisse et aux États-Unis, éviterait de tout réduire à des concessions aberrantes de communauté à communauté (Fourons, Mouscron). On notera surtout que la Convention-cadre ne vise que l'octroi de facilités linguistiques modulables, du type en usage au Québec, où l'admission d'un élève canadien dans une classe de langue anglaise n'est autorisée que dans le cas où ses parents ou tuteurs ont été scolarisés dans cette langue. Une stipulation de ce genre mettrait-elle en danger la stabilité des langues officielles en Belgique ? Ce n'est pas le cas au Québec où elle vaut pour un cinquième de la population canadienne. Une telle mesure enrichirait au contraire la vie économique et sociale en assurant dans chaque communauté l'existence d'un réservoir indispensable de bilingues.

4. De façon plus générale, il y a lieu de tenir compte du *Livre blanc européen sur l'éducation* (1995). Le roi Albert II y a fait écho, notamment dans son discours de la nouvelle année 1996 aux corps constitués (monde politique, magistrats, hauts fonctionnaires) :

L'expérience montre que l'enseignement des langues, dès le plus jeune âge, contribue à la réussite scolaire. L'étude d'une autre langue n'est pas nuisible à la connaissance de la langue maternelle. Elle développe les capacités d'éveil et d'agilité intellectuelle [...] Pour parvenir à la maîtrise effective de trois langues, il est suggéré de commencer l'apprentissage d'une seconde langue dès le niveau préscolaire et il apparaît indispensable que cet enseignement devienne systématique dans le primaire, l'apprentissage de la troisième langue commençant dans le secondaire.

Des protestations ont été élevées contre ces paroles. Certaines prises de position négatives nous font penser aux fascistes de la seconde guerre mondiale. Ils ont fait preuve de la plus totale intolérance. Nous constatons ceci : ils ont été remis en honneur en Europe centrale, notamment en Croatie et en Slovaquie, et cela dès le jour de leur indépendance (Van den Brink, 1996). En conséquence, la réponse à la question "Où va la Belgique" s'éclairera dans la stricte mesure où, en Belgique, on renoncera à une indépendance politique à la manière de la Croatie et de la Slovaquie, notamment sans référendum et en opprimant les minorités. Or, cette façon de procéder est suggérée par un certain nombre de mandataires publics en Belgique... En revanche, tous les sonda-

ges démontrent que la grande majorité de la population veut marcher ensemble comme le fait la foule dès qu'elle en a l'occasion, notamment celle de 300.000 personnes le 10 octobre dernier.

Albert Verdoodt

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAL W.
1990 "Langues régionales de Wallonie", in *Conseil de la Communauté française*, 30 oct., pp.8-11.
- BOUDART Marina, BOUDART Michel, BRYSSINCK R., Eds,
1990 *Modern Belgium*, Palo Alto, The Society for the Promotion of Science and Scholarship.
- DE DECKER J.,
1990 "Theater, dance and cinema", in BOUDART M. et al., Eds, *Modern Belgium*, pp.508-513.
- FRANCARD M., Dir.,
1993 *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Coll. Français et Société, n°6, Bruxelles.
- HUYS B.,
1990 "Music in Flanders" in BOUDART M. et al., Eds, *Modern Belgium*, pp.514-520.
- JADOT M.
1996 *La politique fédérale de l'emploi*, Bruxelles, Ministère de l'emploi et du travail.
- KARDINER A.,
1969 *L'individu dans la société*, Paris, Gallimard.
- LAPIOWER A.,
1992 "Le rap, culture d'immigration", *Revue Nouvelle*, 11, pp.85-93.
- LEGRAND F.-C.,
1990 "Architecture, painting and sculpture", in BOUDART M. et al., Eds, *Modern Belgium*, pp. 487-507.
- LEONARDY E.,
1979 "Die deutschsprachige Literatur in ost-belgischen Raum", in NELDE P.H. et al., Eds, *Deutsch als Muttersprache in Belgien*, Wiesbaden, Steiner, pp.241-252.
- LIEBAERS H., ROBERT-JONES Ph.,
1990 "Conclusion", in BOUDART M. et al., Eds, *Modern Belgium*, pp.530-532.
- LINTON R.
1968 *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Dunod.
- MCRÆ K.,
1986 *Belgium*, Waterloo (Ont.), Waterloo University Press.
- MEEUS B.,
1979 "A diglossic situation : standard vs dialect : the case of Dutch in Belgium", in MACKEY W. et al., Eds, *Trends in Linguistics*, The Hague, Mouton, pp.335-344.

- POCHE B.,
1992 "La Belgique entre les piliers et les mondes linguistiques", *Recherches Sociologiques*, 23, 3, pp.43-68.
- REZSOHAZY R., KERKHOFS J.,
1984 *L'univers des Belges*, Louvain-la-Neuve, Ciaco.
- SION G.,
1990 "French-language literature" in BOUDART M. et al., Eds, *Modern Belgium*, pp.463-477.
- TODOROV T.,
1993 "Les abus de la mémoire", *Esprit*, 193, pp.33-44.
- TRUDGILL P.,
1974 *Sociolinguistics*, Middlesex, Penguin Books.
- VAN DAM D.,
1996a *Blijven we buren in België ?*, Leuven, Van Halewyck.
1996b "Culturele en politieke beeldvorming bij de Vlaamse en Waalse leidinggevende klasse. Een vergelijkend onderzoek", *Tijdschrift voor Sociologie*, 17, 1, pp.51-82.
- VAN DEN BRINK R.,
1996 *L'internationale de la haine*, Bruxelles, L.Pire.
- VERDOODT A.,
1997a "The Demography of Language" in COULMAS F., Ed., *Handbook of Sociolinguistics*, Oxford, Blackwell, pp.33-45.
1997b "Belgique" in GOEBL H. et al., Eds, *Manuel international des recherches contemporaines en linguistique de contact*, Berlin, De Gruyter, Vol.2, pp.1-32.
- VOYÉ L., BAWIN B., KERKHOFS J. et al.,
1992 *Belges, heureux et satisfaits*, Bruxelles, De Boeck.
- WANGERMÉE R.,
1990 "Music in Wallonia and Brussels", in BOUDART M. et al., Eds, *Modern Belgium*.
- WEIJNEN A.,
1966 *Nederlands dialectkunde*, Assen, Van Gorcum.
- WEISGERBER J.,
1990 "Dutch-language literature", in BOUDART M. et al., Eds, *Modern Belgium*.
- WILS L.,
1996 *Histoire des nations belges*, Ottignies/Louvain-la-Neuve, Quorum.

Études

internationales

Directeur : Gérard HERVOUET

Raúl Bernal-Meza, Chili, un modèle périphérique d'insertion internationale? (Note) • Francis Dupuis-Déri, L'Affaire Salman Rushdie: symptôme d'un «Clash of Civilizations»? • Houchang Hassan-Yari, Organisation de la coopération économique – Un pont stratégique entre le Moyen-Orient et l'Asie centrale (Note) • Philippe Pelletier, Îles-frontières, territoires impossibles?

ESSAI ET DOCUMENT

Lloyd Axworthy, Entre mondialisation et multipolarité: pour une politique étrangère du Canada globale et humaine

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Véronique Valentin, L'Union européenne, une trajectoire incertaine? Quelques considérations institutionnelles, économiques, politiques et culturelles

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

DIRECTION ET RÉDACTION: Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon Charles-de Koninck, Université Laval, Québec, Qué., Canada G1K 7P4, tél: (418) 656-2462, télécopieur: (418) 656-3634, adresse électronique: rei@hei.ulaval.ca

SERVICE DES ABONNEMENTS: Les demandes d'abonnement, le paiement et toute correspondance relative à ce service doivent être adressés à l'Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon Charles-de Koninck, Université Laval, Québec, Qué., G1K 7P4, Canada.

ABONNEMENT ANNUEL: Quatre numéros par an

	Canada	États-Unis	Autres pays
Régulier	45,00 \$ (Can)	50,00 \$	70,00 \$
Étudiant	30,00 \$	35,00 \$	50,00 \$
Institution	60,00 \$	70,00 \$	90,00 \$

(Le numéro: 20,00 \$)

Études internationales sur Internet

(Sommaires des derniers numéros et Chroniques)
à l'adresse suivante: <http://www.ulaval.ca/iqhei/revue.html>

Où vont les Wallons et les francophones ?

par Chantal Kesteloot *

À la fin du XIX^e siècle émergent des ligues wallonnes principalement à Bruxelles mais aussi au nord du pays. Ce mouvement est caractéristique du rejet des premiers acquis législatifs du "mouvement flamand". Peu à peu, le "mouvement wallon", francophone par son essence, va évoluer et sera contraint de faire son deuil de la cause des francophones de Flandre. À l'instar du "mouvement flamand", l'histoire de ce "mouvement wallon" véhicule un certain nombre de mythes qui se heurtent à la fois aux mythes de l'histoire de Belgique ainsi qu'à ceux de l'histoire de Flandre.

Recherches Sociologiques a rencontré Chantal Kesteloot, assistante au Centre de Recherches et d'Études historiques de la Seconde Guerre mondiale, spécialiste de l'histoire du mouvement wallon.

Question : *Selon vous quand a commencé la Belgique ?*

C. K. : Il s'agit là d'un vieux débat historiographique. Longtemps, on a présenté le passé de nos régions comme une Belgique en devenir. La période bourguignonne était déjà, dans cette optique, une future Belgique. Comme l'a écrit Hervé Hasquin, «exalter un sentiment d'appartenance en démontrant que la Belgique n'était pas un accident de l'histoire, qu'elle présentait, par-delà des apparences trompeuses, une unité foncière, voilà la mission que les élites dirigeantes du jeune État qui accède à l'indépendance en septembre 1830, ont assignée aux historiens»¹. Sur le plan scientifique, il faut bien sûr attendre Pirenne et sa monumentale *Histoire de Belgique* pour que cette démarche acquière toute sa cohérence.

Au-delà, la révolution brabançonne apparaît aux yeux de certains historiens belges comme la première révolution nationale s'inscrivant dans l'évolution d'un processus qui est en outre bien antérieur aux événements révolutionnaires. Évidemment, la composante liégeoise reste distincte. La révolution de 1830 apparaît-elle comme la continuité de la Révolution brabançonne ? Si certains courants politiques issus de 1789 subsistent en 1830, il n'en demeure pas moins que la révolution de 1830 apparaît spécifique et que les révolutionnaires de 1789 ne constituent en rien un modèle pour leurs ho-

* Centre de Recherches et d'Études historiques de la Seconde Guerre mondiale, spécialiste de l'histoire du mouvement wallon.

¹ HASQUIN H., *Historiographie et politique en Belgique*, Bruxelles-Charleroi, Université Libre de Bruxelles/Institut Jules Destrée, 1996, p.14.

mologues de 1830². Ses origines ont aussi donné lieu à de nombreux débats historiographiques³. Causes sociales, politiques, économiques, patriotiques, révolution nationale, révolution wallonne et francophone, révolution prolétarienne. Il semble que tous les facteurs qui ont conduit à la révolution doivent être pris en considération mais qu'ils n'agissent pas en même temps et n'ont par ailleurs pas le même impact.

Pour en revenir à la question de l'existence de la Belgique, il est clair que tous les groupes sociaux n'ont pas adhéré de la même manière ni au même moment à la création de cet État.

Qu. *Comment pourrait-on caractériser ce jeune État ?*

C. K. : L'État indépendant est-il déjà une nation ? Là aussi les avis divergent y compris en fonction de la définition que l'on donne au concept de nation. Il est évident que l'existence d'un État belge provoque des doutes chez certains, à la fois à l'extérieur où l'on interroge sur la viabilité de cet État et à l'intérieur où subsistent des courants d'allégeance à d'autres États (l'orangisme, le "rattachisme"). Mais il y a aussi un sentiment très fort d'attachement à la jeune Belgique. Aujourd'hui, pourtant, il y a lieu de se demander si l'édification d'une nation belge a réussi ou si l'analyse doit plutôt faire apparaître un phénomène de déconstruction, comme l'évoquait récemment le Professeur Jean Stengers⁴.

Au XIX^e siècle, la société civile belge est d'une facture assez classique, avec une élite qui contrôle les leviers de pouvoir grâce à un système électoral cadencé. Sur le plan économique, le tissu industriel va inégalement se développer, avec au nord : un monde rural qui se situe plus dans la tradition de l'Ancien Régime, et au sud, le berceau de la société industrielle de l'Europe continentale. D'évidence se développe une bourgeoisie francophone au nord comme au sud. À ses yeux, l'utilisation du français apparaît comme une démarche logique, évidente, un vecteur de modernité, un "signe" de promotion sociale.

Qu. : *Quelle est l'importance du facteur urbain ?*

C. K. : Il faut évidemment souligner l'importance de villes et, en particulier de Bruxelles, de Liège et d'Anvers. Voyons les choses plus en détail.

Depuis le XVIII^e siècle, Bruxelles croît en importance ; au XIX^e, la ville s'étend peu à peu sur les faubourgs, qui, de ce fait, vont connaître un mouvement de francisation progressive. Bruxelles est encore une ville où la majorité de la population parle le "flamand". Progressivement, la part des "bilingues" (pour l'essentiel des Flamands qui se francisent) augmente. Initialement, cette situation ne va pas provoquer l'inquiétude du mouvement flamand.

Pour sa part, Liège est une ville au riche passé dont d'éminentes personnalités vont jouer un rôle de premier plan durant les premières décennies de l'État belge. Le particularisme liégeois s'efface au profit de l'État belge. En revanche, avec le triomphe des catholiques en 1884, les leaders libéraux liégeois passent à l'arrière-plan. C'est clair que de ce côté-là, il y a une certaine amertume qui, à terme, touche l'ensemble du monde libéral et, par la suite, du monde socialiste (mais ces derniers n'ont, eux, jamais été au pouvoir !) mais qui sans doute n'est nulle part ressentie aussi vivement qu'à Liège.

² Voir à ce propos STENGERS J., "La déconstruction de l'État-nation : le cas belge", *Vingtième siècle*, n°50, avril-juin 1996, p.37.

³ HASQUIN H., "Quelle révolution en 1830 ?" in "À l'enseigne de la Belgique nouvelle". Bruxelles, *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1989, 3-4, pp. 35-39.

⁴ STENGERS J., "La déconstruction de l'État-nation : le cas belge", *Vingtième siècle*, n°50, avril-juin 1996, p.37.

Anvers constitue l'autre métropole importante. Des combats décisifs pour l'avenir de la Belgique s'y sont déroulés. Dans un premier temps, son pouvoir économique est limité par la fermeture de l'Escaut par les Pays-Bas. Dans l'optique qui nous occupe, il importe de souligner que c'est à Anvers que le premier parti authentiquement "flamand", le *Meetingpartij* (créé en 1862), voit le jour. Tout comme Liège sera (au-delà des premières années d'hégémonie bruxelloise) le berceau du mouvement wallon, Anvers sera celui du mouvement flamand. On pourrait simplifier en disant que ces trois villes symbolisent à elles seules les identités qui vont émerger dans le futur.

Au-delà des grandes villes, la Belgique est aussi faite d'une conscience locale très forte dans les autres villes et communes.

Les plus petites entités sont également touchées par un phénomène d'urbanisation. Le pouvoir local demeure fort et aux mains de la bourgeoisie et de la noblesse locales. Il faut attendre 1976 et le vaste mouvement de fusion des communes (des fusions de moindre importance avaient déjà été mises en œuvre) pour que ces "élites locales" voient leurs prérogatives se réduire.

Qu. : *Comment la naissance du mouvement flamand s'inscrit-elle dans ce contexte ?*

C. K. : Depuis 1840, il y a prise de conscience chez certains intellectuels de ce que leur langue n'a pas de statut dans l'État. En outre, la langue est à construire au point de vue philologique (par exemple mouvement d'unification de l'orthographe). De cette conscience naît ce qu'on appelle le mouvement flamand. Initialement ces intellectuels sont assez isolés. Il s'agit d'abord d'un mouvement culturel qui s'inscrit clairement dans l'optique belge. C'est pour mieux pouvoir affirmer leur identité belge que des intellectuels flamands souhaitent une langue unique et sa protection sur le plan législatif. Ce combat va s'étendre sur un bon siècle et se poursuit encore par certains aspects notamment dans la périphérie bruxelloise.

Le mouvement flamand va trouver des alliés au sein du parti catholique, mais ce parti recèle également en lui des freins importants à une modification de la législation qui est le fait d'une bourgeoisie conservatrice et de certains représentants de la hiérarchie catholique. Néanmoins, c'est de la fin du XIX^e siècle que date cette espèce de symbiose entre mouvement flamand et monde catholique. La perception de cette symbiose va être essentielle dans le profil politique que va prendre le mouvement wallon naissant. Il y a deux aspects à distinguer dans l'émergence du mouvement wallon :

- d'une part, une prise de conscience culturelle qui, à l'instar du mouvement flamand, s'inscrit dans une perspective plus générale de redécouverte du patrimoine local, des parlers régionaux, de la littérature et du théâtre dialectaux. Ce courant est antérieur à ce qu'on peut qualifier de courant plus politique ;

- d'autre part, on assiste à l'émergence de la conscience "wallonne" qui se caractérise surtout par des prises de position violemment antiflamandes et auxquelles l'application du qualificatif de francophone aurait été plus adéquat. Mais le terme de francophone est anachronique pour cette période (tout comme celui de néerlandophone). La première utilisation du terme de francophone fera référence aux francophones de Flandre. Des associations qui ont pour revendication essentielle le maintien de la place du français voient le jour vers 1890. Pour l'essentiel, elles sont animées par des Wallons venus s'installer à Bruxelles, voire même au nord du pays.

Qu. : *Qu'en est-il de la pénétration du mouvement wallon ?*

C. K. : Lorsque les premières associations voient le jour, elles ne vont toucher qu'un public limité, composé pour l'essentiel de personnes qui se sentent directement ou indirectement menacées dans leur statut social par les premiers acquis législatifs du mouvement flamand. Les premiers congrès wallons de 1890-93 réunissent plus ou moins 200 personnes. Ce sont des notables pour qui la langue joue un rôle essentiel.

La base reste à conquérir. Cette première vague va pécher par manque de continuité : en 1893, se tient le dernier des quatre premiers congrès wallons et il faut attendre 1898 et les débats suscités par la proposition de loi Coremans-De Vriendt (future loi d'égalité des langues) pour que le mouvement wallon se manifeste à nouveau. Un autre élément à épingle est le passage progressif d'un mouvement wallon essentiellement bruxellois à une direction liégeoise. À cet égard, le Congrès de 1905 est une étape essentielle. À ce moment, le mouvement wallon a gagné en importance; il est à la recherche de la définition d'une identité "wallonne". Certes, la langue continue de jouer un rôle essentiel, mais désormais les préoccupations historiques et culturelles apparaissent également à l'avant-plan. Cette dimension historique va être une constante dans l'histoire du mouvement wallon depuis la volonté d'une (ré)écriture de l'histoire qui fasse une plus large place aux provinces du sud du pays jusqu'à la volonté de mettre en évidence d'autres aspects de l'histoire, tels la place des artistes wallons, l'importance de la période française ou, encore, le caractère roman des Wallons.

Aujourd'hui, cette démarche, ce souci, sont clairement exprimés par la Région Wallonne qui souhaite d'ailleurs pouvoir disposer de compétences en matière d'éducation (dévolues par la loi à la Communauté française de Belgique). Du côté flamand, l'actualité récente nous a également démontré que cette préoccupation identitaire ("une conscience flamande spontanée") existe également dans la manière dont on enseigne l'histoire.

Qu. : *Comment le combat wallon s'est-il développé ?*

C. K. : La prise de conscience wallonne est aussi le fruit du combat de certains ténors. Que l'on songe au rôle de Jules Destrée, de François Bovesse ou, plus proche de nous, d'André Renard et de José Happart. Chacun d'entre eux a, à sa façon, contribué à forger une certaine image du mouvement wallon. Mais ils n'agissent pas isolément. Ils s'inscrivent dans une structure politique, dans des organisations existantes mais aussi dans un contexte et des rapports de force particuliers.

La pénétration d'un mouvement n'est pas chose aisée à mesurer. Lorsque l'on observe les Congrès ou les manifestations du mouvement wallon, force est de constater que celui-ci ne semble toucher qu'un public limité. Le mouvement wallon peut-il être véritablement qualifié de mouvement de masse et, dans l'affirmative, à partir de quand ? Ce qui est sûr c'est que les années 1960 constituent manifestement un tournant. La mobilisation ne se fait pas toujours selon des balises bien délimitées.

Durant l'occupation allemande, on se trouve à la fois en présence de mouvements de résistance implantés en Wallonie mais qui ne se définissent pas spécialement par rapport à l'engagement wallon. Pour certains mouvements, l'ancrage national belge est évident ; pour d'autres, la prise de conscience wallonne émerge peu à peu. Pour la Question royale et les manifestations de 1950, la question est posée en d'autres termes : combat du mouvement ouvrier et/ou combat du mouvement wallon, voire de la "Belgique laïque" contre la "Belgique cléricale" ? Dans quelle mesure, l'engagement du mouvement ouvrier rejoint-il celui du mouvement wallon ou est-ce l'inverse ? Philippe Destatte⁵ mentionne que, lors des obsèques des morts de Grâce-Berleur, le cortège est précédé de drapeaux wallons et non de drapeaux rouges. Un an plus tard, la cérémonie commémorative est organisée au nom de la classe ouvrière. Les deux ne sont, bien entendu, pas totalement antagonistes. Il est clair qu'une étude devrait être menée pour mieux percevoir la pénétration de revendications wallonnes dans le monde ouvrier et ce avant 1960. Comment expliquer le ralliement de militants syndicaux et de

⁵ DESTATTE Ph., *La Wallonie aujourd'hui - Le pari d'une identité sans complexe et sans fantasme nationaliste*, Exposé présenté au Parlement wallon le 9 octobre 1995 dans le cadre de l'accueil de la Conférence internationale sur l'État et la nation dans l'Europe contemporaine.

leur base au Mouvement populaire wallon lors de sa création en février 1961 ? Par la seule personnalité de Renard ? L'argument me semble un peu faible.

Dans la même optique, la grève de l'hiver 1960-61 apparaît dans un premier temps comme un mouvement social de contestation des mesures gouvernementales, mais dans un deuxième temps, il se profile au nom de la Wallonie et revendique l'instauration du fédéralisme et des réformes de structure. Aujourd'hui encore la question doit être posée : dans quelle mesure la population wallonne s'identifie-t-elle à la Wallonie, n'est-elle pas confrontée à des identités multiples : belge et wallonne, européenne et wallonne ou encore, pour certains groupes, italienne et wallonne, immigrée et wallonne ?

Qu. : *L'identité flamande n'est-elle pas plus aisément repérable ?*

C. K. : Chaque jour, on nous propose le modèle d'une identité flamande profondément ancrée au sein de la population. Là aussi interrogeons-nous. N'y a-t-il pas chez certains intellectuels flamands un sentiment de méfiance ou de malaise face à une certaine Flandre nationaliste, arrogante et sûre d'elle-même ?

Vu la situation économique dans laquelle se trouve encore plongée la région wallonne, l'adhésion de la population au thème de la "Wallonie qui gagne" est chose malaisée. Au sein d'une région dont on épingle plus volontiers le taux de chômage que le dynamisme créatif, il n'y a sans doute pas lieu de s'étonner d'une certaine indifférence de la population.

Qu. : *Quelle est la place des mythes ?*

C. K. : L'interrogation sur les mythes est un sujet incontournable dans l'historiographie récente. Les polémiques nées à l'occasion de la parution de l'ouvrage dirigé par Anne Morelli ⁶ ont réactualisé la problématique des mythes, de leur définition et de leur importance sociétale. Les mythes, tout comme les commémorations d'ailleurs, nous en apprennent bien plus sur la période au cours de laquelle ils sont mis en valeur ainsi que sur les personnes ou les groupes qui les véhiculent que sur l'événement lui-même. C'est le cas par exemple des soldats de l'Yser ⁷ pour lesquels, au fil des décennies, des chiffres ont été avancés par un mouvement flamand ayant sombré dans le discrédit de l'activisme, chiffres qui ne reposaient en rien sur une approche scientifique. Au fil des décennies, le phénomène s'est répété et amplifié, jusqu'à servir d'argument à Léo Delcroix, alors ministre de la Défense nationale, pour vouloir imposer le néerlandais à l'Eurocorps.

Des travaux récents ont, par ailleurs, mis en évidence que ce sont surtout des "intellectuels" flamands, rivaux potentiels des cadres francophones de l'armée belge en 1914-18, qui se sont sentis lésés et humiliés. Vu leurs connaissances et leurs capacités, c'est à eux que durant les premiers mois de la guerre des missions périlleuses ont été confiées. Cet engagement n'a pas été reconnu par l'état-major. Par la suite, ce sont eux qui ont "organisé" le mouvement des soldats et qui donc ont été victimes de sanctions de la hiérarchie militaire.

⁶ MORELLI A., Dir., *Les grands mythes de l'Histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1995.

⁷ VAN EVERBROECK Ch., "Une conscience née dans le feu. Divergences à propos du pourcentage de victimes flamandes de la Première Guerre mondiale", in MORELLI A., *Les grands mythes*, pp.233-242.

Qu. : *Qu'en est-il du "mythe" autour de Destrée ?*

C. K. : Je crois que toute la polémique autour de J. Destrée née suite à la contribution de Jean-Philippe Schreiber⁸ repose en partie sur une incompréhension de la nature même du mouvement wallon. Sans conteste, J. Destrée est l'une des personnalités essentielles dans l'éveil d'une conscience wallonne. Mais cette conscience repose également sur un attachement profond à la Belgique. Le mouvement wallon de cette période s'inscrivait profondément dans une dynamique belge. Le rejet de l'autre, en d'autres termes, la dénonciation du mouvement flamand, se fait au nom de revendications patriotiques belges. On le sait, l'évolution du mouvement wallon n'a pas toujours été linéaire. Chez J. Destrée, entre 1912 et la revendication de la séparation administrative et l'attachement à la cause de la Belgique unitaire francophone, de l'après-première Guerre mondiale, il y a un fossé profond. La séparation administrative n'est nullement synonyme de séparatisme. D'ailleurs, le concept demeure flou y compris aux yeux de Destrée. À la lecture des documents, on peut comprendre qu'il s'agit d'une forme de fédéralisme. Entre 1912 et après-guerre, il y a eu '14-18 ; la Belgique a connu un conflit d'une importance sans précédent, aucun courant politique n'en est sorti inchangé.

Le rôle de l'historien n'est pas de faire de la "scandalite", mais bien d'analyser l'itinéraire politique avec ses éléments de rupture et de continuité à la lumière de l'évolution politique, culturelle et sociale. L'évolution de J. Destrée est révélatrice des crises de conscience que traverse, au terme de la Première Guerre mondiale, un mouvement wallon craignant par dessus tout d'apparaître comme antipatriotique et donc d'être assimilé aux activistes du nord. Destrée n'est pas seulement militant wallon, c'est également un des ténors du POB (Parti Ouvrier Belge, antérieur au Parti Socialiste) et là aussi certaines des positions surprennent. Au fil des années '20 (mais cette évolution n'est pas toujours claire) Destrée prend conscience des profonds changements de la société belge. Certes, le Compromis des Belges de 1929 n'est pas exempt d'ambiguïtés (protection des minorités francophones du nord du pays), mais il révèle l'orientation alors inéluctable vers l'homogénéité linguistique régionale. Les polémiques nées autour de J. Destrée ne font que rendre plus indispensable l'étude de sa personnalité complexe à la lumière de l'évolution de l'environnement politique. Il ne s'agit nullement de justifier ou encore de défendre son héritage, mais bien de permettre l'inscription sereine de cette personnalité dans l'histoire du mouvement ouvrier, du mouvement wallon et de l'histoire politique de la Belgique. Au-delà des polémiques, il y a ce qu'on appelle aujourd'hui le mythe Destrée. Le rôle de Destrée dans la mobilisation wallonne ultérieure n'est pas un leurre. On se trouve en présence d'un phénomène de mythes dans leur dimension positive. L'action passée de Destrée contribue à légitimer le combat wallon des décennies ultérieures. Certes, on pourrait ironiser : le Destrée dont la mémoire sert de catalyseur n'est pas le Destrée avec ses ambiguïtés, ni même ses aspects les plus dérangeants. Mais pouvait-il en être autrement ? Peut-on imaginer un mouvement politique quel qu'il soit inscrivant son combat dans un héritage négatif ?

Qu. : *Quelle est l'importance de la frontière linguistique ?*

C. K. : En l'espace d'un siècle et demi environ, la Belgique est passée d'un État d'essence francophone à un État composé de deux régions officiellement unilingues et d'une région bilingue. La revendication de l'homogénéité linguistique des régions ne s'est pas faite d'emblée. À ses premières heures, le mouvement flamand a d'abord défendu le bilinguisme du nord du pays. Peu à peu, durant les années '20, s'est substituée la revendication de l'homogénéité. Celle-ci a, à son tour, rencontré les faveurs d'un

⁸ SCHREIBER J.-Ph., "Jules Destrée entre séparatisme et nationalisme", in MORELLI A., *Les grands mythes*, pp. 243-254.

mouvement wallon craignant par-dessus tout l'instauration d'un quelconque bilinguisme en Wallonie. À cet égard, la menace réelle ou perçue comme telle que représentaient les îlots flamands en Wallonie, a joué un rôle décisif. La législation de 1932 constitue une étape décisive dans la constitution des régions linguistiques. Néanmoins, l'existence de recensements décennaux et en particulier de leur volet linguistique, rendait légalement possible le transfert d'une commune d'une région à l'autre. Du côté flamand, cette perspective apparaissait de plus en plus inadmissible. Les Flamands estimaient que le recensement n'était plus seulement une donnée statistique mais prenait les allures d'un référendum déguisé.

Dans le climat d'hostilité antiflamand de l'après-seconde Guerre mondiale, l'arme du recensement paraissait encore plus menaçante. Controversés pour leur manque de valeur scientifique, les résultats du recensement de 1947 ne furent officiellement rendus publics qu'en 1954. La mobilisation du mouvement flamand contre le recensement allait encore s'amplifier. Parallèlement, à l'abri des regards indiscrets, Flamands et Wallons se penchaient dans le cadre du Centre Harmel, sur la fixation de la frontière linguistique. À l'écoute d'experts autorisés, les membres de la Commission enquêtaient également sur place et sondaient les responsables des communes controversées. Certaines des dispositions contenues dans le Rapport final de la Commission ont été suivies d'effet, d'autres pas. Sur la question tant controversée de l'appartenance linguistique des 6 communes des Fourons, la Commission n'est pas parvenue à un accord.

En 1959, le gouvernement installait une commission du recensement linguistique composée de spécialistes qui ont mis au point un volet linguistique plus vaste s'étendant à d'autres langues européennes. Mais ce projet n'a pas eu de suite⁹. En 1960 le gouvernement social chrétien-socialiste entend résoudre (définitivement ?) la question linguistique. Après le refus de nombreux bourgmestres flamands de distribuer les formulaires bilingues du recensement général, celui-ci fut postposé d'un an. Parallèlement, la Commission de l'Intérieur de la Chambre œuvre à la fixation définitive de la frontière linguistique. Après de nombreux débats et retournements, la loi fixant la frontière linguistique est votée, les Fourons sont transférés au Limbourg et Mouscron-Coches au Hainaut. La querelle fouronnaise allait débiter.

Qu. : *À Bruxelles, comment cette suppression a-t-elle été ressentie ?*

C. K. : La suppression du volet linguistique du recensement décennal a été douloureusement ressentie à Bruxelles. Il faut dire que les résultats de 1947 avaient fait apparaître une très nette avancée de la francisation par rapport à 1930. Pour les francophones, la francisation de la capitale apparaît comme un mouvement naturel et spontané qui ne doit pas être entravé ; pour les Flamands, la progression de la tâche d'huile (*olievlek*) est inacceptable parce qu'elle porte atteinte à la communauté dont la langue a le statut social le moins élevé. Il convient donc de mettre un terme à la francisation de la périphérie flamande. Les points de vue sont donc on ne peut plus antagonistes. La fin du recensement linguistique et la nouvelle législation linguistique ont un impact considérable dans l'opinion publique francophone. Si l'on ajoute à cela l'effet désastreux des deux marches flamandes sur Bruxelles en 1961 et en 1962, on comprend mieux les succès du FDF (Front démocratique des Francophones) aux élections de 1965.

⁹ Voir à ce propos VERDOODT A., "La Belgique" in GOEBL H. et al., Eds, *Manuel international des recherches contemporaines en linguistique de contact*, Berlin-New York, De Gruyter, Vol.2, pp.1-33 et "The demography of language", in COULMAS F., Ed., *Handbook of Sociolinguistics*, Oxford, Blackwell, 1996, pp.33-44.

Qu. : *Et en Wallonie ?*

C. K. : En Wallonie, l'impact de la suppression du recensement linguistique n'est pas du tout le même. Mais du côté wallon, on demeure attaché à la valeur statistique du recensement. Il est considéré comme un instrument de mesure important de la vie économique, d'autant que la Wallonie entre déjà dans une phase de récession. Ce qui va frapper en Wallonie, c'est la fixation de la frontière linguistique et, en particulier, le transfert des Fourons.

Qu. : *Aujourd'hui, la polarisation paraît plus importante que jamais...*

C. K. : Ce qui frappe actuellement, c'est la traduction en termes communautaires de l'ensemble des dossiers, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels ou même sportifs. Il suffit de lire la presse flamande sur les Jeux Olympiques. Les réformes successives ont creusé un peu plus le fossé entre le Nord et le Sud. Certes d'autres oppositions de type philosophique et idéologique subsistent mais elles ne sont pas exprimées avec la même virulence et ne reçoivent pas la même attention de la part des médias. L'impression qui prévaut est que le clivage communautaire est devenu tellement fort qu'il est en train de transcender tous les autres clivages. Il est pourtant évident — et c'est heureux pour le débat démocratique — que de profondes oppositions divisent libéraux, socialistes, sociaux-chrétiens et écologistes. On se trouve donc dans un pays avec une double forme d'opposition, ce qui rend bien évidemment la gestion de l'État et des compétences fédérales particulièrement complexe.

Qu. : *Une Belgique éclatée en trois micro-États cela a-t-il un sens ?*

C. K. : On peut certes s'interroger sur le coût économique d'une telle division. Mais il faut également se dire qu'un petit État peut être viable. Le Luxembourg en est un brillant exemple. Ce qui apparaît effrayant dans cette évolution, c'est finalement l'absence du citoyen. Que veut-il vraiment ? Seules les positions exacerbées — de tous bords — trouvent écho sur la place publique. Mais sont-elles le reflet d'une opinion majoritaire ?

La Flandre semble sûre d'elle et de sa pérennité. En Wallonie, petit à petit, des évolutions identitaires se font jour. Se dire "wallon" n'est plus tabou. Mais nombreux sont les Wallons qui continuent également à se sentir belges. Comment ces Wallons-là conçoivent-ils l'avenir ?

Bruxelles occupe bien sûr une position privilégiée dans ce débat. Région majoritairement francophone, elle est également revendiquée par les Flamands comme leur capitale. Cette situation est évidemment le fruit d'une évolution historique complexe mais est-elle pour autant le garant d'une loyauté réciproque ? Au fond, ce n'est pas tant la complexité des institutions qui est en cause mais bien le problème du respect des dispositions adoptées. Du côté francophone, on ne peut se départir de l'idée que les Flamands (ou du moins la classe politique flamande) ont à chaque fois une longueur d'avance sur les réformes mises en œuvre. Depuis 1970, ce processus ne cesse de s'accélérer et on se demande où il finira.

Où vont les néerlandophones ?

par Lode Wils *

Si l'Allemagne avait occupé la Suisse pendant les deux guerres mondiales et y avait mené la même politique nationaliste qu'en Belgique, la Suisse connaîtrait les mêmes problèmes que nous. En effet, la Constitution belge permet de donner aux diverses langues du pays un statut d'égalité. On était en bonne voie en 1914. Mais les Allemands ont introduit un séparatisme inexistant avant cette date. Ceux qui ont collaboré avec eux en 1914-18 et en 1940-45 ont été condamnés. Leurs descendants — en bonne partie de la droite — ont pris la direction des organisations artistiques et éducatives du nord du pays. Leur idéologie fascisante freine le développement des relations avec les francophones.

Le 2 juin 1993, l'ancien ministre H. Schiltz présentait au Sénat son rapport sur «la loi spéciale visant à achever la structure fédérale de l'État». Il concluait : «Au cas où vous me demanderiez si la Belgique subsistera et si la réforme en cours ne constitue pas l'antichambre du séparatisme, je serais tenté de répondre : “Je l'ignore” [...] En ce qui concerne les Flamands, je sais que dans la mémoire collective d'une partie d'entre eux subsiste encore une tendance à prendre une revanche et à présenter la facture d'un siècle de traitement discriminatoire, d'abaissement culturel et social et parfois même de voies de fait»¹.

Pour saisir les tensions actuelles, il est donc utile de tenir compte du passé. Cela se vérifie d'ailleurs en d'autres pays et amena le sociologue D. Urwin à conclure que les mouvements régionalistes européens «étaient tous étroitement liés à des problèmes historiques» (1982 :425-436). En ce qui concerne la Belgique, nous avons analysé ces problèmes dans l'ouvrage *Histoire des Nations belges* (Wils, 1996a).

* Département d'histoire, Katholieke Universiteit Leuven.

¹ *Annales parlementaires*, Sénat, 1992-93, pp.2680-81.

I. Des courants idéologico-politiques s'emparent des groupes linguistiques belges

L'observateur du royaume unitaire de Belgique inauguré en 1830 pouvait déjà constater qu'il contenait une partie romane au sud et une partie thioise au nord. Du temps des Habsbourg, cette complémentarité passait inaperçue en raison de la multiplication des principautés. Ces dernières étaient en général plurilingues depuis leur origine au Moyen âge.

Le Siècle des lumières et le romantisme soulignèrent l'importance de la langue populaire comme phénomène socioculturel et comme facteur de la nationalité. L'importance de la langue augmenta, surtout dans la classe moyenne, à la suite de la révolution industrielle et de l'établissement d'États modernes ayant un grand nombre de fonctionnaires. Ainsi naquirent en Europe des mouvements favorables à l'emploi des langues populaires dans les services publics et les manifestations culturelles. Ces langues étaient destinées à remplacer le latin et d'autres langues à prestige qui étaient en usage dans un certain nombre de pays. L'impact de ces mouvements se manifesta à partir de 1830. Toutefois, ils ne pouvaient pas compter sur un appui unanime des divers groupes idéologiques. Ainsi que le constate l'historien E. J. Hobsbawm : «Du point de vue du libéralisme et pas seulement du libéralisme, ainsi que le prouve l'exemple de Marx et d'Engels [...] que pouvait représenter la défense de petits peuples, de langues peu répandues et de traditions étranges, dans la plupart des cas, sinon l'expression d'une résistance conservatrice à l'inévitable progrès de l'histoire ? » (1990 :41). Et d'un autre point de vue : «Sans doute la défense de la langue ancestrale marquait la résistance des mœurs et des traditions de toute une société aux subversions de la modernité : de là le soutien accordé aux mouvements breton, flamand, basque et autres par le clergé catholique romain. En ce sens, il ne s'agissait plus de simples mouvements de la classe moyenne» (*Op.cit.* :119-120).

La révolution belge de 1830 fut à l'origine d'un courant enthousiaste en faveur de la promotion de l'art national ainsi que de la littérature, de l'étude de l'histoire et de la conservation des traditions patriotiques. Elle appuya l'utilisation de la langue populaire, sa concurrence avec l'utilisation du français par la bourgeoisie évoluée, entre autres dans les administrations centrales de l'État, les provinces et la majorité des villes. En 1840, dès la signature de la paix avec les Pays-Bas, ce mouvement de promotion se manifesta dans la vie publique sous la forme d'une pétition en faveur de l'utilisation de la langue du peuple dans l'enseignement (secondaire), l'administration de l'État et la justice. Selon la typologie de M. Hroch (1985), nous passons ainsi à la phase B dudit mouvement, c'est-à-dire que des groupes patriotiques organisés en associations et autour de revues se mettent à agir en faveur de la langue populaire.

Le mouvement s'empressa de donner un tout nouveau sens aux concepts de "*Vlaming*" (le Flamand) et de "*Vlaanderen*" (les Flandres au pluriel, mais traduit maintenant en français par un singulier, la Flandre, con-

trairement à l'anglais, *Flanders*, et à l'espagnol, *Flandres*). Ce sont des notions nouvelles qui mettent longtemps à se faire accepter. Elles constituent des concepts unitaires destinés à valoir pour tous les néerlandophones de Belgique, voire tous les habitants d'un territoire donné. Ce dernier n'avait jamais formé une unité politique ni administrative mais était composé des Flandres — le comté — et du Brabant — le duché — et même du comté de Loos dans la principauté épiscopale de Liège, qui n'avait pas fait partie des Pays-Bas (espagnols puis autrichiens). Il paraissait plus facile d'exiger un usage généralisé de la langue du peuple si l'on se représentait qu'au sein de la nation belge existait une sous-nationalité "flamande" qui avait le droit d'utiliser la langue populaire. On se rendait compte que, sans cela, cette sous-nation serait traitée de façon inégale par rapport aux "Wallons". Dans la suite, les néerlandophones de Belgique en viendront à se considérer comme une nation. Ce n'est pas du tout la même situation qu'en Suisse. Le mouvement flamand en est arrivé là parce qu'il a dû œuvrer pendant cent ans pour l'utilisation de la langue du peuple dans l'administration et les activités culturelles.

Pourquoi cent ans ? Parce que, dans la première moitié du XIX^e siècle, le néerlandais ne constituait pas encore — même aux Pays-Bas — un moyen adéquat d'expression de la vie artistique et intellectuelle. Par ailleurs, il y avait peu ou pas de contacts entre le nord de la Belgique et les Pays-Bas. Le centre économique de la Belgique glissait depuis le XVIII^e siècle du nord vers le sud du pays, où se trouvaient les mines. Mais le facteur explicatif principal est l'absence de contenu social du mouvement flamand. C'est ce contenu qui représentait l'essence des mouvements nationalistes au XIX^e siècle : la lutte des paysans et des bourgeois contre l'Ancien Régime et l'absolutisme (Hroch, 1985). En effet, cet Ancien Régime avait déjà disparu chez nous en 1795 et la bourgeoisie avait pris le pouvoir en 1830. Le mouvement flamand ne constituait donc pas un "vrai" mouvement national, mais uniquement un mouvement linguistique limité à la petite bourgeoisie. En revanche, le clergé diocésain soulignait avec force dans ses institutions d'enseignement que «le peuple catholique des Flandres» constituait l'âme de la nation belge.

Par contre, l'aversion que la majorité des libéraux et des socialistes ressentait à l'égard d'un mouvement favorable à la langue du peuple était encore plus forte en Belgique qu'ailleurs en raison du rattachement de la Belgique à la France révolutionnaire de 1795 à 1814. Cette république et l'empire avaient mené un combat opiniâtre contre les langues du peuple. Cela laissera des traces chez ceux qui assumeront leur héritage. Le mouvement flamand se heurte donc à cette fraction de la population qui à l'époque était la plus évoluée, la plus influente et la plus progressiste. En revanche, ce mouvement fut particulièrement soutenu par le clergé et l'opinion cléricale dès qu'il se manifesta dans la vie publique en 1840.

C'est la révolution qui traversa l'Europe en 1848 qui confèrera une impulsion démocratique au mouvement flamand et qui confirmera par la même occasion son caractère patriotique. Ce mouvement luttait non plus

seulement pour la langue nationale mais aussi pour la langue populaire opposée à celle de l'élite dominante. Les libéraux progressistes nourrissent de la sympathie pour ce mouvement car jusqu'en 1870 l'existence de la Belgique se trouvait menacée par l'annexionnisme de la France de Napoléon III, l'absolutiste clérical abhorré. Ainsi naquirent les coalitions démocratiques flamingantes, notamment dans le mouvement ouvrier à Gand et dans le Parti du Meeting qui conquist le conseil communal anversoï.

Néanmoins, la polarisation entre l'opinion cléricale et anticléricale augmenta considérablement après l'encyclique *Quanta cura* de 1864 et la suppression des États pontificaux. Le mouvement flamand et le mouvement ouvrier se fendirent définitivement en deux. La majeure partie du mouvement flamand trouva de plus en plus sa place au sein du camp clérical tandis que la méfiance libérale se transforma finalement en opposition manifeste. Le socialisme accorda la priorité à la libre pensée au-dessus de la langue du peuple et allait s'employer à éradiquer le flamingantisme dans son mouvement ouvrier.

Grâce à l'appui du mouvement flamand, le parti catholique l'emporta dans les arrondissements des grandes villes traditionnellement libérales et gagna tous les sièges parlementaires : plus seulement à Anvers mais aussi, à partir de 1884, à Gand et même à Bruxelles. Dans les régions industrielles de Wallonie, le parti catholique n'avait par contre aucune chance. L'opposition entre la "Flandre cléricale" et la "Wallonie agnostique" était donc frappante. Elle favorisa l'éclosion d'un mouvement wallon anticlérical et anti-flamingant.

Dès 1884, des associations libérales wallingantes virent le jour, d'abord à Anvers, Bruxelles et Gand grâce à l'action d'immigrants du sud du pays, ensuite également dans certaines villes wallonnes. Cela représentait une réaction contre la majorité parlementaire catholique qui dirigea la Belgique de manière ininterrompue de 1884 à 1919. Cette majorité étendit les mesures administratives et légales en faveur de la langue populaire dans le nord du pays. À partir de 1888, on relève déjà le freinage dû à la résistance wallingante qui s'était récemment organisée. Le mouvement wallon libéral favorisera au fur et à mesure la prise de conscience d'une sous-nation wallonne progressiste et agnostique, qui devait souffrir sous la prépondérance numérique de la Flandre arriérée, rurale et cléricale. En 1912, les socialistes s'ouvrirent au mouvement, après que le cartel des deux partis de l'opposition ne soit pas parvenu, lors des élections, à mettre un terme à 28 ans de « domination cléricale flamande ». Le mouvement wallon renforcera encore son opposition à toute mesure favorable à l'usage de la langue populaire au nord du pays, plus particulièrement à la flamandisation de l'université de Gand. Il utilisera la menace de la séparation administrative comme moyen de chantage.

II. Autour de la Première Guerre mondiale

C'est en deux étapes que le mouvement flamand atteignit la masse et parvint en conséquence à représenter un "vrai" mouvement national. À l'occasion de l'instauration du suffrage universel plural en 1893, il donna naissance à un mouvement populaire chrétien grâce à la fondation de la Ligue des paysans/*Boerenbond* et d'associations ouvrières. Il ne se contenta plus dès lors du vote de lois linguistiques qui correspondaient en fin de compte à une protection sociale des habitants du nord du pays qui ne connaissaient pas le français, mais passa à l'exigence de l'égalité des langues nationales en Belgique. Considérant l'opposition générale des Wallons (pas seulement wallingants) au bilinguisme dans le sud du pays, il parut de plus en plus évident que l'égalité complète ne se réaliserait jamais si le nord du pays ne revendiquait pas à son tour l'unilinguisme.

La Première Guerre mondiale stimula à la fois les sentiments nationaux et les sentiments démocratiques, singulièrement dans une aile flamingante du mouvement ouvrier chrétien. Le député et futur bourgmestre d'Anvers F. Van Cauwelaert réussit alors à grouper toutes les organisations sociales chrétiennes autour d'un programme en faveur de l'unilinguisme dans l'administration, l'enseignement et la justice au nord du pays, ainsi que dans l'armée qui serait divisée en unités unilingues. Son projet visait aussi la réorganisation des administrations centrales.

Alors que les Canadiens français n'obtinrent des unités militaires où l'on utilisa leur langue qu'après 1970, chez nous une loi de 1928 créa des compagnies unilingues et une loi de 1938 des divisions unilingues. Nonobstant cela, on vit se développer un courant antibelge assez large. Comme on le verra plus loin, il prenait appui sur la conviction que la Flandre, ayant donné 70 % des soldats tombés au front en 1918 (Coenen/De Vos, 1988 :142-145), avait encore dû combattre une vingtaine d'années pour obtenir ce que les flamingants considéraient comme un droit des plus élémentaires : l'égalité de traitement par le pouvoir central à l'instar de la Wallonie.

Soulignons que ce courant antibelge a été créé par l'envahisseur allemand. Le 2 septembre 1914, dès l'occupation de Bruxelles mais encore avant que les troupes allemandes ne se rendent maîtres des quatre provinces septentrionales, le chancelier à Berlin donna l'ordre de mener une *Flamenpolitik*. Le Reich voulut se faire passer pour le libérateur des Flamands opprimés. Il ne réussit nullement à diviser l'opinion ni au nord ni au sud du pays. En revanche, il réussit à diviser le Mouvement flamand qui était sur le point de pénétrer dans l'ensemble du peuple. Ce sont principalement des jeunes intellectuels flamands au front de l'Yser qui se radicalisèrent. Ils étaient influencés par le refus du roi-chef d'état-major et du gouvernement d'union nationale d'appliquer la loi sur l'emploi des langues à l'armée. Mais ce qui joua sans doute plus encore, ce fut le refus de promettre la flamandisation de l'université de Gand pour l'après-guerre, alors que cette même autorité exigeait que les Flamands dénoncent la fla-

mandisation de cette université accomplie par l'occupant allemand. Les vexations qu'eurent à subir les militaires flamingants, notamment par des moyens illégaux, constitueront un mythe fondateur de la nation flamande.

Le Roi Albert I^{er}, qui était d'une opinion libérale fort prononcée et aussi fort craintif à l'endroit du chantage wallingant, utilisera son énorme influence après la guerre pour enrayer la flamandisation du nord du pays (Wils, 1996b). Il réussit encore en 1923 à la faire rejeter en principe et de manière officielle. Cela entraîna la rupture de nombreux jeunes flamingants avec la Belgique ainsi qu'avec le parti catholique de Van Cauwelaert. La condamnation de 300 activistes pour avoir accepté des Allemands la flamandisation de l'université apparut alors comme une attaque de la part de la Belgique. Le parti flamingant des anciens combattants se mua à son tour en parti nationaliste flamand antibelge.

III. Autour de la Seconde Guerre mondiale

Les tensions communautaires, comme on dit de nos jours, ont connu un moment important en 1935 et dans les années qui suivirent. Une guerre entre États fascistes et démocraties s'annonçait. Il était à craindre que la Belgique n'échappe pas à cet embrasement. La politique étrangère et militaire à suivre constituait dès lors une pomme de discorde entre les partis de gauche et de droite et donc aussi entre le mouvement wallon et le mouvement flamand.

En 1920, la Belgique avait dû conclure un accord militaire avec la France afin d'éviter une union économique franco-luxembourgeoise. Le gouvernement belge dénonça unilatéralement cet accord sous la pression des politiciens de droite, mais aussi du mouvement flamand. Le Roi Léopold III inaugura "une politique d'indépendance". Cet épisode, auquel fit suite l'attitude ultraneutraliste du roi, contribua à la création de l'image d'un monarque aimant le nord du pays, bien qu'il n'apparût aucune raison d'admettre qu'au niveau linguistique il avait une conception ou une attitude différente de celle de son père. Le mouvement wallon qui sympathisait avec le Front populaire en France, s'en prit fortement à la politique du gouvernement. Cela ne correspondait nullement aux ambitions du nationalisme flamand. Ce dernier avait opéré une percée aux élections de 1936 en remportant 11,5 % des voix au nord du pays ainsi qu'à Bruxelles. Relevons que depuis 1933, la majorité des nationalistes se retrouvait dans le "*Vlaams Nationaal Verbond*" (VNV), de tendance fasciste. Notons que la plupart des mouvements nationalistes dans l'Europe de l'époque partageaient cette tendance. Tout bien considéré, il s'avérait que le seul moyen de détruire à ce moment la Belgique dépendait d'une guerre revancharde menée et gagnée par une Allemagne de droite. L'évolution vers le fascisme fut favorisée chez nous pour la simple raison que le mouvement flamand était devenu à 90 % depuis les années 1880 un phénomène propre au pilier catholique. Comme en un cercle vicieux, toute tendance gauchisante y était immédiatement contrée par les influences fasciste et cléricale,

non seulement dans l'aile nationaliste, mais dans l'ensemble du mouvement. Le parti catholique se partagea en deux ailes linguistiques dans l'espoir de regagner des électeurs nationalistes. Van Cauwelaert était supplanté dans sa direction par des éléments situés plus à droite. Ces derniers proposaient même une certaine fédéralisation de la Belgique.

La nouvelle occupation allemande qui dura de mai 1940 à septembre 1944 poussera à son maximum le rapprochement, voire l'entrelacement, entre l'opposition idéologique gauche/droite et l'opposition communautaire. La *Flamenpolitik* s'appuyait cette fois sur l'idéologie politique de l'Ordre Nouveau. Il en résulta que le climat situé plus à droite au nord du pays favorisa l'accommodation et la collaboration politique avec l'occupant. Ce fut moins le cas en Wallonie.

Néanmoins, dès le printemps 1941, les dirigeants du VNV furent sérieusement troublés. Ils constatèrent que l'objectif de l'Allemagne n'était pas du tout une Flandre indépendante mais son intégration dans le Reich suivie de sa germanisation. Au cours de cette occupation, la plus grande partie de l'opinion flamingante se détourna non seulement de l'antibelgicisme — une évolution qui avait déjà débuté dans les années '30 sous l'influence des lois linguistiques favorables — mais aussi de toute idée de fédéralisation. Sous la chape de plomb de l'occupation, l'opinion flamingante opta à nouveau pour une Belgique unitaire, «la grande patrie dans laquelle la petite patrie flamande était insérée», comme avant 1914.

Après la libération du pays, en septembre 1944, alors que la guerre contre l'Allemagne se prolongeait encore pour durer jusqu'en mai 1945, un grand problème de politique intérieure surgit : la répression de l'incivisme — on compta à un certain moment 405.000 dossiers judiciaires — et l'épuration. On se mit à réviser la composition des 2.600 conseils communaux, des conseils provinciaux et de tous les organismes officiels et semi-officiels ; cela se fit sentir aussi dans les nominations et les promotions de nombreux fonctionnaires, enseignants, etc. qui avaient eu lieu pendant, voire à la faveur de l'occupation.

L'opinion catholique, qui entretenait pas mal de relations de personne à personne avec les collaborateurs directs, souhaitait vivement que la répression et l'épuration demeurent limitées et humaines. Elle fut de plus en plus battue en brèche par l'opinion de la gauche qui, sous la pression des communistes et des wallingants, exigeait une répression large et sévère ainsi qu'une épuration totale de tous les corps constitués et des services publics dont la gauche avait été chassée pendant l'occupation.

Considérant qu'il ne convient pas d'être plus patriote que le roi, cette problématique dominante se trouve bientôt placée dans un autre éclairage à la suite de la libération de Léopold III, qui avait poursuivi sous l'occupation sa politique de neutralité. En conséquence, les catholiques en général et les flamingants en particulier demandaient le retour inconditionnel du monarque, alors que la gauche voulait son abdication. Bien que la question royale fût considérée comme un tabou dans la presse jusqu'à l'écroulement de l'Allemagne en mai 1945, on vit surgir déjà en juin une

forte polarisation entre un bloc flamand-catholique favorable au retour du Roi et un bloc de gauche-wallon qui s'y opposait. Certains flamingants de gauche optèrent même pour le retour royal, parce qu'ils percevaient les attaques wallingantes comme étant inspirées par l'attitude «pro-flamande» de Léopold III dans la politique extérieure depuis 1936.

Lors des élections parlementaires de février 1946, le CVP reçut 60 % des sièges au nord du pays, tandis que les socialistes et les communistes en obtinrent 62 au sud. La question royale ne constitua donc qu'une partie de la problématique générale de la répression et de l'épuration. La polarisation qui l'accompagna créa un éloignement entre le nord et le sud. Quand, en 1950, Léopold fut forcé d'abdiquer, contre la volonté de 57 % de Belges — 72 % au nord, 42 % au sud — cette «défaite de la Flandre» revivifia le nationalisme. En septembre 1952, la gauche qui se trouvait à ce moment dans l'opposition fit tomber le ministre de la justice, démocrate-chrétien, Pholien «en raison de sa politique de répression trop laxiste». Encore une fois en 1954, les partis de gauche reformèrent, comme en août 1945, un «gouvernement de la résistance» après avoir gagné les élections en ayant dans leurs programmes, entre autres, une répression plus sévère.

IV. «La seconde vague de mouvements nationaux»

Derek Urwin (1982) distingue deux vagues dans ce qu'il appelle les mouvements régionaux en Europe. La première est née à l'époque des révolutions démocratiques et industrielles qui, en poussant la centralisation, engendrèrent des conflits linguistiques. La deuxième vague débuta en 1945, en raison d'une prise de conscience des inégalités économiques, aussi bien dans le cas d'un bond en avant que dans le cas d'un recul. Dans ces régions où la mobilisation économique régionaliste peut en appeler aux identités culturelles et ethniques, cette mobilisation est susceptible de représenter un danger pour l'unité politique existante. Il nous semble que cette constatation d'Urwin pourrait bien valoir pour la Belgique.

Le mouvement flamand, largement discrédité pendant les quinze années qui suivirent la guerre fut remis en honneur principalement par le Mouvement ouvrier chrétien. Il voulait ainsi s'élever contre le retard économique et culturel du nord du pays, si on le comparait au sud. Il demandait «du travail dans sa région propre» grâce à l'industrialisation ainsi que le renforcement de l'enseignement secondaire et supérieur, voire l'emploi de la langue de la région dans les entreprises privées. Dans les trois quarts des entreprises de plus de 200 travailleurs, la comptabilité était tenue en français en 1958. À l'approche du recensement général de 1960, on vit le Mouvement ouvrier chrétien accorder un soutien massif à l'exigence flamingante : l'inviolabilité du territoire. On pensait ainsi prévenir une répétition du référendum constitué par le recensement général de 1947. Ce dernier avait entraîné la perte d'un certain nombre de communes le long de la frontière des langues et autour de Bruxelles.

Néanmoins, c'est du côté wallon que l'on remit en question la représentation de chaque région dans la politique belge — pas du côté flamand — et que l'on commença à exiger le fédéralisme. Ici aussi la mobilisation autour de l'économie — contre le transfert de l'industrie des bassins miniers du sud vers les ports de la mer du nord — prenait appui sur l'ancienne identité culturelle et ethnique, à savoir la certitude de posséder en Wallonie une majorité agnostique-socialiste. Ce sentiment d'appartenance à la Wallonie se manifestait surtout au moment où le Parti socialiste belge était confiné dans l'opposition. Voici comment que le comité de coordination des régionales FGTB de Wallonie s'exprimait en janvier 1961 lors de la grève générale contre les mesures d'économie du gouvernement de centre-droite : «C'est sur le peuple flamand que s'appuie le Parti social chrétien pour menacer la Belgique d'une hégémonie cléricale, flamande et conservatrice». En conséquence, une grève qui s'était surtout étendue au sud du pays fut transformée en une poussée fédéraliste.

Peu après, un nouveau gouvernement où siégeaient cette fois des socialistes résolut de revoir la Constitution. Il entendait calmer les Wallons en introduisant quelques mesures fédéralistes. En revanche, du côté flamand, on y mettait une condition préalable : la révision des lois linguistiques. Cela se réalisa en 1962-63, par une série de mesures créant une frontière linguistique garantie par la loi, un renforcement du caractère néerlandophone du nord du pays ainsi que du bilinguisme des 19 communes de l'agglomération bruxelloise. Il s'agissait d'un tremplin vers le fédéralisme. Ces lois furent votées au parlement par une très large majorité. En effet, bon nombre de dirigeants wallingants avaient admis, ces dernières années, qu'ils étaient disposés à reconnaître une Flandre néerlandophone et une capitale bilingue.

Néanmoins, le Mouvement populaire wallon, issu de la grève de 1961, entendait ramener le mouvement wallon à son programme antérieur : un unilinguisme absolu au sud du pays mais une francisation aussi large que possible au nord, surtout à Bruxelles. Il n'accepta donc pas les lois de 1962-63 et conclut une alliance avec ces Bruxellois francophones qui les reniaient aussi, parce qu'ils constataient que la part la plus lourde de la contribution des francophones dans le compromis reposait sur eux.

Cela explique que la révision de la constitution dura jusqu'en 1994 et entraîna une longue escalade. C'est ainsi qu'au nord du pays, le nombre des députés de la *Volksunie* passe de 1 en 1961 à 22 en 1974, un sommet jamais dépassé. Le mouvement flamand s'introduisit chez les libéraux et les socialistes ainsi que le mouvement wallon dans les milieux catholiques. Entre 1968 et 1978, tous les partis traditionnels furent coupés en deux. La crise économique qui suivit le choc pétrolier de 1973 aiguïsa les oppositions communautaires. On exigeait des mesures drastiques d'assainissement, plus particulièrement au sud du pays. La radicalisation des opinions dans les diverses régions fut renforcée à la suite de la prise de conscience d'un bond en avant de l'économie "flamande" après 150 ans de retard sur le sud.

V. Une transformation nouvelle ?

Admettons que la Belgique s'est établie comme une nation dans les années 1780-1830. C'est à ce moment que l'on assista à de grandes mutations sur le continent européen. Les "protonations" de l'Ancien Régime devinrent des nations modernes. Cela signifiait que l'État monarchique, fédéral, encore semi-féodal et sans liberté religieuse faisait place à un État unitaire, aux mains de fonctionnaires. La base reposait sur la liberté, l'égalité et la souveraineté du peuple. La conscience nationale moderne coïncidait avec le consentement général à propos de cette nouvelle forme d'État. Cette conscience nationale prit racine en Belgique non seulement de façon précoce si on la compare aux autres États mais aussi de façon plus profonde. La raison en est que l'Église avait réellement pris part à la révolution belge. Il s'ensuivit que la Constitution, qui résultait de l'union des catholiques et des libéraux, a pu demeurer inchangée jusqu'en 1970, à l'exception de deux extensions du droit de vote.

De nos jours, il se pourrait que nous assistions à une nouvelle mutation. Le réveil des mouvements nationalistes et régionalistes, de Québec à l'Europe de l'Est et de l'Écosse à la Corse pourrait bien constituer une partie de cette grande mutation, une crise d'identité de l'Occident qui débuta en 1960 environ. La toile de fond en est le démantèlement rapide des valeurs traditionnelles et des modèles de pensée en ce qui regarde la religion et l'éthique, mais aussi la culture, la politique et la nationalité. L'individualisme s'impose. Le sentiment collectif du "nous" vole en éclats et du même coup l'appartenance aux grandes familles spirituelles — les piliers de la société en Belgique — s'étiole. Les frontières religieuses, politiques et sociales ne séparent plus comme avant. C'est la mise en question du modèle de société né au XIX^e siècle, après la transformation de 1780-1830, ainsi que du sentiment national qui représentait l'expression de cette société.

C'est dans ce climat général et peu après le Pacte (de pacification) scolaire de 1958 que des libéraux, puis des socialistes ont pu fréquenter des représentants du mouvement flamand et des chrétiens ceux du mouvement wallon. C'est dans ce climat que la radicalisation rapide s'est produite, en vertu de laquelle la fédéralisation s'étendra beaucoup plus loin que prévu en 1961, et même encore en 1969. En cette dernière année, la *Volksunie* par la voix de ses représentants dans le groupe de travail Eyskens, qui préparait la révision de la constitution, demandait encore la priorité pour la législation nationale qui «ne pourrait être battue en brèche par des décrets régionaux» (Tindemans, 1973 :55).

Les populations de divers pays ont cherché pendant des siècles à constituer des ensembles de plus en plus vastes, et, en fin de compte, un État moderne unitaire. Elles en attendaient une sécurité militaire accrue et une prospérité économique meilleure. Mais de nos jours, notre population se sent tellement rassurée dans le cadre de l'OTAN, de l'Union européenne et même de la zone de libre échange nord-américaine. Par ailleurs, on ren-

contre des Québécois et des Corses, des Écossais et des Italiens du nord, des Flamands et des Wallons qui estiment qu'ils n'ont plus besoin des États actuels. Cette même unification européenne qui, il y a peu, garantissait la continuité de la Belgique en rendant impossible toute attaque venant de l'extérieur, aurait donc perdu sa raison d'être primitive. C'est dans ce contexte qu'on peut comprendre qu'un certain nombre d'organisations culturelles flamandes rejettent la nouvelle constitution et font de la propagande en faveur d'une Flandre indépendante. Mais aussi l'exécutif flamand de Van den Brande, qui s'est autoproclamé gouvernement, se prononce en faveur de ce qu'il nomme «un approfondissement de l'autonomie flamande comme processus naturel». On ne perçoit pas la fin. Il nous faut encore éclairer cela.

VI. Flandre, où vas-tu ?

La citation de Schiltz, reprise au début de cet article, vaut pour l'ensemble des "organisations culturelles flamandes". La direction de ces organisations était déjà, entre les deux guerres, entre les mains de nationalistes. Cela demeura toujours ainsi. On y trouve des dirigeants qui ont, durant l'occupation, appartenu à des organisations collaboratrices (avec l'ennemi), voire qui y ont milité. On relève aussi des responsables qui ont de la famille ou des amis ayant eu maille à partir avec la répression, l'épuration ou la justice populaire, voire qui ont cumulé ces punitions avec les séquelles de l'activisme après la Première Guerre mondiale. Il suffit de considérer la direction, depuis la libération, du *Davidfonds* et de la VTB-VAB (tourisme et automobilisme), du *Zangverbond* et du comité du pèlerinage de l'Yser, des Anciens combattants flamands, du Mouvement populaire flamand, de la Ligue des professeurs d'université et même du *Willemsfonds* (d'obédience libérale). Si la Belgique venait à disparaître, eux-mêmes, leurs père ou oncles, maintenant aussi leurs grands-pères deviendraient, de traîtres fascistes qu'ils étaient au départ, des martyrs de la Flandre. Ils continueront à s'opposer systématiquement à tout accord conclu entre Belges. Ils y verront une défaite et un préjudice persistant pour la Flandre. Ils "présentent la facture des voies de fait" qui ont suivi la collaboration.

Comment est-il possible que de telles personnes occupent la direction dans tant d'organisations ? Parce que la Belgique qui comptait huit millions d'habitants à l'heure de la libération, enfants inclus, a connu l'ouverture de 405.000 dossiers judiciaires, assortie d'une large épuration administrative et politique. Relevons aussi la révolte de la rue qui se manifesta encore en mai-juin 1945 pour contrecarrer le retour de Léopold III et donc empêcher une répression et une épuration plus clémentes. En revanche, on passa l'éponge sur le travail volontaire en Allemagne ainsi que sur la politique du moindre mal pratiquée par le monde des affaires. Tout cela constituait un des dessous de ce que Luc Huyse qualifie à bon droit de mainmise de la gauche sur la répression (*De Standaard*, 1990, 5 avril). La réac-

tion de l'opinion catholique flamande a consisté à combattre l'épuration comme une injustice, à minimiser la résistance et à excuser la collaboration. Cette présentation des événements existait déjà en avril 1948 sous la forme d'un accord écrit entre la direction des journaux *De Standaard* et *De Nieuwe Gids*. Cette entente de principe fut conclue le 29 avril 1948 en vue d'une fusion éventuelle de ces quotidiens. Le texte en fut envoyé par Jef De Schuyffeleer à Frans Van Cauwelaert le 7 mai 1948 comme en font foi les papiers de famille de Van Cauwelaert conservés à Brasschaat.

La conséquence de cette présentation des événements par la presse a été décrite par l'historien Louis Vos (1993 :129-149) de la façon suivante : «Par le canal de cette réécriture du passé s'introduisait du même coup un antibelgicisme larvé, une diminution de la loyauté envers "l'État" et une maturation des concepts de fédéralisme, de confédéralisme et de séparatisme. Ces dernières notions devinrent des objectifs à réaliser. Le plus grand rôle dans ce processus revint sans conteste à l'hebdomadaire *'t Pallietkerke*. Il faut y ajouter une série d'organisations nationalistes flamandes qui, dès la fin de la guerre, mais encore en cercle fermé, puis lentement en public, se mirent à justifier leur conduite pendant la guerre [...] Ces organisations constituaient le cadre structurel, le réseau de communication où la tradition de la droite radicale antibelge au sein du nationalisme flamand d'après-guerre s'épanouit à nouveau. À partir de cette tradition, elle put atteindre l'ensemble de l'opinion publique en Flandre [...] Sans aucun doute, la *Volksunie* voulait former un parti démocratique dès sa fondation en 1954. Mais elle conserva en même temps des liens de solidarité avec les nationalistes flamands "frappés par la répression" et plaida même pour le droit à l'amnistie. Ce faisant, la *Volksunie* permit la continuation de la tradition fascistoïde dans le nationalisme flamand [...] jusqu'en 1978, quand des radicaux de droite mirent sur pied un parti qui leur était propre (le *Vlaams Blok*). Ce dernier s'appuya au début sur la tradition fascistoïde antibelge et fut ensuite fécondé par la nouvelle droite».

Par ailleurs, il est évident que l'éclatement de la *Volksunie* était devenu inévitable parce qu'après 1961 la majorité de sa direction entendait former un parti populaire démocratique alors que, au même moment, la renaissance du mouvement flamand poussait beaucoup d'ex-collaborateurs (avec l'ennemi) à affirmer ouvertement le bien-fondé de leur conduite. Notons qu'au Limbourg, à peu près la moitié des militants qui rejoignirent la *Volksunie* après 1961 appartenait à des familles qui se considéraient comme des victimes de la répression (Ilsbroux, 1996). Dans l'arrondissement d'Anvers, il y en avait 59 % dans ce cas en 1958 et dans les années antérieures plus de 70 % (De Wever, 1995). Ce développement explique pourquoi la *Volksunie* adopte maintenant une attitude ambiguë à l'égard de la collaboration qu'elle ne condamne toujours pas clairement et aussi pourquoi après la réalisation du fédéralisme elle raidit son attitude en direction du séparatisme : il s'agit de ne pas laisser passer ses derniers anciens fidèles au *Vlaams Blok*.

En d'autres termes, la disjonction de la Belgique, tout comme celle de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie, est dans une très large mesure la conséquence de la politique d'occupation allemande, un triomphe posthume d'Hitler — et plus particulièrement pour la Belgique, une victoire de l'Allemagne impériale. Si l'Allemagne avait occupé la Suisse pendant les deux guerres mondiales et y avait mené une politique de même nature, ce pays connaîtrait les mêmes problèmes que la Belgique. En tous cas, on trouve un certain nombre de personnes qui veulent une Flandre de droite indépendante, à l'instar de la Croatie et de la Slovaquie.

Tout ce qui précède n'explique pas complètement l'attitude de l'exécutif (gouvernement) flamand de Van den Brande. Cela permet certes de la saisir au moins en partie, puisque, comme l'avancéait L. Vos (1993), «la tradition de la droite radicale antibelge put atteindre l'ensemble de l'opinion publique en Flandre». Il faut considérer aussi la tendance à étendre ses pouvoirs et ses moyens, selon la loi de Parkinson. Il y a également le désir de «confirmer l'identité flamande» grâce à des décorations, une équipe de coureurs cyclistes, des accords avec des chefs d'État étrangers, etc., une conséquence plutôt ridicule d'un siècle et demi de mouvement «flamand». Cela ne fait d'ailleurs pas beaucoup de tort au pays mais contribue à convaincre ceux qui y tiennent qu'ils constituent un peuple flamand. Néanmoins, il nous faut encore relever une disposition beaucoup plus fondamentale qui se rencontre chez pas mal de Flamands qui occupent des postes de responsabilité : la confiance dans la loyauté des francophones s'est perdue.

Relevons au niveau institutionnel le refus permanent des autorités francophones d'appliquer les lois linguistiques de 1962-63. C'est le cas aux Fourons et à Comines, dans le Brabant flamand, dans les hôpitaux et les CPAS² bruxellois et ailleurs. La Communauté française de Belgique a décrété le 30 juin 1982 et le 26 juin 1984 que le français pouvait être utilisé dans les entreprises et les conseils communaux du nord du pays ; cette disposition fut aussitôt annulée par la Cour d'arbitrage. Quand un Flamand fut élu en 1985 au Conseil régional wallon, ce dernier lui ferma sa porte.

C'est une constante du mouvement wallon : au sommet de son programme, on trouve l'unilinguisme absolu du sud du pays et l'insistance opiniâtre en faveur du français au nord. En cette année 1997, les francophones n'ont toujours pas reconnu la Flandre comme une sous-nation ayant droit à un territoire unilingue inviolable et à une capitale bilingue. En revanche, ils ont obtenu pour eux-mêmes le statut de sous-nation avec la parité au gouvernement et au sommet de l'administration, à l'armée et dans la diplomatie. Ce refus systématique de reconnaître en droit une sous-nationalité flamande nourrit toujours le nationalisme flamand. D'ailleurs, sans l'opposition wallonne de jadis à l'utilisation du flamand en Flandre, on n'aurait probablement pas vu naître le nationalisme flamand. En effet, les situations linguistiques auraient été réglées en bonne partie

² Comité public d'aide sociale.

avant 1914. Si l'opposition wallonne s'était arrêtée après la Première Guerre mondiale, le nationalisme flamand n'aurait pas acquis des proportions aussi larges ainsi que son caractère antibelge. La renaissance de ce nationalisme après la Seconde Guerre mondiale s'est manifestée comme une réaction à l'abdication forcée de Léopold III à partir de la Wallonie, à l'encontre de 57 % des votants de l'ensemble du pays.

La force la plus importante en Flandre qui pousse à une séparation à la tchécoslovaque est de nature socio-économique. Tout comme le mouvement wallon a été inspiré jadis par une aversion à l'égard de la Flandre catholique, puis de la Flandre démocrate-chrétienne de l'État-CVP (*Christelijke Volkspartij*), ainsi augmente en Flandre l'impatience à l'égard de la Wallonie socialiste, de l'État-PS (Parti socialiste). Elle est ressentie par bon nombre comme un obstacle à l'assainissement des finances publiques et à la sauvegarde de la sécurité sociale. La grève dans l'enseignement francophone en 1995-96 pour un refinancement est compris au nord du pays comme une exigence de financement par les Flamands. La majorité des Flamands trouve que la création d'un service propre en vue de la promotion de l'exportation vers l'étranger constitue une absurdité. Mais beaucoup estiment qu'ils n'ont pas d'autre choix, maintenant que la Région wallonne refuse même d'acheter des autobus au nord du pays. Du côté wallon, on se dit offensé quand un politicien flamand déclare que la vache Belgique ne peut pas être nourrie par la Flandre d'une part et traitée par la Wallonie d'autre part ; toutefois, ce politicien exprime ce que de nombreux Flamands croient être la réalité.

Conclusion

Derek Urwin (1982) termine son étude des mouvements régionaux en Europe par la constatation que «tous sont profondément tributaires de problèmes historiques qui ont largement disparu de nos jours ou sont devenus quasi indéchiffrables. Ou bien ils constituent une sous-section d'une crise d'identité qui se revigore, une mise en question des piliers de la société depuis les années 1960 [...] Et peu importe ce qui caractérise les mouvements régionaux, il n'y a pas de raison d'admettre qu'ils disparaîtront quand leurs souhaits seront accomplis». Cette dernière affirmation est très largement confirmée par le mouvement flamand.

Selon moi, les deux définitions les plus éclairantes de la nation sont celles de Renan et de Deutsch. E. Renan appelait la nation une unité basée sur deux piliers : d'une part un héritage commun de souvenirs du passé, d'autre part la volonté de développer cet héritage commun : «L'existence de la nation est un plébiscite de tous les jours» (1947 :887). Il saute aux yeux que le passé de la Belgique est bien plus ancien et plus riche que celui de la Flandre. Mais il s'agit de la mémoire de ce passé. Et celle-ci est depuis quatre-vingts ans déjà très fortement marquée par le nationalisme flamand. La volonté de continuer la vie avec les Wallons a été sérieuse-

ment atteinte ; il s'ensuivit un glissement des voix favorable à la Belgique en direction de la Flandre.

De son côté, K. Deutsch (1953) décrit la nation comme un réseau de liens créés par l'histoire. L'adhésion à un peuple se manifeste dans la faculté de communiquer de façon plus effective, en bon nombre de domaines, avec ses concitoyens plutôt qu'avec des étrangers. Selon cette définition, tout comme selon celle de Renan, il existe encore une nation belge. Mais elle est désintégrée en faveur d'une communication sociale plus intense au sein de la Flandre d'une part, et au sein de la Wallonie ou de la Belgique francophone d'autre part. La réforme de l'État a activé ce processus. Reste à savoir si cette réforme finira par arrêter le glissement de voix pour s'exprimer comme Renan en termes de «plébiscite quotidien». Avec H. Schiltz, il nous faut répondre : «Je l'ignore».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- COENEN L., DE VOS L.,
1988 "De taalagatie in het Belgische leger tijdens de Eerste Wereldoorlog", *Wetenschappelijke Tijdingen*, XLVII, pp.140-151.
- DEUTSCH K.,
1953 *Nationalism and Social Communication. An inquiry into the Foundations of Nationality*, Massachusetts, M.I.T. Press.
- DE WEVER B.,
1995 "Herrijzenis van de Vlaams-nationale partijpolitiek (1949-1965) : het arrondissement Antwerpen", Mémoire de licence, Leuven, KUL, Faculteit Letteren, Departement geschiedenis.
- HOBBSAWM E.J.,
1990 *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, CUP.
- HROCH M.,
1985 *Social Preconditions of National Revival in Europe*, Cambridge, CUP.
- LSBROUX F.,
1996 "Het ontstaan en de ontwikkeling van de Volksunie in Limburg (1954-1971)", *Wetenschappelijke Tijdingen*, LV, pp.3-15 et 75-90.
- RENAN E.,
1947 "Qu'est-ce qu'une nation ? ", in RENAN E., *Œuvres complètes*, I, Paris, Calmann-Lévy, pp.887-906.
- TINDEMANS L.,
1973 *Dagboek van de Werkgroep-Eyskens*, Lier, Van In.
- URWIN D.W.,
1982 "Conclusion", in ROKKAN S., URWIN D.W., *The Politics of Territorial Identity. Studies in European Regionalism*, Beverly Hills (Calif.), Sage, pp.425-436.
- VOS L.,
1993 "De rechts-radicaliteit in het Vlaams-nationalisme", *Wetenschappelijke Tijdingen*, LII, pp.129-149.
- WILS L.,
1996a *Histoire des Nations belges*, Ottignies/Louvain-la-Neuve, Quorum.
1996b "De taalpolitiek van Koning Albert I", *Wetenschappelijke Tijdingen*, LV, pp.197-203.

reflets perspectives de la vie économique

chemin ducal, 41, B-1970 Wezembeek

n°4

Tome XXXV

4^e trimestre 1996

Revue économique d'information générale paraissant quatre fois l'an

ÉCONOMIE ET URBANISME

Enjeux et gestion du développement des villes

Christian OST

Avant-propos

Joseph POLET

Ville-campagne. Ce rapport de complémentarité a-t-il encore un sens ?

Anne MULLER

Le coût réel de l'exode urbain

Pierre VANDERSTRAETEN

L'espace public, armature du développement

Nathalie VAN DROOGENBROECK

La ville-objet ou la ville-sujet. De l'économie à la gestion urbaine

Michel PROCÈS

Évaluation et valorisation du bâti urbain

Jean REMY

Transformation de l'expérience urbaine. Incidence sur les régulations politique et urbanistique

Christian OST

L'économie et la ville. Éléments d'analyse et de stratégie

Guy KEUTGEN

Entreprises en difficulté. Un nouvel espoir ?

Anne-Marie DE KERCHOVE et Jean-Paul LAMBERT

Le "libre accès" à l'enseignement supérieur en Communauté française. Quelques données de base pour un pilotage du système

Jean HINDRIKS

Inefficacité et corruption dans le secteur public : causes et remèdes

RECHERCHE ET DIFFUSION ÉCONOMIQUES A.S.B.L.

Rédaction : Chemin Ducal 41, B 1970 Wezembeek

Tél./Fax 32 2 767 65 26

DE BOECK UNIVERSITÉ

Gestion des abonnements : ACCESS +

Fond Jean Pâques 4, B 1348 Louvain-la-Neuve

Tél. 32 10 48 25 07 - Fax 32 10 48 25 19

Où vont les germanophones ?

par Hubert Jenniges *

Ils ont changé trois fois de patrie depuis 1920. Cela s'est accompagné chaque fois de lourdes souffrances. Certaines sont encore perceptibles de nos jours et pourraient marquer l'avenir. Mais dans l'ensemble l'attachement à l'État belge se développe de plus en plus.

Tout au long de la frontière belgo-allemande s'étend un territoire de 870 km², dont les 70.000 habitants considèrent l'allemand comme leur langue usuelle ou maternelle, à côté de variétés germaniques locales. Cette population constitue la Communauté germanophone de Belgique. Déjà les lois linguistiques de 1962/63 reconnaissaient l'allemand comme troisième langue nationale, mais ce n'est qu'en 1968 que la Constitution (Art. 3^{bis}) lui a conféré un territoire. Ce dernier jouit d'une autonomie linguistique, culturelle, sociopolitique et éducative (sauf dans le domaine des lois linguistiques proprement dites, qui demeurent une compétence fédérale) largement équivalente à celle des deux autres grandes Communautés (Lagasse, 1990 :193). Il possède une chambre législative composée de 25 membres directement élus et d'un exécutif gouvernemental de trois membres disposant d'un pouvoir décretaal dans les matières prévues par la loi (*Op. cit.* :194). Néanmoins, au niveau économique, ce territoire fait partie de la région wallonne. La loi a toutefois prévu la dévolution de certaines compétences régionales. Elle s'exerce sous la forme de traités de coopération ou d'une dévolution ou transmission de l'exercice du pouvoir assortie des moyens financiers nécessaires à cet effet.

I. L'identité des germanophones en question

A. Données naturelles

La partie de la Belgique où l'on utilise l'allemand ne constitue d'aucune façon une unité géographique ou historique. Les deux piliers, Eupen et St-Vith, sont séparés par la barrière naturelle des Hautes Fagnes. «La

* Historien, chef de la rédaction de politique intérieure de la *Belgische Rundfunk und Fernsehen*, à Bruxelles.

présence des Fagnes a marqué le cours de l'histoire ainsi que le mode de pensée des habitants» (Jenniges, 1993 :103). Ces différences se marquent notamment au niveau linguistique : on parle le francique occidental (bas-allemand) au nord, plus bas le francique ripuaire et au sud le francique mosellan (ou luxembourgeois). À l'ouest, cette aire germanophone jouxte l'aire romane. L'ensemble constitue donc un terrain de recherche linguistique fort intéressant.

L'existence d'une aire de langue allemande en Belgique est le résultat d'une décision prise au plus haut niveau, à savoir le traité de Versailles : en 1920, les cantons prussiens d'Eupen et de Malmedy furent cédés à la Belgique, principalement à titre de réparation pour les dommages de guerre encourus par le pays. Le traité n'imposait aucune consultation secrète des habitants. Toutefois, son article 34 prévoyait l'ouverture de registres à Eupen et Malmedy où la population pouvait exprimer le souhait de maintenir sous la souveraineté allemande le tout ou une partie des cantons.

Notons que Malmedy était romane — on y parle le wallon — et depuis son rattachement à la Prusse (1813), elle constituait le centre d'une minorité linguistique romane en déclin. Nous constatons qu'aujourd'hui, la Wallonie malmedienne a été séparée de la région belge de langue allemande malgré plusieurs siècles d'union. Le souvenir n'en demeure pas moins dans l'ancienne appellation "Cantons de l'est" qui groupe les cantons d'Eupen, de Malmedy et de St-Vith. Cette expression a tendance à être remplacée par d'autres. Elle subsiste toutefois dans la dénomination officielle du commissariat d'arrondissement qui a son siège à Malmedy ainsi que dans des organismes d'utilité publique, comme *Verkehrsamtsamt der Ostkantone*/Office du tourisme des cantons de l'est, *Wirtschaftsverband der Ostkantone*/Union économique des cantons de l'est, etc. L'ancienne union des cantons s'exprime encore dans la "Conférence des bourgmestres des cantons de l'est" (9 municipalités germanophones et 2 francophones, Malmedy et Waismes). Dès lors, on comprend que certains mandataires publics des cantons de l'est se soient prononcés pour la création d'une quatrième région économique en Belgique. Outre la réalité historique, ils veulent tenir compte d'un fait géographique : les communes malmediennes sont le passage obligé entre le canton d'Eupen et celui de St-Vith. Certains ajoutent qu'il faudrait peut-être inclure dans cette quatrième région les communes de Fourons, de Welkenraedt, de Montzen et de Plombières où le bas-allemand est largement utilisé. Signalons qu'à Malmedy même on compte 15 à 20 % d'habitants qui ont l'allemand comme langue usuelle, voire maternelle.

En réaction contre ce "serpent frontalier" de nature plutôt économique, d'autres hommes politiques prônent une quatrième région dans le cadre des limites territoriales de la seule communauté germanophone.

B. Comment la crise d'identité des germanophones a été résolue

Il importe de jeter un regard sur le passé sans lequel le présent ne peut être évalué à sa juste valeur. On découvre ainsi dans l'histoire des 75 dernières années une série de facteurs qui pèsent sur les relations des Belges germanophones avec leur État.

1. L'annexion de 1920

L'entrée dans la famille belge s'est effectuée contre la volonté de la population germanophone et troubla pendant deux décennies ses relations avec sa nouvelle patrie. Le traité de Versailles entraîna une coupure pénible : c'est bien ainsi que l'appréciait le roi Albert I^{er}. Selon une affirmation du député Winandy faite à la Chambre le 29 juin 1939, le roi aurait déclaré : « Nous devons avoir pour ces populations d'Eupen-Malmedy beaucoup d'égards, beaucoup de respect. Elles ont dû subir ce qui est le plus pénible pour une âme droite : elles ont dû changer de patrie » (*Annales du Parlement*, Chambre 1937/38, p.2.660). Le territoire fut attaché à un État contre lequel les habitants n'avaient aucun grief mais qu'ils n'avaient pas souhaité. La Belgique apparaissait comme plus centralisée et surtout francophone. La langue allemande ne jouait en Belgique qu'un rôle modeste dans les communes du secteur de Montzen (au nord-est de la province de Liège) et du pays d'Arlon (au sud de la province du Luxembourg). L'idée d'une destinée commune de ces municipalités avec les nouveaux germanophones ne s'établit jamais ; les mentalités étaient trop différentes. On ne sera pas étonné dès lors d'apprendre que de 1920 à 1940 une lutte politique assez âpre se développe contre l'intégration à la Belgique. Cela se vérifia dans les succès électoraux des "pro-Allemands", qui exigeaient une répétition du plébiscite (cf. I, A). Les traces de cette tension ne sont pas encore effacées, même aujourd'hui.

2. L'infiltration nationale-socialiste (1933-40)

Le succès du nazisme en Allemagne faussa la recherche d'une position propre chez les germanophones de Belgique. Après la prise de pouvoir d'Hitler (1933), les organisations pro-allemandes furent systématiquement infiltrées et intégrées dans un puissant réseau d'associations économiques, culturelles, sportives et même paramilitaires. Cette situation difficile se manifesta bientôt sous la forme d'un dilemme : « Les organisations fidèles à la patrie allemande (*heimatstreuen*), qui tenaient à conserver leur finalité et leur justification, furent forcées de collaborer avec le Reich nazi et aboutirent à une dépendance sans cesse croissante » (Schärer, 1978 :33).

3. Le retour à l'Allemagne (1940)

L'invasion allemande du 10 mai 1940 et le retour d'Eupen-Malmedy à l'Allemagne décrété par Hitler dès le 18 mai 1940 entraînèrent une fâcheuse coupure. Il ne s'agissait pas de revivre simplement l'époque antérieure à 1920 « car entre temps, l'Allemagne avait connu une transformation fondamentale en raison de la prise de pouvoir par les nationaux-socialistes au point que la conception de l'État et du droit avait été complète-

ment changée» (Schärer, 1978 :258). De ce fait s'accomplit une première prise de distance pleine de conséquences par rapport à la patrie allemande antérieure. Cette rupture fut encore élargie par l'important impôt du sang que les années de guerre ont entraîné : 8.700 hommes furent forcés de rejoindre l'armée allemande ; 2.200 perdirent la vie ; 2.000 furent blessés et rentrèrent ensuite avec un handicap grave ; 1.800 manquent encore à l'appel aujourd'hui ; ces disparus sont à ajouter aux victimes. Les années de guerre (1940-1945) ne constituèrent nullement une période appropriée pour la prise de conscience de l'identité des germanophones — ni pour l'identité germanique, ni pour l'identité belge.

4. La "belgicisation" (1945-55)

En 1945, les Belges germanophones se trouvèrent du côté des vaincus. À côté des ruines morales et matérielles se développa une désorientation politique. Cette attitude indécise fut encore envenimée par une chasse sans merci à l'endroit de collaborateurs présumés. Pas moins de 16.000 dossiers judiciaires furent ouverts, c'est-à-dire pour un habitant sur quatre (y compris les femmes et les enfants). Ces mesures prises par la justice belge trouvaient leur point de départ dans un raisonnement fondamentalement faux : «une équivalence injustifiée entre "allemand" et "national-socialiste" » (Cremer, 1994, 2 :14). À la même époque, une véritable politique d'assimilation fut lancée. Elle fut surtout au programme dans les écoles. On tenta d'éliminer l'allemand dans l'enseignement mais aussi dans l'administration. On n'hésita pas à manipuler l'enseignement de l'histoire. Il est clair que l'on posait ainsi les jalons d'une crise d'identité qui ne manquerait pas de se manifester plus tard. Malgré — ou en raison de — cette politique assimilatrice, la période allant de 1945 à 1955 fut le théâtre d'un retournement historique : le passé (qui était allemand) fut considéré par la population comme tout à fait terminé. On réalisa qu'à l'avenir, il y aurait lieu de vivre avec l'État belge. «La reconstruction morale ne pouvait en aucun cas reprendre là où les aiguilles s'étaient arrêtées en 1940» (Fagnoul/Jenniges, 1995 :201).

5. Autonomie et reconnaissance

Une relation positive de la population germanophone avec l'État belge se développa rapidement. Elle coïncide avec l'autonomie concédée lors des révisions successives de la Constitution belge. Dès les années '60, on considéra les diverses réformes comme des signes de confiance. En effet, elles consacraient officiellement la protection des activités linguistiques et culturelles. Il en résulta une prise de conscience. Celle-ci donna lieu à un sentiment de confiance en soi, maintenant que le groupe linguistique était reconnu.

En revanche, l'attitude adoptée à l'égard du passé récent demeure passablement guindée. On évite (et on continue à éviter) de lier l'autonomie obtenue à des prises de position qui pouvaient rappeler le passé allemand. Un symptôme révélateur se trouve dans le débat relatif à la terminologie "communauté allemande" ou "communauté germanophone". En 1970,

lors de la reconnaissance de l'autonomie, on avait adopté le concept de "communauté culturelle allemande". Mais la création d'une communauté autonome entraîna l'obligation de forger un terme nouveau. Cela provoqua au sein du Conseil de la communauté culturelle allemande le 30 juin 1980 un débat fertile en émotions. Il en fut de même lorsqu'on se prononça les 2 et 23 février 1981, dans la ligne des lois d'application, pour l'appellation "communauté germanophone" plutôt que "communauté allemande", qui aurait tout simplement été analogue à la dénomination "communauté française". Mais un membre du Conseil qui devint ensuite sénateur socialiste, B. Eicher, avança cet argument : «Germanophone vaut mieux. Cela facilitera chez nos gens l'oubli [du passé] » (*Ausführlicher Bericht*, RDK, 30/6/ 1980).

II. Les Belges germanophones et la conservation de leur patrimoine linguistique et culturel

A. Point de départ

À la suite de la création d'une autonomie officielle, la communauté belge de langue allemande dispose d'une place stable dans le cadre de l'État belge. En voici les fondements :

1. *Le principe de la zone linguistique*

Il nous semble qu'un facteur garantissant la survie d'une langue minoritaire consiste à lui assurer une zone entièrement ou partiellement propre. Ce statut est garanti à l'allemand en Belgique, alors que c'est loin d'être le cas pour la plupart des minorités linguistiques en Europe. Relevons que conjointement au statut privilégié de l'allemand dans les 9 communes de la communauté germanophone, la loi reconnaît aux francophones — évalués à 5 % de la population — des facilités linguistiques dans le domaine de l'administration, de l'enseignement et de la vie sociale en général.

2. *L'ancrage institutionnel*

Un autre facteur assurant la protection consiste à lui reconnaître une personnalité juridique ayant droit à des institutions qui lui sont propres : un conseil (appelé aussi parlement), un exécutif gouvernemental, une administration, un pouvoir judiciaire. Elles ne peuvent être transformées ou supprimées que moyennant une majorité qualifiée au Parlement belge.

3. *Le droit à des décisions démocratiques*

Un dernier élément fondamental assurant la survie d'un groupe de locuteurs minoritaires peut être trouvé dans l'assurance au moins formelle que les décisions le concernant seront prises de façon démocratique. Tel semble bien le cas, puisque les pouvoirs législatifs et exécutifs en matière socioculturelle sont largement entre les mains des germanophones. Pendant longtemps, elles relevaient du gouvernement belge siégeant à Bruxelles. Étant donné ces conditions nouvelles, il était fondamental que la population des communes à majorité germanophone puisse élire de manière di-

recte son conseil communautaire. C'est selon les plus pures traditions démocratiques que fonctionnent également l'exécutif de ce conseil et les fonctionnaires investis de son autorité. Bref, la démocratie constitue la base du système de décision. Ce dernier peut être contrôlé à tout moment. Quant à savoir si tout fonctionne comme il faut, il s'agit là d'une question de jugement politique qui ne peut être débattue ici.

B. Consolidation des caractéristiques socioculturelles

Les éléments juridiques fondamentaux décrits sous A balisent la route suivie par la Communauté germanophone. Ils constituent les instruments susceptibles d'assurer la situation particulière de cette communauté.

1. *Mise en valeur socioculturelle*

En tout ce qui touche au maintien et au développement de ses traditions et de ses caractéristiques propres, la Communauté germanophone peut se comporter de façon entièrement autonome. C'est ainsi qu'elle est devenue depuis 1989/90 la seule responsable de son enseignement. Ce dernier peut compter sur une subvention de 2,7 milliards de francs ; cela couvre environ les 2/3 de son budget annuel de 4 milliards. Elle dispose aussi d'un institut de radiotélévision public et détermine grandement le paysage médiatique, en ce compris des informations télévisées régulières. Elle dispose d'un réseau de bibliothèques fort étendu et décide très largement son profil social. Cette autonomie a évidemment multiplié, au niveau tant quantitatif que qualitatif, les manifestations de sa vie sociale et culturelle. Ses effets positifs sont perceptibles au niveau social dans l'éducation populaire et dans celle des adultes et vont de pair avec une réelle créativité dans le domaine de l'emploi du temps libre. Les subventions publiques et les aides indirectes aux sociétés musicales, théâtrales et autres ont multiplié quantitativement les expressions de la vie culturelle locale : de nos jours, la communauté compte 160 groupements artistiques ou culturels. Certaines troupes théâtrales, surtout à Eupen et à Calamine (Kelmis), privilégient les langues régionales. Au total les groupements comptent à peu près 5.000 membres actifs. L'augmentation quantitative des prestations va de pair avec une amélioration de la qualité. Elle a engendré une professionnalisation croissante au niveau musical et littéraire ainsi que dans le domaine de la recherche historique locale. L'érection de centres de rencontre culturels et d'autres institutions du même genre, comme les musées et les bibliothèques, favorisent la création d'emplois, bien qu'encore de façon modeste, en particulier d'animateurs culturels et sociaux.

2. *Valorisation de la conscience de soi*

Plus important encore que la création de ces supports de l'autonomie est sans conteste le renforcement d'un sentiment de dignité et de valeur. Car l'autonomie a tiré les germanophones de leur isolement. Elle a provoqué une prise de conscience et créé une nouvelle confiance en soi — surtout dans la jeune génération. Cette dernière sent, pense et se conduit le

plus souvent en ayant conscience de sa langue et de ses spécificités culturelles.

3. *“Germanophonie”, germanité et dépassement des frontières*

Le germanophone belge cherche de plus en plus son identité dans le cadre spatial à taille humaine occupé par sa communauté. La région “Eupen, St-Vith” s’avère être une partie constituante de sa “biographie”. C’est dans cet espace qu’il se sent chez lui.

Bon nombre de groupements, d’associations et d’organisations sont les porteurs de cette identité régionale. Par leur intermédiaire se réalise une participation active à une meilleure intégration à la région. Ils créent un nouveau modèle d’identification : la conscience de la “germanophonie”. Cette conscientisation est sans doute liée à l’emploi des langues (allemand et langues régionales) ; elle doit aussi beaucoup au simple fait de reconnaître que l’on vit dans un espace particulier, en un lieu d’expérience propre, ce qui engendre un sentiment de sécurité et de familiarité. Cette “identité régionale germanophone” ne met nullement en question l’État belge ; en revanche, elle relativise fortement son appartenance à l’État-nation.

Cette “germanophonie” n’a pas — et c’est paradoxal — entraîné un rapprochement avec l’Allemagne. Il existe plutôt chez beaucoup de Belges germanophones, surtout de la classe moyenne, un sentiment d’infériorité linguistique à l’égard des Allemands. Cette sensation trouve son origine dans le développement particulier de la langue allemande en Belgique orientale. Cet idiome y prend racine dans un contexte politique, économique et socioculturel propre. Ce développement est accompagné par la création de néologismes, qui sont souvent la traduction directe de mots français. Il en résulte une insécurité linguistique chez beaucoup de Belges germanophones, plus particulièrement dans leurs contacts avec leurs voisins allemands. Un phénomène de même nature se retrouve chez les Luxembourgeois dans leurs relations avec les Allemands. Souvent, le Flamand fait montre de la même insécurité linguistique dans ses contacts avec les Néerlandais ; cela peut en outre se transformer facilement en antipathie pour le voisin.

Mais dans la dernière décennie est apparue une dimension supplémentaire de nature transfrontalière. Elle engendre une nouvelle “pensée régionale” qui se manifeste surtout dans l’Eifel, l’Ösling (nord du grand-duché de Luxembourg) et les Ardennes. Elle s’exprime à travers des manifestations, des festivals, des expositions et des foires commerciales.

III. Perspectives et facteurs d'incertitude

L'avenir de la communauté germanophone est néanmoins marqué par des facteurs qui sont hors de portée de cette minorité. L'essentiel est dû aux développements futurs de l'État belge et de l'unification de l'Europe.

A. L'insertion dans la Région wallonne

1. *La problématique liée à cette insertion*

Des aspects importants de la vie économique de la Communauté germanophone sont définis par la Région wallonne dont elle fait partie. Ce sont des autorités publiques wallonnes qui prennent la plupart des mesures relatives au travail et à la promotion des investissements. Elles distribuent les crédits publics au secteur de la construction, à l'économie agricole et forestière, à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Elles ont à résoudre les problèmes de l'environnement, de l'infrastructure socio-économique et des affaires supra-communales. Certes, la communauté germanophone s'efforce d'atteindre un degré plus élevé dans la cogestion, comme l'y autorisent d'ailleurs les lois fédérales. On relève néanmoins des effets indirects (de cette insertion wallonne) sur la tournure prise par l'autonomie culturelle. Cette dernière est tributaire dans ses manifestations de facteurs liés à la vie économique. Les activités culturelles ne s'épanouissent pas dans un espace vide.

2. *Prédominance de la Région*

On pressent que le poids politique de la Région wallonne va peser plus lourd que celui des Communautés (française et germanophone). Qu'arriverait-il si la Région wallonne et la Communauté française fusionnaient ? À ce moment, la communauté germanophone devrait nécessairement chercher une place propre dans l'État fédéral et former une sorte de sous-région (cf. *supra*, I, A).

B. Intégration dans le processus d'unification de l'Europe

L'avenir de la communauté germanophone est aussi déterminé par le progrès de l'Europe unie. Cela peut se comparer au rythme de plus en plus rapide de la fédéralisation en Belgique qui a grandement déterminé l'autonomisation de la communauté germanophone. Il importe de souligner aussi que cette communauté est située à l'intersection de frontières sensibles et fort exposées. Son espace coïncide depuis le haut Moyen âge avec une zone qui, tant bien que mal, a été revendiquée à la fois comme frontière de l'Allemagne et du domaine historique français. Toutefois de nos jours, cet espace est pris dans un engrenage européen indubitable, plus spécialement dans une intégration à l'Eurorégion Meuse-Rhin, sans parler du Comité des régions d'Europe.

Pour conclure

Les germanophones en Belgique ont parcouru un long chemin depuis que le traité de Versailles a décidé de leur sort. Ils sont susceptibles de faire état d'une expérience fort riche, qui peut leur servir dans l'avenir. Leurs atouts les plus importants sont leur situation géographique et leur bilinguisme, voire leur trilinguisme, bien conçu et équilibré. En revanche, leurs prétentions intellectuelles et les manifestations de leurs caractéristiques culturelles demeurent soumises à une hésitation constante. En conséquence, l'orientation future de la dynamique politique demeure imprévisible.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- COLLINET R.,
1986 *L'annexion d'Eupen et Malmedy à la Belgique en 1920*, Verviers, La dérive.
- CREMER F.,
1994 "Annexion, Assimilation, Autonomie. Zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft", *I & M, Informationen und Meinungen aus Deutschbelgien*, n°2, 3, 4.
- DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT
1994 *Zu Hause im neuen Belgien. Land der Begegnung im Herzen Europas*, Eupen.
- DOEPGEN H.,
1966 *Die Abtretung des Gebietes von Eupen-Malmedy an Belgien im Jahre 1920*, Bonn, Rohrscheid.
- DRIES J.,
1982 "Duitse Belgen ? Ken ik niet !", *Vlaams-Nationale Standpunten*, n°9, Juli.
- FAGNOUL K.,
1982 "Streiflichter auf das Kriegsgeschehen im St-Vith Land", *Beiträge zur Geschichte des zweiten Weltkrieges*, 7, Brüssel, Ministerium für Nationale Erziehung.
- FAGNOUL K., JENNIGES H.,
1995 *Ende und Wende*, St-Vith, Schriftenreihe des Geschichtsvereins ZVS.
- JENNIGES H.,
1993 "Auf der Suche nach neue Konturen - Die Deutschsprachige Gemeinschaft an einem geistigen Scheideweg", *Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft : hat sich der Weg gelohnt ?*, Eupen.
1996 "Effektivität und Defizite — Die kulturelle Autonomie der deutschen Sprachminderheit in Belgien. Modell für andere Minderheiten oder nur Fassade ?", *11. Konferenz deutscher Volksgruppen in Europa*, Akademie Sankelmark, pp.125-141.
- KERN R., Ed.,
1989 *Deutsch als Umgang- und Muttersprache in die Europäischen Gemeinschaft*, Brüssel, Europäisches Büro für Sprachminderheiten - Belgisches Komitee, pp.30-49.
- LAGASSE CH.-E.,
1990 *Les institutions politiques de la Belgique et de l'Europe*, Bruxelles, Ciaco.

MAXENCE P.,

1951 *Les atouts gaspillés ou le drame des Cantons de l'Est*, Sint-Niklaas, P. Maxence.

NELDE P., Ed.,

1979 *Deutsch als Muttersprache in Belgien (Forschungsberichte zur Gegenwartssituation)*, Wiesbaden, Steiner.

PABST K.,

1964 *Eupen-Malmedy in der belgischen Regierungs- und Parteien-politik (1914-1940)*, Aachen, Metz.

ROSENSTRÄTER H.,

1985 *Deutschsprachige Belgier : Geschichte und Gegenwart der deutschen Sprachgruppe in Belgien*, Aachen, s.n.

SCHÄRER M.,

1978 *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmedys im Zweiten Weltkrieg*, Bern, Lang.

VERDOODT A.,

1968 *Zweispachige Nachbarn. Die deutschen Hochsprach- und Mundartgruppen in Ost-Belgien, dem Elsass, Ost-Lothringen und Luxemburg*, Wien/ Stuttgart, Braumüller.

Le fait bruxellois *

par Maurice-Pierre Herremans **

Des observations récentes il ressort que la simple évocation de faits plus ou moins lointains, qui forment la toile de fond de maintes revendications du radicalisme flamand, n'est pas adéquate pour apprécier la situation actuelle. Afin d'éviter tout anachronisme, le terme de brabançon a été utilisé pour désigner la langue germanique largement en usage à Bruxelles avant l'introduction récente du néerlandais général cultivé (*algemeen beschaafd nederlands*).

I. Une ville plurielle

Comme d'autres cités de par le monde, mais peut-être davantage que la plupart d'entre elles, Bruxelles en effet est une ville plurielle. Cette tendance s'est d'ailleurs considérablement amplifiée au cours des dernières décennies.

Plurielle à de multiples égards. Que ce soit à propos de son étendue strictement légale limitée à 19 communes ¹. Que ce soit à propos de son étendue sociologique et économique, au-delà de ces 19 communes, dans des proportions plus ou moins grandes. Que ce soit au sujet de sa population, légale ou de fait, avec des différences assez sensibles à divers moments de la journée ou de la nuit. Que ce soit au sujet de son histoire, sujette à de multiples interprétations, parfois sérieusement contradictoires.

Il existe en effet de multiples définitions de Bruxelles, et chacune d'elles répond à une vision personnalisée du problème évoqué. Bruxelles est à la fois les unes et les autres, chacun privilégiant sa vision des choses et également ses espérances. C'est ainsi que francophones et néerlandopho-

* Ce titre, qui symbolise le caractère particulier du problème de Bruxelles, est celui d'un chapitre de l'essai *La question flamande* publié en 1948 par M.-P. Herremans. Il a été depuis repris dans *Le courrier hebdomadaire du CRISP* en janvier 1964. Nonobstant les importantes transformations constitutionnelles et législatives intervenues depuis lors, ce même titre nous a paru conserver toute son actualité.

** Politologue, Président honoraire du CRISP (Centre de recherches et d'Informations Socio-Politiques).

¹ Outre la ville de Bruxelles proprement dite, les 18 communes qui lui sont jointes sont Anderlecht, Auderghem, Berchem, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boisfort, Woluwé-Saint-Lambert et Woluwé-Saint-Pierre.

nes ont généralement une vision différente de la réalité bruxelloise, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater.

Il convient de signaler d'emblée que Bruxelles n'est pas comparable aux autres grandes villes européennes en raison de certaines entraves linguistiques générées par une séparation formelle entre sa fonction purement administrative réduite constitutionnellement aux 19 communes et ses fonctions économiques, sociales et culturelles qui s'étendent bien au-delà de ces limites purement administratives, mordant très largement sur le territoire brabançon qui enrobe l'agglomération bruxelloise proprement dite, et, quoique dans une moindre mesure, sur le territoire du Brabant wallon.

Cette situation, on le comprend aisément, est à l'origine de pas mal de conflits, plus ou moins importants, mais très souvent difficiles à gérer.

Géographiquement parlant, les définitions de Bruxelles sont multiples : elles vont de la plus petite dimension, de l'îlot sacré à proximité de la prestigieuse grand-place, jusqu'à la mégalopole que certains sociologues ont cru déceler dans le développement quasi continu de l'urbanisation entre Anvers et Bruxelles, et même au-delà avec Charleroi, donc en passant par le pentagone, le cœur de Bruxelles, par l'agglomération bruxelloise limitée aux 19 communes précitées (portant depuis quelques années l'appellation de Bruxelles-Capitale), par l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde (deux communes du Brabant flamand), puis par de multiples variantes d'un grand Bruxelles joignant aux 19 communes de Bruxelles-Capitale les 6 communes à facilités². Ou davantage encore, comme le prévoyait le plan Egmont, en joignant à Bruxelles toute une série de communes du Brabant flamand où des minorités francophones d'inégales importances étaient recensées.

Bruxelles est également une capitale multiple. La plupart des autres capitales le sont aussi mais il apparaît que Bruxelles l'est sans doute davantage. Bruxelles-Capitale, en effet, n'est pas seulement la capitale du royaume fédéral de Belgique, ce qui implique qu'y siègent le chef de l'État fédéral, actuellement le roi Albert II, les gouvernement et parlement fédéraux ainsi que l'administration fédérale. Mais elle est également, nonobstant la contestation de certains milieux francophones, la capitale de la communauté flamande, ce qui implique, comme c'est le cas pour les institutions fédérales, qu'y siègent le gouvernement, le parlement et l'administration de la Flandre.

Alors que le gouvernement wallon a choisi la ville de Namur pour siège de ses institutions, la Communauté française de Belgique, réunissant les Wallons et les Bruxellois francophones, a son siège à Bruxelles avec ce que cela implique en matière d'institutions adéquates. Mais Bruxelles

² Les 6 communes à facilités linguistiques sont Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel, Wezembeek-Oppeem, dans lesquelles les francophones sont très souvent majoritaires alors que ces communes sont de plus en plus sous l'obédience du Brabant flamand depuis la récente disparition de la province bilingue de Brabant.

est par surcroît une capitale internationale en ce sens qu'y siège la Commission de la communauté européenne. Ajoutons à cet égard que Bruxelles partage avec Strasbourg le siège du parlement de la Communauté européenne.

Depuis que le général de Gaulle a rompu avec l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), cette institution internationale militaire a également son siège administratif à Bruxelles.

Ces différentes institutions internationales entraînent à Bruxelles la présence de nombreux diplomates³, hommes politiques étrangers, fonctionnaires internationaux, journalistes, agents de groupes de pression multiples, etc. pendant des périodes plus ou moins longues.

*
* * *

Il va de soi par ailleurs que, comme toutes les autres capitales, Bruxelles abrite une multitude d'institutions diverses, que ce soit sur le plan intellectuel et scientifique avec sa panoplie d'établissements universitaires ou para-universitaires tant d'expression française (ULB, Faculté de médecine de l'UCL, etc.), que néerlandaise (VUB, etc.) sans oublier les institutions usant d'une autre langue, le plus souvent l'anglais, mais également l'allemand qui, est, rappelons-le, la troisième langue du pays.

Sur le plan de l'enseignement secondaire, outre les réseaux traditionnels public et libre (privé) dans les deux principales langues du pays (le français et le néerlandais), notons la présence de trois écoles européennes rassemblant des enfants de parents faisant partie des différentes organisations internationales dont nous venons de parler⁴ et de personnes qui gravitent autour d'elles.

C'est aussi à Bruxelles que se sont fixées plusieurs institutions culturelles : des académies de toutes espèces (littéraire, scientifique, etc.), le théâtre de la Monnaie qui depuis trois siècles d'existence connut des moments particulièrement prestigieux lorsque, par exemple, les Parisiens venaient y assister à de grandes premières ou lorsque Maurice Béjart y créa son fameux ballet du XX^e siècle, le Palais des Beaux-arts, centre culturel de renommée internationale où se produisent notamment les finalistes des célèbres concours de la Reine Élisabeth (violon, piano, chant), de nombreux musées, davantage fréquentés semble-t-il par les touristes étrangers que par les Bruxellois eux-mêmes, plusieurs centres culturels fort actifs (Uccle, Auderghem, Saint-Gilles, etc.), Forest National dont le

³ Plusieurs pays disposent à Bruxelles de 3 représentations diplomatiques distinctes. En effet, à côté de la diplomatie à vocation traditionnelle, on constate la présence d'une diplomatie à vocation européenne et d'une diplomatie en liaison avec l'OTAN.

⁴ Un certain pourcentage d'élèves belges se retrouve obligatoirement dans les écoles européennes.

vaste hall draine régulièrement des foules d'amateurs de musique rock de Belgique et de l'étranger, etc.

Bruxelles est également devenue une capitale religieuse qui n'était pas reconnue comme telle au cours des siècles précédents ⁵. La cathédrale de Saint-Michel (et Gudule) est le siège des cérémonies religieuses officielles ⁶ tandis que la basilique de Koekelberg offre régulièrement un espace adéquat pour les vastes rassemblements religieux. Les différents cultes disposent de lieux de prière et de rassemblement, que ce soient le protestantisme en ses différentes branches, la religion orthodoxe, le judaïsme et depuis quelques années l'islam, répondant ainsi aux revendications de l'importante population musulmane immigrée qui est venue se fixer à Bruxelles.

Bruxelles est également une capitale judiciaire. Le Conseil d'État, la cour de cassation, la cour d'arbitrage, la cour militaire et d'autres institutions judiciaires fédérales ont leur siège à Bruxelles. Le palais de justice de la ville est l'un des plus grands bâtiments officiels du monde.

Bien des Bruxellois ignorent aujourd'hui que, jusqu'il y a peu, leur ville était la plus industrielle du pays, avant que l'évolution vers le secteur tertiaire, accentuée par l'internationalisation accélérée de la ville, ne change les données ⁷.

C'est également à Bruxelles que se trouve la Bourse, qui tout en étant une institution relativement modeste sur le plan international (par rapport aux Bourses de Londres, Francfort, Paris, etc.) est néanmoins la plus importante institution boursière du pays.

Sur le plateau du Heysel, Bruxelles possède un centre commercial permanent, développant une activité remarquable.

Enfin, le port fluvial de Bruxelles, qui vient de fêter son centenaire, constitue un atout non négligeable sur le plan industriel et commercial. C'est après Anvers le second port belge.

Terminons cette trop rapide nomenclature des facettes principales de la réalité bruxelloise par l'évocation du rôle de capitale sportive du pays. Le stade Baudouin, sur le plateau du Heysel, permet le déroulement de grandes joutes (football, athlétisme...). Et Bruxelles reste le siège des fédérations sportives du pays.

⁵ Le décès récent du Cardinal Suenens offre l'illustration de cette évolution. En effet, la messe fut célébrée à la cathédrale Saint-Michel à Bruxelles et la dépouille mortelle fut enterrée à Malines, qui fut longtemps considérée comme étant la capitale catholique de la Belgique. Cela se reflétait dans le langage courant quand on disait : «Malines a parlé».

⁶ Par exemple lors de l'enterrement du roi Baudouin.

⁷ La "Fonderie", centre d'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise, rappelle le passé récent par d'intéressantes publications et par des visites guidées des vestiges.

II. Les Bruxellois

Le caractère de pluralité de la région bruxelloise que nous venons d'esquisser dans plusieurs domaines d'actualité se reflète dans les individus. Qui sont les Bruxellois de nos jours ? Les habitants de Bruxelles sans doute, mais la réponse est un peu trop simpliste. En effet, une analyse plus fine de cette population prise dans sa globalité permet de déceler plusieurs catégories de Bruxellois : les autochtones, les francophones, les néerlandophones, les étrangers, les immigrés, les périphériques, les navetteurs (diurnes ou nocturnes).

Les autochtones

Les autochtones, c'est-à-dire les descendants d'anciens habitants de Bruxelles, généralement locuteurs du brabançon, la langue germanique régionale du centre de la Belgique ou d'une variété locale, le bruxellois, sont de moins en moins nombreux. De nombreuses branches s'éteignent faute de descendants.

Certains ont tendance à considérer que ceux qui continuent aujourd'hui à user du langage marollien sont des autochtones. Rien n'est moins vrai si l'on veut bien se rendre compte que pas mal d'habitants de cette région populaire du centre de Bruxelles (rue Haute et environs) sont en réalité des Bruxellois de très fraîche date et que bon nombre d'entre eux devraient plutôt être classés dans la catégorie des immigrés. En effet, les immigrés dans leur très grande majorité sont des individus très peu fortunés qui ont une tendance naturelle à se grouper dans des quartiers populaires. Du reste le langage dit marollien est truffé d'expressions empruntées et adaptées au langage d'origine des immigrés qui viennent se fixer dans ce quartier⁸.

Les francophones

Les Bruxellois francophones sont de nos jours et de loin les plus nombreux. Leurs origines sont diverses. La plupart sont des descendants de Wallons qui, pour des raisons diverses, sont venus se fixer à Bruxelles et qui ont naturellement conservé le langage officiel de leurs ascendants. D'autres, au contraire, qui sont d'origine brabançonne, flamande ou limbourgeoise, se sont francisés pour de multiples raisons : de bon gré, selon les observateurs francophones, de force, selon certains commentateurs néerlandophones qui évoquent régulièrement le joug social exercé par les édiles de Bruxelles (en ce compris ceux d'origine brabançonne) pendant des générations. C'est ainsi que le nouveau président du *Vlaams Blok*, le parti politique flamand extrémiste, affirme que les francophones bruxellois, auxquels il consentirait à accorder des facilités en cas de néerlandisation de Bruxelles, sont des Brabançons francisés. Cela n'est exact que pour une partie relativement peu nombreuse d'individus car,

⁸ Notons à cet égard la création relativement récente d'une Académie du langage bruxellois.

outre les descendants de Wallons, il convient de tenir compte que pour bon nombre de Brabançons, Flamands ou Limbourgeois venus se fixer à Bruxelles, il n'était nullement besoin de se franciser étant donné que c'était déjà réalisé depuis des générations. En effet, les "fransquillons" dont la langue de culture était depuis toujours le français n'éprouvaient nul besoin d'être francisés.

Les néerlandophones

Ils sont nettement moins nombreux que les francophones à Bruxelles.

Conscientes de cette situation, les autorités néerlandophones lancent régulièrement des campagnes de propagande en faveur de l'implantation de néerlandophones à Bruxelles afin de renforcer cette minorité linguistique qui a tendance à suivre une courbe ascendante si l'on se réfère aux résultats des dernières élections. Sont principalement visés par ces tentatives les nombreux fonctionnaires qui font partie de la catégorie des navetteurs. La facilité des transports (malgré les bouchons sur les routes) et les avantages financiers d'un habitat en dehors de Bruxelles font que ces campagnes rencontrent peu de succès jusqu'à présent.

Les étrangers

Ils présentent plusieurs particularités, surtout au point de vue social.

Nous avons déjà signalé que bon nombre d'étrangers étaient venus récemment se fixer à Bruxelles à des titres divers auprès des institutions internationales (Commission Européenne, OTAN), qu'ils soient diplomates, fonctionnaires, militaires, journalistes, agents de groupes de pression divers, etc. Cette catégorie d'étrangers présente la caractéristique de n'être pas fixée de manière permanente à Bruxelles. Il existe cependant des étrangers, plus particulièrement des nationaux des pays proches (France, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Luxembourg) qui viennent s'établir à Bruxelles, même à titre permanent, pour diverses raisons commerciales ou autres⁹.

Les immigrés

Cette catégorie est nettement différente de la catégorie précédente des étrangers. Ils viennent de partout. Actuellement, on recense à Bruxelles plus de 100 nationalités différentes. Ils représentent plus de 30 % de la population bruxelloise d'aujourd'hui.

Ce sont en général des gens de conditions modestes. Certains d'entre eux sont analphabètes. Ils ont rejoint la capitale parfois après un stage plus ou moins long en province pour y trouver du travail ou, à défaut, une aide suffisante pour subsister, soit légalement soit, assez souvent, illégalement. On les retrouve souvent regroupés par nationalités d'origine, près des gares ou dans des quartiers réputés populaires dans les communes de Molenbeek, Anderlecht, Saint-Josse, Saint-Gilles, Schaerbeek, etc.

⁹ À cet égard, il convient de remarquer que Paris est de plus en plus proche de Bruxelles (TGV).

Les enfants de ces immigrés (ils sont généralement plus nombreux que dans les familles belges) suivent le parcours scolaire imposé, pour une grande majorité d'entre eux, dans le réseau francophone. Et c'est ainsi que dans plusieurs écoles primaires de Bruxelles, la majorité des élèves est de nationalité étrangère.

Mais les possibilités d'embauche sont devenues rares à Bruxelles comme dans la plupart des grandes villes européennes et le chômage débute généralement à la fin de la période d'obligation scolaire, ce qui favorise inévitablement le développement de la délinquance, de la prostitution et de tous les autres problèmes de société particulièrement difficiles à gérer et à résoudre.

Les périphériques

C'est ainsi qu'on désigne parfois les francophones des communes à facilités. Ils se considèrent souvent comme des Bruxellois de cœur. En fait, ils vivent généralement en symbiose avec les habitants légaux de la région bruxelloise. Ils considèrent les obligations qui leur sont imposées par le pouvoir du nord du pays dont ils dépendent juridiquement comme des tracasseries intolérables. Ils craignent la suppression des facilités linguistiques qui leur sont cependant reconnues dans la constitution fédérale. En effet, au nord du pays, certains estiment que les facilités n'ont été concédées que provisoirement afin de permettre l'assimilation de ceux auxquels elles étaient accordées. Il convient de signaler que cette dernière interprétation est relativement récente et qu'elle n'a pas été formulée légalement au moment où ce régime a été mis en place. Néanmoins chacune des parties en cause, néerlandophone et francophone, estime que son interprétation est la bonne.

Les navetteurs

Le cas des nombreux navetteurs qui du lundi au vendredi affluent vers la capitale par le chemin de fer ou, de plus en plus souvent, par la route, mérite d'être signalé. Ces personnes en effet passent ainsi la partie la plus importante de la journée sur le territoire de Bruxelles et certaines d'entre elles profitent des heures de fourche du midi ou du temps dont elles disposent avant de reprendre le chemin du retour vers leur foyer pour se promener ou faire des emplettes dans les nombreux magasins et boutiques du centre de la ville.

Certains de ces navetteurs en arrivent ainsi à connaître mieux que les Bruxellois le centre de la capitale et il n'est pas rare de constater que, à la faveur du week-end, certains d'entre eux reviennent avec leurs proches dans ce milieu qu'ils ont appris à connaître et sans doute, à certains égards, à apprécier.

S'ils ne sont incontestablement pas Bruxellois au sens légal du mot, ils le sont devenus à certains moments importants de leur existence.

Que voilà bien des catégories distinctes de Bruxellois ! La question d'établir qui est plus Bruxellois — de l'Anversoïsois ou du Liégeois qui

vient à l'âge adulte se fixer à Bruxelles pour de multiples raisons ou du jeune Marocain qui, né à Bruxelles, a accompli tout son parcours scolaire dans cette ville et qui, à part son statut de nationalité, n'a plus guère de contact avec le pays d'origine de ses parents — reste sans réponse valable à ce jour. Mais cette situation ambiguë est à l'origine de bien des problèmes et de malentendus non encore dissipés.

III. Bruxelles en face de la géographie et de l'histoire

La géographie, qu'on le veuille ou non, a ses exigences et parfois ses entraves.

Bruxelles est située au nord de la frontière linguistique et cela constitue pour l'aile marchante du mouvement flamand une seconde raison, qui vient s'ajouter au passé historique, d'étayer la revendication de "Bruxelles, ville flamande" vivement querellée par la quasi-totalité des francophones.

Cependant, comme ce fut continuellement le cas dans ce face-à-face linguistique, des voix se sont élevées dans certains milieux francophones pour contester la justesse de ce point de vue en défendant la thèse que, sociologiquement, Bruxelles se trouvait actuellement jointe à la Wallonie par la chaussée de Waterloo qui relie la commune d'Uccle, une des communes de l'agglomération bruxelloise, à Waterloo, la commune wallonne la plus proche de Bruxelles. En effet, depuis quelques décennies, cette importante artère qui longe la forêt de Soignes sur une partie du parcours et qui est restée pratiquement inhabitée dès sa sortie du territoire ucclois a connu un essor urbanistique remarquable sur le côté faisant face à la forêt, tandis que le côté longeant la forêt faisait l'objet d'une protection bien compréhensible sur le plan urbanistique et administratif. Les occupants de ces nouvelles demeures, pour la plupart fort avenantes, sont principalement des francophones mais on y compte également un nombre important d'anglophones en provenance des nouvelles institutions européennes. Cette nouvelle urbanisation a été réalisée sur des terres vierges dont les propriétaires se sont séparés contre des sommes jugées relativement importantes. Il n'y a donc pas eu vol de territoire et il n'y a pas eu expulsion ni neutralisation quelconque d'une population locale, ainsi que certains l'ont suggéré à l'époque. La position intransigeante du mouvement flamand est ici uniquement basée sur le droit du sol, fût-il vierge d'habitants.

En tout état de cause, les sociologues, relevant la clientèle des grandes surfaces commerciales, ont constaté l'existence de deux Rhodes bien distincts. Le vieux Rhode, dont l'origine incontestablement brabançonne s'est maintenue jusqu'à nos jours, malgré une certaine infiltration francophone, et le nouveau Rhode dont nous venons de parler, où la présence néerlandophone est nettement minoritaire. Ce phénomène se traduit d'ailleurs électoralement, les élus francophones et néerlandophones étant sensiblement d'importance égale.

Notons également que, dans la zone brabançonne située au sud de Bruxelles (le *Payottenland*), il existe encore de nos jours des noyaux francophones d'inégale importance. Une visite au cimetière de Ruisbroek (commune jumelée à la commune de Leeuw-Saint-Pierre) en apporte une preuve évidente si l'on procède au repérage des inscriptions sur les pierres tombales. De même à Hal, la principale ville de cette partie du territoire brabançon situé au sud de Bruxelles, on constate la survivance d'un noyau francophone minoritaire.

Comme la géographie, l'histoire est continuellement sollicitée pour étayer les revendications flamandes.

Aujourd'hui, plus personne ne nie qu'à ses origines Bruxelles était une ville essentiellement brabançonne. Ce qui a échappé au bombardement du général français de Villeroy dans le centre de la cité en apporte une preuve irréfutable. Certains ont même affirmé qu'à l'époque moyenâgeuse Bruxelles était plus germanique que maintes villes de Flandre tandis que d'autres établissaient une différence entre les Flamands et les Brabançons, thèse étayée par les nombreuses et incessantes luttes entre la Flandre et le Brabant¹⁰.

Pendant il convient de reconnaître également que dès ses origines, sans mettre en cause le caractère fondamentalement brabançon (germanique) de la grande majorité de la population bruxelloise de l'époque, on retrouve à Bruxelles des francophones. Les textes en font foi.

À l'occasion des festivités organisées pour la célébration du millénaire de Bruxelles, les deux camps linguistiques ont cherché à établir l'histoire de la configuration linguistique de Bruxelles sans parvenir à se convaincre mutuellement de ce qui apparaît cependant comme l'image même des siècles précédents : une ville essentiellement brabançonne avec une présence quasi permanente d'une minorité plus ou moins importante de langue française. Si bien qu'aujourd'hui les francophones, devenus incontestablement et largement majoritaires dans cette cité, ne peuvent nier que pendant près d'un millénaire la population bruxelloise était majoritairement brabançonne (germanique) tandis que les néerlandophones ne peuvent plus nier que dès les origines et au cours des siècles qui nous séparent de la situation actuelle, la langue française n'a jamais été absente de Bruxelles, ayant toujours occupé une place plus ou moins importante dans ce décor¹¹.

Par les multiples preuves encore présentes aujourd'hui du passé brabançon de Bruxelles, citons, sans prétendre à l'exclusivisme en la matière, le nom de plusieurs artères du centre de Bruxelles que les francophones prononcent le plus souvent de manière correcte sans toujours se rendre compte de leur origine : Treurenberg, Coudenberg,

¹⁰ D'HONDT J., *Histoire de Belgique*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1978.

¹¹ Le professeur Jean Stengers a dirigé une équipe d'une trentaine d'historiens, de politologues et de sociologues francophones et néerlandophones pour assurer la publication d'un ouvrage magistral intitulé *Bruxelles : Croissance d'une capitale*, publié par le Fonds Mercator.

Borgval... Citons aussi le fameux Ommegang qui fait aujourd'hui la joie des touristes ainsi que la fête folklorique de la plantation du Meiboom. À prendre aussi en compte le nom de certains quartiers : le Heysel, le Solbosch, etc. Ces appellations sont encore plus nombreuses dans les communes de la couronne bruxelloise qui jusque tard dans le XIX^e siècle étaient des villagat voués à la culture et à l'élevage.

Notons aussi qu'à Uccle, une des communes les plus francisées de Bruxelles, un nombre important de quartiers, d'artères et de parcs ont conservé leur appellation brabançonne d'origine (Verrewinkel, Calevoet, Staffe, Dieweg, Kamerdelle, Parc de Wolvendael, le Kauwberg, etc.) tandis qu'à Ixelles, autre commune largement francisée, on trouve les appellations Vleurgat, Tenbosch, Solbosch et bien d'autres encore.

IV. Les nombreuses tentatives de solutions pour le statut de Bruxelles

La problématique bruxelloise a en fait préoccupé les hommes politiques belges depuis longtemps et la croissance de la cité n'a cessé de peser sur la nécessité de trouver des solutions adéquates pour ce problème particulièrement difficile à résoudre. Il apparaît même que la problématique et la nécessité impérieuse de trouver les moyens adéquats d'y faire face sont apparus comme une des obligations essentielles du monde politique contemporain.

Déjà dans le courant du XIX^e siècle, certaines approches de solutions (partielles) virent le jour et à plusieurs reprises cette politique déboucha sur une extension du territoire initial de la ville de Bruxelles. Mais la procédure se heurta à deux obstacles majeurs. D'une part, les édiles communaux des autres communes de la région bruxelloise s'opposèrent de plus en plus au dépeçage de leur territoire, et d'autre part, le mouvement flamand qui, aujourd'hui prône la fusion des 19 communes pour des raisons aisées à comprendre, émit à l'époque des craintes concernant l'accroissement de la fameuse tâche d'huile (*olievlek*) de la francisation de la ville de Bruxelles sur des territoires qui comptaient encore à l'époque une importante population brabançonne. Quoi qu'il en soit, de nombreuses propositions continuèrent à voir le jour, surtout après la Seconde Guerre mondiale pendant laquelle le pouvoir occupant (allemand) avait mis en place le grand-Bruxelles en privilégiant la représentation néerlandophone.

Le Centre Harmel, la Commission Meyers, la Commission Duerinck-Lallemand et bien d'autres centres d'études se penchèrent successivement sur le problème de Bruxelles et émirent à cet égard des propositions de solutions qui ne trouvèrent cependant pas de répercussion utile sur le plan parlementaire.

Dès le début de la longue marche de la réforme de la Constitution, initiée par le premier ministre de l'époque Gaston Eyskens (CVP, *Christelijke Volkspartij*), l'ambition existait de résoudre rapidement le problè-

me de Bruxelles. Mais alors qu'un début de régionalisation et de communautarisation était accordé aux entités flamande et wallonne, le statut de Bruxelles restait en rade, faute de trouver un accord suffisant pour le réaliser et il fallut attendre 1989 pour voir l'émergence d'un statut pour Bruxelles à peu près équivalent à celui accordé déjà depuis plusieurs années à la Flandre et à la Wallonie.

La Région bruxelloise, limitée aux 19 communes, était enfin devenue une réalité. Mais déjà des voix se firent entendre dans certains milieux flamands pour affirmer qu'il ne s'agissait pas d'une solution définitive et qu'il faudrait à brève échéance se pencher à nouveau sur le statut de Bruxelles. Avec une ténacité à laquelle même ses adversaires politiques rendent parfois justice, le ministre président de la Région de Bruxelles, Charles Picqué (PS, Parti Socialiste), essaye de défendre le nouveau statut de la Région bruxelloise. Sa position est claire. Il veut développer au maximum les potentialités de Bruxelles avec le concours de tous ceux, francophones et néerlandophones, qui se montrent disposés à œuvrer avec lui dans cette voie. Il n'est nullement anti-flamand mais il estime que le statut acquis par les néerlandophones bruxellois (ou les Bruxellois néerlandophones selon les cas) dans le gouvernement de la Région de Bruxelles est largement suffisant et que le fait de vouloir encore renforcer ce statut (fatalement au détriment des francophones, quoi qu'ils en disent) entraînera inexorablement une opposition formelle de la part des francophones.

Le ministre président de la Région de Bruxelles doit donc tenir tête continuellement aux revendications incessantes du mouvement flamand et également à celles de ses alliés actuels au gouvernement de la capitale, c'est-à-dire la coalition libérale-FDF (Front Démocratique des Francophones), laquelle estime que les néerlandophones ont déjà obtenu beaucoup trop d'avantages. À cet égard l'actuel président du FDF, Monsieur Maingain, ne cache pas son désir de bouter le gouvernement flamand en dehors de la région bruxelloise, car il conteste la légalité de la décision unilatérale flamande d'avoir fait de Bruxelles la capitale de la Flandre.

Bref, la situation est loin d'être sereine et tout laisse prévoir qu'au cours des mois et des années à venir, on continuera encore à parler du problème de Bruxelles.

V. Conclusions

À l'issue de cette trop brève approche du fait bruxellois, certaines conclusions s'imposent.

Tout d'abord, il est évident que le Bruxelles tel que nous le connaissons aujourd'hui ne ressemble guère au Bruxelles des origines, ni au Bruxelles du Moyen âge, pas plus qu'à celui des temps modernes, ni à celui du XVIII^e siècle, ni même au Bruxelles de 1830 lors de la création de la Belgique.

Et les évocations de ces époques plus ou moins lointaines, qui forment la toile de fond de maintes revendications du radicalisme flamand d'aujourd'hui, ne sont plus adéquates pour apprécier la situation actuelle de Bruxelles, quelles que soient par ailleurs les tentatives d'explications de cette évolution, sur lesquelles un accord unanime des historiens est loin d'être réalisé à ce jour.

Bruxelles doit beaucoup à la Belgique et cette reconnaissance explique dans une certaine mesure l'attitude de la majorité de sa population vis-à-vis du pays auquel elle estime être redevable de sa situation actuelle. En effet, c'est grâce à la Belgique dont elle fut d'emblée sacrée capitale que la petite ville à l'allure provinciale de 1830 est devenue aujourd'hui une ville importante tant sur le plan national que sur le plan international. Son rôle de capitale s'est affirmé pendant plus d'un siècle et demi dans de multiples domaines, y compris au cours des dernières décennies sur le plan politique international. Cette évolution est quasi entièrement le fait de l'État belge et il n'est d'ailleurs pas étonnant que beaucoup de Bruxellois de nos jours aient conservé pour cet État (hier unitaire, aujourd'hui fédéral et demain peut-être confédéral) une prédilection que l'on ne retrouve pas dans les rangs du mouvement flamand et sans doute également dans certains milieux wallons.

Il reste également que Bruxelles-Capitale n'échappe pas aux manifestations d'envie et de critiques de la part des "provinciaux" tant au nord qu'au sud du pays, comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres pays du monde car il est bien évident que Paris, Londres, Vienne, Madrid, etc. connaissent le même sort.

Personne n'aurait pu deviner au XI^e siècle, ni au XV^e siècle, voire en 1830, ce que Bruxelles est devenu aujourd'hui. Cette constatation devrait rendre prudents ceux qui s'expriment de manière péremptoire de part et d'autre au sujet du devenir de Bruxelles. Dans ce domaine, les vocables "toujours" et "jamais" doivent être maniés avec beaucoup de précautions.

On ne peut envisager valablement l'avenir de Bruxelles, comme c'est d'ailleurs le cas dans bien d'autres domaines, que dans une perspective relativement rapprochée, limitée à quelques décennies. Au-delà, cela reste du domaine de l'inconnu. Certes on peut exprimer ses préférences pour telle ou telle destinée. C'est ainsi qu'il est parfaitement compréhensible que les Bruxellois francophones, largement majoritaires aujourd'hui, souhaitent que cette image se maintienne, voire même se renforce

encore au cours des décennies voire même des siècles à venir. Comme il est tout aussi compréhensible que les néerlandophones espèrent que Bruxelles, qui fut si longtemps majoritairement brabançon (germanique), puisse devenir un jour de langue néerlandaise. Répétons-le, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'espérances mais non de certitudes, non-obstant les affirmations péremptoires et les slogans réducteurs.

Alors que le sort de Bruxelles reste l'objet de contestations, principalement de la part des membres du mouvement flamand, plusieurs gouvernements étrangers ont cru récemment déceler dans Bruxelles (et aussi dans la Belgique) l'exemple à suivre. Ce problème a notamment été soulevé concernant le devenir de Jérusalem et de Sarajevo, où la situation est cependant bien différente de celle de Bruxelles à de multiples égards.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ¹²

- COLLECTIF,
1979 *Bruxelles : 1000 ans de rayonnement de la culture française*, Bruxelles, Rossel.
- DELCAMP A.,
1993 *Les institutions de Bruxelles*, Bruxelles, Bruylant.
- DE RIDDER P.,
1988 *Brussel : Geschiedenis van een Brabantse stad*, Bruxelles, Standaard Boekhandel.
- MARTENS M.,
1976 *Histoire de Bruxelles*, Toulouse, Privat.
- MOLS R.,
1961 *Bruxelles et les Bruxellois*, Gembloux, Duculot.
- STENGERS J., Dir.,
1979 *Bruxelles : Croissance d'une capitale*, Bruxelles, Fonds Mercator.
- VAN DEN BRUWAENE L.,
1980 *Le français à Bruxelles aux siècles passés*, Bruxelles, Rossel.
- WITTE E., Dir.,
1978 et sv. *Taal en sociale integratie*, Brussel, VUB.

¹² De très nombreuses publications, de valeur fatalement inégale, ont été publiées sur le problème de Bruxelles, principalement mais non exclusivement en langues française et néerlandaise. Dans le cadre de cette étude, nous devons nous limiter à n'en citer que quelques-unes qui nous paraissent utiles pour une approche, même non exhaustive, du problème envisagé.

recherches

en

Communication

DÉJÀ PARUS

- N° 1 – 1994 Dossier: la métaphore (I)
- N° 2 – 1994 Dossier: la métaphore (II)
- N° 3 – 1995 Dossier: le temps médiatique
- N° 4 – 1995 Dossier: la médiation des savoirs
- N° 5 – 1996 Dossier: la médiatisation des passions sportives
- N° 6 – 1996 Dossier: la reconnaissance

A PARAÎTRE

- N° 7 – Le récit médiatique (mai 1997)
- N° 8 – Image et narration (nov. 1997)
- N° 9 – Image et cognition (mai 1998)
- N° 10 – Anthropologie de la communication (nov. 1998)

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement 1997 (2 numéros): BEF 1.000 + frais de port

Union Européenne: BEF 1.200 (frais de port compris)

Europe hors U.E.: BEF 1.300 (frais de port compris)

Reste du monde: BEF 1.350 (frais de port compris)

Le numéro: BEF 600 + frais de port

Union Européenne: BEF 700 (frais de port compris)

Europe hors U.E.: BEF 750 (frais de port compris)

Reste du monde: BEF 775 (frais de port compris)

Mode de paiement:

par virement au CCP n° 000-1391013-33 de UCL - Recherches en communication, 14, ruelle de la Lanterne Magique, B-1348 Louvain-la-Neuve

Les nouveaux mouvements sociaux en Belgique francophone : l'unité dans la diversité ? *

par Benoît Rihoux et Michel Molitor **

Cet article porte sur l'émergence et le développement d'une large gamme de mouvements et d'organisations depuis les années '60 jusqu'aux années '90, qui ont souvent été qualifiés de "nouveaux mouvements sociaux". L'accent est placé sur trois des principaux secteurs de ces mouvements en Wallonie et à Bruxelles (tiers-monde, paix et environnement), et d'une manière secondaire, sur d'autres segments (étudiant, antinucléaire, femmes). Dans un premier temps, la signification de ces mouvements est analysée en termes de changements sociétaux et de déplacements de militances vers de nouveaux enjeux. Ensuite, les principales étapes de développement des organisations et mouvements dans chacun des secteurs sont analysées. Enfin, les auteurs s'interrogent sur la diversité et la complexité de ces "nouveaux mouvements sociaux", sur la nature de leur transformation depuis les années '60 et sur des facteurs explicatifs de leur moindre développement en Wallonie en comparaison avec la Flandre ¹.

I. Introduction : clés de lecture

Depuis de nombreuses années, un discours prédominant dans les structures traditionnelles de la société belge — et en particulier en Wallonie et à Bruxelles — fait état d'une "baisse de la militance" et/ou de la "croissance de l'apathie" des citoyens. Certes, il est sans doute vrai que la militance au sein de structures traditionnelles et pillarisées (dont les syndicats, les partis politiques...) a connu un déclin en Wallonie et à Bruxelles durant les deux dernières décennies. Mais cette baisse des militances

* Une version néerlandaise de cet article (avec quelques modifications) a paru sous le titre "Nieuwe sociale bewegingen in Franstalig België. Eenheid in verscheidenheid", in HELLEMANS S./HOOGHE M., Eds, *Van Mei '68 tot Hand in Hand. Nieuwe sociale bewegingen in België : 1965-1995*, Leuven & Apeldoorn, Garant, 1995, pp.109-126.

** Université catholique de Louvain.

¹ Précisons que la présente analyse ne traite pas des différents "mouvements de citoyens" qui se sont développés depuis 1996 dans le sillage des affaires d'enlèvements et de meurtres d'enfants. Pour une tentative d'analyse de ces mouvements à la lumière de la théorie des "nouveaux mouvements sociaux", cf. RIHOUX B., "Mobilisations de parents, marche blanche et comités blancs : à la recherche d'un 'nouveau mouvement social'", in BURNAY N., LANNOY P., PANAFIT L., Dir., *La société indicible. La Belgique entre émotions, silences et paroles*, Bruxelles, Luc Pire, à par.

traditionnelles ne signifie pas pour autant qu'il ne se soit rien produit en dehors de ces structures établies.

C'est ici qu'interviennent les "nouveaux mouvements sociaux" (NMS), que l'on peut sans doute analyser en termes de déplacement des militances : l'émergence de nouvelles militances, apparemment peu organisées et diverses, et qui semblent n'avoir que peu de communs dénominateurs. La diversité et le caractère pluriel de ces nouvelles militances correspondent sans doute, d'une part, à un processus de "dissociation de la personne, de l'organisation et du mouvement" depuis les années '60 (Hellemans, 1990 :207 et sv.). Effectivement, depuis les années '60, les identités collectives sont plus fragmentées : elles ne se limitent plus aux "ouvriers" et aux "patrons". En particulier, au sein des "classes moyennes", d'autres identités ou références se sont développées, en sens divers.

Il nous semble que ces nouvelles militances correspondent à un double déplacement. Le premier déplacement est un déplacement de la société politique vers la société civile : des groupes se forment, des réseaux se constituent, s'auto-organisent indépendamment des appareils politiques pour prendre en charge certains objectifs, tels la défense d'un quartier, le parrainage d'un village du tiers-monde... En deuxième lieu, l'on observe un déplacement des enjeux traditionnels vers de "nouveaux" enjeux ; ces enjeux sont tantôt très immédiats (sauver une zone naturelle, un quartier), tantôt à portée globale (marquer sa solidarité avec le tiers-monde). Dans la pratique, on observe que cette "immédiateté" et cette globalité sont souvent combinées dans les nouvelles conduites militantes.

Cela étant, le fait que nous utilisions le terme "nouveau" pour désigner un ensemble de mouvements sociaux et de conduites militantes ne signifie pas pour autant que ceux-ci se situent en rupture complète avec des mouvements et conduites préexistantes. De fait, les phénomènes que nous analysons ici sont nés — partiellement — dans le prolongement de mouvements et de conduites existants, dans un système social et culturel en transition. Dans ces conditions, le qualificatif "nouveau" indique plutôt la présence d'un "changement qualitatif" d'une amplitude suffisamment importante.

Quels sont les communs dénominateurs de ces nouvelles conduites militantes ? On relève tout d'abord une optique anti-autoritariste, en opposition avec les modèles traditionnels de l'autorité : l'autorité, les autorités, les institutions établies ne sont plus acceptées comme "allant de soi". Par exemple : les féministes luttent contre l'autoritarisme du machisme, des habitants se mobilisent contre l'autoritarisme des pouvoirs ne répondant pas à leurs demandes en matière de "cadre de vie", des pacifistes rejettent l'autoritarisme du gouvernement qui ne justifie pas ses choix sur les missiles, etc. Ensuite, l'on note une méfiance, une défiance à l'égard des grandes constructions idéologiques : il s'agit plutôt d'agir "ici et maintenant" que de réaliser un "grand soir". D'une manière générale, les grands projets de société semblent avoir perdu leur caractère mobilisateur. Enfin, l'on observe une combinaison d'instrumentalité et d'ex-

pressivité dans la militance au sein des NMS. De fait, les militants des NMS ne poursuivent pas seulement un objectif concret (faire modifier une décision politique, matérialiser un projet...) : ils veulent aussi affirmer leur identité (femme, jeune...) contre et malgré les institutions, “produire du sens”, se réaliser en tant qu’individus.

Notre analyse a pour objet principal les NMS en Belgique francophone, c’est-à-dire en Wallonie et à Bruxelles. D’emblée, soulignons que la tâche est très difficile : la littérature scientifique en la matière est très parcellaire, et les données empiriques systématiques inexistantes. En outre, la plupart des principales organisations des NMS des années ’60 et ’70 sont des organisations nationales. Il est dès lors souvent très difficile de mettre en évidence une éventuelle spécificité des NMS francophones durant cette période.

Nous concentrerons nos efforts sur les trois principaux secteurs des NMS : tiers-mondiste, pacifiste et environnementaliste. Cela ne signifie pas pour autant que d’autres secteurs des NMS (féministe, étudiant, anti-nucléaire, consommateurs, “alternatif”, mouvements urbains...) n’ont joué aucun rôle significatif à l’une ou l’autre période. Nous tenterons précisément d’identifier — plus brièvement — la place de ces autres NMS. Par ailleurs, en l’absence de données sur les multiples organisations locales, nous mettrons plus l’accent sur les “organisations-parapluies” ou fédérations (pour le tiers-monde CNCD, Centre national de coopération au développement ; pour la paix CNAPD, Comité national d’action pour la paix et le développement ; pour l’environnement IEW, Inter-Environnement Wallonie et IEB, Inter-Environnement Bruxelles), car l’analyse de l’évolution et du développement de ces organisations nous apprend en général beaucoup sur l’évolution de leurs composantes (Walgrave, 1994 :8).

II. Les mouvements tiers-mondistes

C’est durant la première moitié des années ’60 qu’apparaissent en grand nombre les ONG consacrées à la coopération au développement en Belgique francophone. À cette époque, il s’agit pour la plupart d’organisations nationales, voire de composantes belges d’organisations internationales. Parmi les principales, l’on peut citer Entraide et Fraternité (1961, créé à l’initiative de la Conférence épiscopale), SOS-Faim (1964, comité belge pour la campagne mondiale contre la faim organisée par la FAO), Oxfam-Belgique (1964), Frères des Hommes (1965), etc. Plusieurs de ces organisations sont ancrées — au moins partiellement — dans le monde catholique, tandis que d’autres sont pluralistes. Durant ces premières années, l’accent est surtout placé sur les réponses à des besoins urgents dans les pays du tiers-monde, dans un contexte historique bien précis : les premières années suivant la décolonisation de la plupart des pays africains. Cependant, l’action des ONG s’est rapidement orientée en outre vers une assistance technique, vers des projets socio-économiques,

souvent à petite échelle (“micro-projets”) (Chomé, 1991 :14 et sv.). Parmi les précurseurs de cette approche, l’on peut citer par exemple Oxfam-Belgique et Entraide et Fraternité.

En 1966 est fondé le CNCD, organisation nationale pluraliste chargée initialement de la récolte de fonds, tandis que SOS-Faim gère les projets de développement. Par ailleurs, le CNCD est également créé afin d’assurer une coordination entre les ONG de développement. Par la suite, le CNCD lance l’opération 11 11 11, qui atteint rapidement une dimension importante en Wallonie et à Bruxelles. À cette fin, le CNCD mobilise de nombreuses organisations de jeunesse en Wallonie et à Bruxelles, et s’appuie en outre sur un nombre important de comités locaux (ces comités couvrent rapidement la quasi-totalité des communes). On note donc, en Belgique francophone comme en Flandre, que le CNCD constitue rapidement à la fois une organisation-parapluie et une ONG menant à bien ses propres projets (Walgrave, 1994 :81).

Si l’on s’intéresse aux NMS dans une séquence chronologique, c’est précisément ici qu’il faut situer le “mouvement étudiant” de la seconde partie des années ’60. Notre propos ne sera pas d’analyser ce mouvement en détail (cf. par exemple : CRISP, 1968b), mais plutôt de voir en quoi il a joué un rôle de catalyseur, de “vivier” et de précurseur pour les NMS plus généralement, et en quoi son influence a été importante sur l’évolution des mouvements tiers-mondistes (mais aussi pacifistes, cf. *infra*). De fait, en Belgique francophone comme ailleurs, le milieu universitaire de la fin des années ’60 a connu une “effervescence militante” se traduisant par des initiatives, des engagements, des mouvements et des actions en ordre dispersé. De cette période de “bouillonnement”, sont restés des réseaux et des expériences communes, partagées par de nombreux futurs animateurs de NMS durant les années ’70 et après.

Parmi les différents secteurs des NMS, celui qui est sans doute le plus imbriqué dans le mouvement étudiant est celui des mouvements tiers-mondistes. Les enjeux de développement, tout comme la question des luttes de libération dans les pays du Sud, ont constitué des enjeux-clés du mouvement étudiant de la fin des années ’60, en recouvrement partiel avec les divers groupements d’extrême gauche très actifs dans les milieux universitaires à cette époque, et tout particulièrement à Bruxelles. Dans la foulée de l’effervescence dans les milieux universitaires, le début des années ’70 sera en effet marqué par une radicalisation de plusieurs ONG, dont Oxfam-Belgique. Cette période est celle de nombreuses mobilisations sur et autour des sites universitaires : campagnes anti-apartheid, soutien aux luttes de libération dans le tiers-monde, actions contre la guerre du Vietnam, création d’organisations étudiantes telles la SEE (Solidarité Étudiants Étrangers) ou l’ASE (Action Solidarité Étrangers)... Cette période correspond non seulement à une radicalisation des NMS tiers-mondistes, mais aussi à une politisation (le thème de l’ “anti-impérialisme” est prédominant) et à une convergence plus forte avec les mouvements et organisations pacifistes. Le CNAPD, créé en 1970 (cf. *in-*

fra), se définira d'ailleurs dans un premier temps comme l'antithèse du CNCD.

Cette période est aussi celle du lancement des Magasins du Monde Oxfam, d'abord en Flandre (Walgrave, 1994 :89). Ces magasins essaient rapidement en Wallonie et à Bruxelles, surtout à partir de 1972-1974. En parallèle, la problématique des droits de l'homme trouve un écho croissant dans le monde des ONG de développement. Ce sera encore plus le cas à partir de 1973 et des événements au Chili. De 1973 au début des années '80, des dizaines de "comités" de solidarité et de soutien aux droits de l'homme et aux luttes de libération voient le jour, surtout sur et autour des sites universitaires. La grande majorité de ces comités portent sur des pays d'Amérique latine.

Les années '80 marquent une rupture par rapport à la décennie précédente : progressivement le discours, les actions et les projets des ONG deviennent souvent moins radicaux. Des collaborations plus étroites se nouent avec les pouvoirs publics, par le biais du cofinancement massif des projets de développement. Cette évolution est vécue avec plus ou de moins de réticences selon les ONG (Chomé, 1991 :29 et sv.). C'est par ailleurs au début des années '80 — en 1983 plus précisément — que le CNCD (francophone) est formellement séparé du NCOS flamand.

Le climat des années '80 est donc marqué par le pragmatisme, et par une relative "désidéologisation" des ONG de développement (moins marquée dans certains cas, comme chez Oxfam). Cette période correspond précisément à l'apparition d'une nouvelle génération d'ONG, d'une nouvelle nature. Elles sont caractérisées par l'apolitisme, le pragmatisme, la compétence professionnelle et l'efficacité technologique. Le cas idéal-typique est MSF-Belgique (Médecins Sans Frontières), créé en novembre 1980. Cette ONG acquerra rapidement une dimension organisationnelle de loin supérieure à celle des autres ONG. Au départ, MSF-Belgique privilégie des interventions de courte durée. Mais, progressivement, cette organisation privilégiera la réalisation de projets à plus long terme.

MSF-Belgique, mais aussi d'autres ONG — y compris des ONG plus anciennes telles que SOS-Faim et Oxfam — ont en outre de plus en plus recours à des techniques sophistiquées de récoltes de fonds (*fund raising*) (Chomé, 1991 :44). Cette évolution a souvent occasionné des tensions au sein de plusieurs ONG. Cependant, d'autres ONG (telles Entraide et Fraternité, Solidarité Mondiale...) n'ont pas suivi une telle évolution : elles tentent plutôt de fidéliser des individus via les organisations dont ils sont membres. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que des organisations telles qu'Oxfam ont continué à développer leur "réseau" d'implantations locales (autour des "Magasins du Monde") : au début des années '90, le nombre des Magasins du Monde en Wallonie et à Bruxelles s'est stabilisé autour de la cinquantaine.

En définitive, l'on observe donc que les mouvements "tiers-mondistes" ont changé plusieurs fois de nature depuis le début des années '60. Il faut aussi relever l'importance de la composante chrétienne dans de nom-

breux mouvements et organisations, et en particulier l'implication d'organisations liées au "pilier" catholique et au monde chrétien. Enfin, les NMS tiers-mondistes ont été marqués de manière chronique par des tensions importantes. Ainsi, par exemple, Oxfam ne rejoindra le CNCD que beaucoup plus tard. Ces tensions ne trouvent sans doute pas leur source principale dans la concurrence à laquelle se livrent les ONG, mais davantage dans des désaccords stratégiques et idéologiques parfois profonds

III. Les mouvements pacifistes

La problématique de l'armement et de la paix a occupé une place particulièrement importante dans l'agenda politique de la fin des années '70 et de la première moitié des années '80, en Belgique francophone comme en Flandre. À cette occasion, de nombreux mouvements se sont constitués, tandis que des organisations plus anciennes ont parfois subi des modifications sensibles. Un point essentiel à souligner d'emblée est la grande diversité des organisations et des mouvements qui ont été actifs dans ce domaine en Wallonie et à Bruxelles. Nous placerons l'accent sur quelques organisations plus importantes, qui ont joué un rôle particulier dans cette dynamique (Gérard, 1984).

Les années '60 ne marquent certes pas le début des mouvements pacifistes : déjà, durant les années '40 et '50 (et même auparavant), différentes organisations ont vu le jour, pour la plupart des branches belges d'organisations internationales : le MIR (Mouvement International de la Réconciliation), l'IRG (Internationale des Résistants à la Guerre), Pax Christi, l'UBDP (Union Belge pour la Défense de la Paix, dans la mouvance communiste), le MCP (Mouvement Chrétien pour la Paix)...

Cependant, les années '60 sont le théâtre d'évolutions qui touchent à la fois à l'organisation et à la nature même de ces mouvements. Dans un premier temps, différents efforts de coordination sont tentés, en particulier en vue d'actions et de manifestations. C'est le cas du "Mouvement du 8 mai", initié par la Ligue des familles nombreuses en 1961, et qui se traduira par différentes actions recueillant l'appui de plusieurs organisations préexistantes, surtout chrétiennes et socialistes. C'est aussi le cas du Comité national de la marche antiatomique, initié par des notables et soutenu par différentes organisations de jeunesse : ce Comité organise de 1963 à 1970 des marches printanières à Bruxelles, rassemblant à plusieurs reprises un nombre non négligeable de participants (de l'ordre de 10.000 chaque année).

Dans un deuxième temps, à la fin des années '60, les tensions s'accroissent au sein de ces mouvements, certains responsables et militants considérant que les objectifs poursuivis restent trop vastes et trop peu "politiques", et que les actions ne sont pas suffisamment radicales. Cette tension est, avec d'autres éléments, à la base de la séparation du Comité national de la marche antiatomique en deux commissions distinctes. La commis-

sion francophone constituera le “noyau” du futur CNAPD, correspondant au VAKA (*Vlaams AKtiekomitee tegen Atoomwapens*) flamand.

La création du CNAPD en septembre 1970 correspond effectivement à une période de radicalisation de certains segments des mouvements de paix, dans la foulée des mouvements étudiants de la fin des années '60 (cf. *supra*). Elle correspond aussi à une convergence entre certaines composantes des mouvements tiers-mondistes et des mouvements pacifistes, en particulier autour d'enjeux mobilisateurs tels que la guerre du Vietnam. Dans ce cas, l'impulsion est venue davantage des mouvements de paix, dont le MCP (Mouvement chrétien pour la paix), le MIR-IRG (Mouvement international de la réconciliation-internationale des résistants à la guerre), l'UBDP (Union belge pour la défense de la paix), mais aussi de mouvements étudiants (surtout le MUBEF, Mouvement unifié des étudiants francophones) et d'organisations de jeunesse des mondes socialiste (Jeunesses Socialistes), chrétien (JOC, Jeunesse Ouvrière Chrétienne) et de la sphère communiste (Jeunesses Communistes). L'idée qui prévaut alors est celle d'un large rassemblement de forces progressistes, avec une dominante pacifiste et tiers-mondiste. Le CNAPD se dotera rapidement de structures de fonctionnement. Il se constitue d'organisations membres (pas de membres individuels), fort diverses : outre les mouvements précités, l'on retrouve des mouvements antiracistes, de droits de l'homme, des comités de solidarité...

Au début des années '70, les premières actions du CNAPD suscitent des tensions avec d'autres organisations, en particulier avec le CNCD (cf. *supra*). Cependant, par la suite, par imbrication, les sensibilités pacifistes et tiers-mondistes y cohabiteront sans trop de difficultés. Dans un premier temps, l'organisation du CNAPD repose sur le bénévolat, mais la professionnalisation a pu débuter en 1975-76. À partir de 1973, il commence à se voir attribuer des subsides de la Communauté française. Par ailleurs, en termes de contenu, plusieurs débats animés se produisent au sein du CNAPD : par exemple entre les tenants d'une ligne non violente et les partisans du soutien à des mouvements de lutte armée dans le tiers-monde, entre les partisans et les adversaires de l'OLP, entre les partisans de l'indulgence et la fermeté à l'égard des pays du bloc communiste... En aucun cas le CNAPD n'a constitué une organisation “consensuelle”.

En parallèle, à partir de la seconde moitié des années '60, l'on observe le développement de nombreux “comités de paix” locaux, dans la foulée du “Mouvement du 8 mai” (cf. *supra*). Les liens entre certains de ces comités ont donné naissance à d'autres initiatives, telle la CPD (Concertation Paix et Développement), qui a fédéré des représentants d'autres organisations plus établies (FGTB, CSC, autres composantes du MOC...), et dont l'objet principal était la réflexion et les débats sur les problèmes de paix et de développement. Il est important de noter que ces comités locaux n'étaient pas, pour la plupart, directement liés au CNAPD : beaucoup d'entre eux avaient une existence propre. Enfin, toujours dans le courant des années '70, l'on observe le développement dispersé de nom-

breuses initiatives en matière de paix, dans les milieux universitaires et juridiques (Gérard, 1984 :10-12).

La fin des années '70 correspond à une nouvelle montée, plus importante encore, des préoccupations en matière de paix et de désarmement : les années 1978-79 marquent en Belgique francophone (comme en Flandre) le début de la période de mobilisation maximale, qui culminera avec les grandes manifestations pacifistes du début des années '80. C'est à cette période que d'autres organisations voient le jour, telles l'AMPG (Association médicale pour la prévention de la guerre nucléaire) ou le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix). Durant toute cette période, le CNAPD a joué un rôle moteur, de la même manière que le VAKA et l'OCV (*Overleg Centrum voor de Vrede*) en Flandre, en particulier dans l'organisation des grandes manifestations à Bruxelles (1979, 1981, 1983, 1985). Lors de ces manifestations de masse, le pourcentage de participants francophones est généralement estimé à environ 20 %. En outre, des actions ont eu lieu à Florennes (site d'implantation des missiles) en 1982, 1983 et 1984, avec le soutien du CNAPD. Dans ce dernier cas, un comité local particulièrement actif (le Comité de lutte pour la sauvegarde de la région florennoise) a joué un rôle important sur le terrain.

Durant cette période de mobilisation maximale, il faut souligner deux aspects importants, facteurs qui contribuent à expliquer l'ampleur de cette mobilisation de masse. D'une part, les "comités locaux" ont joué un rôle non négligeable dans les processus de mobilisation. En 1983, l'on comptera environ 100 comités locaux en Belgique francophone : ces comités ont pu jouer un rôle de "courroie de transmission" vers les différents groupes locaux d'organisations diverses (syndicats, mouvements chrétiens, mouvements de jeunesse, NMS d'autres secteurs, tels les Magasins du Monde-Oxfam...). Cependant, contrairement au cas flamand, les liens entre le CNAPD et ces comités locaux sont restés peu formalisés, chacun conservant une autonomie assez importante. C'est toutefois en s'appuyant sur ces comités locaux que le CNAPD a lancé en 1982 une action "communes dénucléarisées", dans la foulée d'initiatives similaires à l'étranger et en Flandre. À la mi-1984, environ 60 communes francophones avaient voté des motions dans ce sens (Gérard, 1984 :24). Par ailleurs, des "coordinations" ont été formées à des niveaux supralocaux : la coordination bruxelloise des comités locaux a joué un rôle important dans l'organisation pratique des manifestations à Bruxelles. Dans plusieurs centres urbains, des "maisons de la paix" fédérant différents mouvements pacifistes — mais aussi d'autres NMS dont des ONG de développement — ont vu le jour.

D'autre part, l'on note le soutien — voire la participation souvent active — d'organisations des "piliers" chrétien et socialiste aux actions de la période 1978-1985, et en particulier de la FGTB, des Jeunes FGTB, de la Confédération des Jeunes socialistes, du CJC (Conseil de la Jeunesse Catholique), des différentes composantes du MOC (Vie Féminine, Soli-

darité Mondiale, Équipes Populaires...) et du PS. Selon les cas, il faut nuancer : certaines de ces organisations n'ont rejoint que progressivement et partiellement les initiatives des mouvements pacifistes. À celles-ci, il faut ajouter le PCB (Parti communiste belge), le Mouvement Ecolo, le SEP (Solidarité et Participation), le RW et le RPW (Rassemblement Wallon et Rassemblement Populaire Wallon), le CJEF (Conseil de la Jeunesse d'expression française), etc. De fait, en 1984, le CNAPD est composé de 32 organisations membres, et peut compter sur le soutien de plus de 40 organisations et mouvements "associés" (Gérard, 1984). Ce large soutien, bien au-delà des organisations pacifistes *sensu stricto*, a certainement constitué — en Belgique francophone comme en Flandre (Walgrave, 1994 :20-22) — l'élément central dans l'ampleur de la mobilisation de masse lors des grandes manifestations à Bruxelles.

À partir des années 1986-87, l'on observe un reflux important des mouvements et organisations pacifistes en Belgique francophone. Entre 1987 et 1990, la grande majorité des "comités locaux" (cf. *supra*) disparaissent : seuls subsistent alors des comités dans quelques grands centres urbains. La participation aux manifestations de 1987 et 1989 sera moins importante : à ces occasions, les soutiens "extérieurs" (organisations liées aux "piliers" catholique et socialiste) seront nettement moins larges. Cependant, la mobilisation sera à nouveau plus vive lors de la guerre du Golfe en 1991, surtout sur les sites universitaires : à cette occasion, le mouvement étudiant (cf. *infra*) a à nouveau participé de manière importante aux différentes actions collectives.

Enfin, depuis 1992, il apparaît que le CNAPD — de même que l'ancien VAKA (Walgrave, 1994 :108 et sv.) — ne constitue plus une "organisation-parapluie" des mouvements de paix en Belgique francophone. Le CNAPD n'a certes pas été dissous, mais il est en voie de profonde restructuration. La tendance des années 93-94, via la création de l'association "Avec Vous", a été de se déplacer des enjeux de désarmement vers des enjeux plus socio-économiques, et en particulier l'enjeu de la pauvreté et du développement dans les pays du Nord comme du Sud.

Soulignons trois points pour clôturer cet examen des mouvements et organisations pacifistes. Premièrement, les liens entre les NMS pacifiste et tiers-mondiste ont parfois été très intimes, plus particulièrement au début des années '70 : ces liens n'ont jamais totalement disparu depuis lors. En deuxième lieu, la période 1978-1985, par l'ampleur de la mobilisation qu'elle a connue, constitue une période sans précédent (et sans suite) non seulement pour le mouvement pacifiste, mais plus généralement pour les NMS en Belgique francophone. Enfin, il faut insister — tout comme c'était le cas pour les NMS tiers-mondistes — sur les tensions importantes qui ont traversé les mouvements pacifistes depuis les années '60.

IV. Les mouvements environnementaux

En Belgique francophone comme ailleurs, la composante “environnement” des NMS regroupe des organisations très nombreuses et très diversifiées. Leur objet est tantôt limité à un “secteur” bien précis de la problématique environnementale (les comités de défense locaux, Aves, etc.), tantôt à vocation plus large (Greenpeace, Les Amis de la Terre...). De plus, leur taille est très variable : de quelques membres actifs à des dizaines de milliers de membres-souscripteurs finançant une structure professionnelle. Leur durée de vie est elle aussi très variable : dans certains cas (tels que les comités liés à un “dossier” très précis), cette durée de vie est limitée à quelques années, voire moins. Enfin, les liens organisationnels qui les unissent à d’autres structures sont très variables : certaines organisations (surtout locales) restent isolées, d’autres se regroupent en coordinations supralocales temporaires ou durables, d’autres encore se regroupent au sein de fédérations (IEW, IEB...). Par ailleurs, certaines organisations font partie de “multinationales” de l’environnement : Greenpeace, WWF... Enfin, les stratégies suivies varient très fortement : elles ont d’ailleurs évolué dans le temps (cf. *infra*).

Avant les années ’60, il existait déjà des organisations de protection de l’environnement en Belgique francophone, parfois d’une taille importante (les RNOB, Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique, etc.), le plus souvent structurées à l’échelon national, et dont l’objet principal était de protéger et d’étudier les milieux naturels.

Cependant, il faudra attendre la seconde moitié des années ’60 — et surtout les années ’70 — pour voir surgir un nombre très important de groupements très divers dont le point commun est la défense de l’environnement. Il s’agissait, dans la plupart des cas, de mouvements purement locaux, créés en réaction à des dossiers ponctuels, en particulier liés à des grands projets d’infrastructures : réseau autoroutier, barrages, décharges d’immondices... Ces nombreux groupements étaient donc d’une nature différente des grandes organisations précitées : il s’agissait avant tout de lutter contre des projets, chantiers..., et seulement accessoirement (ou indirectement) de promouvoir la faune ou la flore.

Trois remarques doivent être faites ici. D’une part, ces nouvelles organisations locales ont constitué un lieu “mixte”, composé à la fois de membres des organisations d’environnement “traditionnelles” et de militants souvent plus jeunes et plus “radicaux”. D’autre part, à quelques exceptions près, ces groupements locaux ont très rarement établi des relations de collaboration, de coopération. Enfin, la durée de vie — et le degré de structuration — de ces organisations est souvent restée limitée, à quelques exceptions près. Dans la plupart des cas, des phases de mobilisation ont alterné avec des phases de “dormance”, c’est-à-dire de quasi-disparition de fait de ces organisations.

Nous placerons l’accent sur deux organisations, qui ont chacune une pertinence particulière pour bien comprendre l’évolution des NMS d’en-

vironnement en Belgique francophone : Les Amis de la Terre-Belgique, et Inter-Environnement Wallonie/Inter-Environnement Bruxelles.

L'organisation Les Amis de la Terre-Belgique (AT) a été créée en mars 1976. Son originalité repose sur le fait que, du moins dans un premier temps, cette organisation entend jouer un rôle sur différents terrains, dont le terrain politique (Mahoux/Moden, 1984 :6-10). On retrouve d'ailleurs parmi ses fondateurs et ses premiers membres de nombreux fondateurs d'Ecolo en 1980 (Mahoux/Moden, 1984 ; Rihoux, 1995). Rapidement, durant les années 1976-78, de nombreux groupes locaux voient le jour, en particulier dans les centres urbains. Il est aussi à noter que plusieurs groupes et/ou militants des AT feront partie du "noyau" des activistes lors des mobilisations antinucléaires (à Chooz et à Tihange, en particulier, cf. *infra*).

Les AT comptent actuellement environ 30 groupes locaux, regroupés au sein de "régionales" : ce nombre est resté assez stable dans le temps, de même que le nombre de membres individuels (de l'ordre de 1.000). Cette organisation couvre uniquement la Belgique francophone — avec une très nette dominante wallonne —, et constitue la branche belge de *Friends of the Earth International*, qui compte environ 800.000 membres dans 50 pays. Chaque groupe local conserve une autonomie assez importante : cela se traduit en particulier par des objectifs, campagnes, stratégies parfois fort différents selon le groupe local. Par exemple : le groupe "l'Épine Blanche" centre ses actions sur la gestion et l'assainissement de décharges, tout particulièrement la célèbre décharge de Mellery, tandis que d'autres groupes locaux mènent des actions ciblées sur d'autres sujets. Par ailleurs, le bureau central des AT mène ses propres campagnes. D'une manière générale, on peut dire que les AT se sont éloignés progressivement de la sphère politique, pour travailler davantage sur le terrain des luttes locales et de la "contagion culturelle", en particulier via la constitution d'un réseau de diffusion de matériel éducatif : le "réseau vert".

La fédération nationale Inter-Environnement/BBL (*bond beter leefmilieu*) a, quant à elle, vu le jour en 1971, non sans difficultés, des tensions étant apparues entre les partisans d'une vision "étroite" ou plus large de la problématique environnementale (Walgrave, 1994 :58). Dès 1974 est créé l'IEW, tandis qu'en parallèle se développent l'IEB, le BRAL (*Brusselse raad voor leefmilieu*) et le BBL (qui devient la branche flamande). Le nombre d'organisations membres d'IEW a fortement augmenté dans le temps : 15 en 1974, 50 en 1980, 90 en 1990, et 116 en août 1994 ; à ces chiffres, il faut ajouter un nombre variable (environ une dizaine) d'"organismes associés". Seules des organisations — et non des membres individuels — peuvent être membres d'IEW, à condition de ne pas être associées structurellement à un parti politique. Les organisations membres sont très diverses par leur taille et par leur objet. Il est à noter que certaines organisations (dont les AT) ont délibérément choisi de ne pas rejoindre IEW.

L'évolution d'IEW a suivi plusieurs phases. À quelques reprises, des conflits importants ont secoué l'organisation. Ce fut en particulier le cas durant la seconde moitié des années '70 au sujet de l'énergie nucléaire (cf. *infra*). Cependant, l'évolution d'IEW a suivi un "fil conducteur" de plus en plus visible : une stratégie avant tout institutionnelle, via un lobbying important et — surtout — la participation à des mécanismes de concertation soit structurés, soit ad hoc. Ce mouvement s'est accéléré depuis les années '80, via différentes opérations de "partenariat" avec des acteurs institutionnalisés : l'Union Wallonne des Entreprises, l'Union des Villes et des Communes, la Confédération Nationale de la Construction..., sans oublier l'administration publique et des décideurs politiques. Ces opérations ont souvent été menées de front avec le BBL.

Durant ces dernières années, l'évolution a été double : d'une part l'élargissement de ces formules de "partenariat", et d'autre part l'accent placé sur l'expertise scientifique. De fait, IEW est progressivement devenu un groupe de pression très institutionnalisé, partenaire privilégié de décideurs politiques. Ce mouvement s'est accéléré durant les années '90. En particulier, IEW siège au sein de la CRAT (Commission Régionale d'Aménagement du Territoire), à la Commission "sports moteurs" du ministère de la Santé publique, etc. Ce faisant, IEW ne participe plus (comme c'était parfois le cas durant les années '70) à des actions sur le terrain, mais l'organisation soutient souvent des actions menées par ses organisations membres (soutien logistique, juridique...). Il faut souligner enfin que l'essentiel des ressources financières (de l'ordre de 25 millions de FB en 1993) provient de subsides de la Région wallonne et de la Communauté française, ce qui contribue sans doute à une certaine modération dans les propos et stratégies d'IEW.

Il faut dire ici quelques mots d'IEB, organisation-sœur d'IEW, mais dont la nature est sensiblement différente dans la mesure où il s'agit évidemment d'une organisation de type urbain (Lefebvre, 1980 :29-33). IEB regroupe en effet, pour l'essentiel, des comités de quartier et des groupes de rénovation urbaine. Au début des années '80, IEB comptait environ 50 organisations membres, mais aussi 850 membres individuels (contrairement à IEW). Les organisations de promotion/défense des transports en commun et des cyclistes y sont bien représentées, de même que d'autres groupes divers tels que la section bruxelloise des AT-Belgique. Parmi les thèmes de prédilection d'IEB, l'on retrouve un thème peu développé par IEW : la participation des habitants à l'aménagement de la ville. En réalité, IEB mène une double action : vers les pouvoirs publics (participation à des mécanismes de concertation, de la même manière qu'IEW), mais aussi vers les habitants (conseils juridiques, etc.).

Clôtons cette section consacrée aux NMS d'environnement par quelques considérations générales relatives aux stratégies de ces organisations. À cet égard, l'on observe effectivement de grandes différences entre les différentes organisations. À cela, il faut ajouter que, le plus souvent, une organisation poursuit différentes stratégies en parallèle. Cer-

taines organisations portent une partie de leur action sur le terrain de la pratique quotidienne, sur la “contagion culturelle” : c’est le cas des AT. D’autres mettent plus l’accent sur le lobbying plus traditionnel envers les décideurs politiques et économiques. La plupart des organisations exercent effectivement un tel lobbying, d’une manière plus ou moins institutionnalisée (IEW et IEB étant les plus fortement institutionnalisées, cf. *supra*), et souvent en “relais” avec d’autres organisations. Enfin, certaines organisations sont davantage impliquées dans des campagnes d’information et d’éducation (le WWF).

Durant certaines périodes (surtout vers la fin des années ’70 et le début des années ’80), une ligne de clivage assez claire a séparé les tenants d’une ligne “dure” (désobéissance civile, actions de protestation, occupation du terrain, “sabotages”...) aux tenants — nettement majoritaires — d’une ligne “douce” (lobbying, participation à des mécanismes de concertation...). Ce clivage s’est parfois retrouvé au sein même de certaines organisations, et s’est bien sûr reproduit au sein d’IEW et IEB, les fédérations. Par ailleurs, et bien que le clivage communautaire ne constitue assurément pas un aspect fort important dans les luttes environnementales, on note que les objectifs et stratégies d’ “organisations-sœurs” néerlandophones et francophones divergent parfois fortement : cf. par exemple les fréquents désaccords entre IEB et le BRAL, entre les RNOB et *Natuurreservevaten*...

V. Autres NMS

La diversité des NMS est très grande : elle constitue même un élément-clé de leur définition. Nous ne pourrions donc les évoquer tous : mouvements de consommateurs (CRISP, 1968a, 1975), mouvements “alternatifs”, mouvements de minorités sexuelles, nouvelles coopératives, mouvements de participation (Snoy, 1975), mouvements de nouvelles spiritualités, mouvements de luttes urbaines... Nous nous limiterons à analyser brièvement les mouvements étudiant, féministe et antinucléaire. En effet, ces différents mouvements, bien qu’ils aient connu des “trajectoires” — et une audience — très différentes, ont sans doute occupé une place bien particulière dans le développement des NMS en Wallonie et à Bruxelles.

Nous avons démontré (cf. *supra*) en quoi la vague de mobilisation étudiante de la seconde moitié des années ’60 a joué un rôle important dans le développement de différents NMS, et en particulier de mouvements tiers-mondistes et pacifistes. Par la suite, et surtout durant les années ’80, le degré de mobilisation et d’activisme du milieu étudiant a très fortement baissé.

Toutefois, deux occasions récentes sont le signe que l’on est peut-être en train de se diriger vers une nouvelle phase de mobilisation. Le premier événement est la mobilisation qui a été observée lors de la guerre du Golfe au début des années ’90. À cette occasion, l’on a observé une

mobilisation non négligeable sur les sites universitaires, ainsi qu'une ré-activation de groupements plus radicaux et plus politisés. Le deuxième événement, plus récent encore, est le vaste mouvement de protestation étudiant qui s'est produit durant toute l'année 1994 (contre les projets de réorganisation de l'enseignement supérieur). La mobilisation a certes été importante en termes quantitatifs, mais il nous semble qu'elle a changé de nature par rapport à l'activisme des années '60. En substance, si la composante de "critique globale de la société" n'est pas totalement absente dans le nouveau mouvement étudiant, sa préoccupation dominante reste davantage "pragmatique" et "instrumentale" : sauvegarder l'enseignement supérieur via des structures et un financement adéquats.

Le mouvement antinucléaire wallon et bruxellois n'a, quant à lui, jamais donné lieu à des mobilisations de masse, ce qui tranche avec des mouvements analogues dans les pays voisins et même en Flandre. La phase de mobilisation la plus importante s'étend de la moitié des années '70 au début des années '80. À cette époque, différentes organisations participent à des actions sur les sites de construction de centrales nucléaires, à Chooz, Tihange et Doel. Parmi les organisations participant à ces actions, l'on retrouve les Amis de la Terre-Belgique (la section bruxelloise des AT sera présente à Doel en 1981), quelques organisations "spécialisées" (telles l'APRI, l'association de protection contre les rayonnements ionisants), et surtout des groupes antinucléaires locaux (Andenne, Liège...), parfois regroupés en coordinations antinucléaires (Huy-Waremme...). L'on retrouve aussi, de manière plus isolée, des militants plus "radicaux" d'associations de protection de l'environnement.

De fait, la mobilisation antinucléaire correspond au moins partiellement à une radicalisation de certains segments des NMS d'environnement. Cette radicalisation mènera jusqu'à des actions de sabotage (tentative à Chooz). Cette situation occasionnera des tensions au sein d'IEW (démission du président et d'autres responsables), les différentes composantes de l'organisation-parapluie ne pouvant s'accorder sur une "position commune" relative à l'énergie nucléaire.

D'une manière générale, l'on peut dire que la mobilisation antinucléaire est restée marginale en Belgique francophone. Le degré de structuration et de coordination des différents groupes antinucléaires est en outre resté très limité : la plupart de ces groupes n'ont d'ailleurs pas survécu aux années '80 (malgré l'"effet-Tchernobyl" en 1986-87). Néanmoins, cette phase de radicalisation et de politisation de certains segments de NMS d'environnement durant les années '70 a joué un rôle important dans "l'entrée en politique" de l'écologie, via la création d'Ecolo en 1980 (Rihoux, 1995).

Enfin, les mouvements féministes francophones ont surtout été actifs durant les années '70, et plus précisément de 1970 à 1975 (Denis/Van Rokegem, 1992). C'est ce que l'on a appelé communément la "deuxième vague" féministe.

Avant cette période, les mouvements de revendication de femmes (pas toujours “féministes” *stricto sensu*) s’étaient pour la plupart exprimés dans le cadre des organisations des piliers catholique et socialiste, et en particulier les syndicats et les organisations de femmes (Peemans-Poullet, 1991). En 1966 cependant, la grève des femmes de la FN a été le signe précurseur de l’émergence de mouvements féministes plus “autonomes” par rapport aux organisations traditionnelles (Coenen, 1991).

Au début des années ’70, une nouvelle génération d’organisations et de mouvements féministes voit le jour, dans le prolongement de l’agitation sur les sites universitaires, en particulier à Bruxelles (où l’implantation féministe a toujours été plus forte qu’ailleurs) : les Groupes d’action pluraliste (1970), les Marie Mineur, etc. Les années 1970 à 1972 correspondent à une période de mobilisation, de constitution de groupes informels, et de préparation de premières actions sur le terrain. L’année 1972 est effectivement marquée par la première “journée des femmes”, qui réunit près de 10.000 femmes, et par la création du PFU (Parti féministe unifié), dont l’audience électorale restera marginale. Durant la période 1972-1977, les journées des femmes continuent à être organisées, mais sans jamais reproduire le succès de 1972. En parallèle, le thème de l’avortement devient de plus en plus central dans les actions des féministes, ce qui mène à une radicalisation de certains groupes, et à la fin de la participation de plusieurs organisations de femmes chrétiennes aux journées des femmes.

À partir des années ’80, la plupart des groupes féministes soit se sont dissous, soit ont changé de nature. Certains ont continué le combat pour l’avortement, tandis que la plupart des organisations féministes se sont dirigées vers deux principaux domaines d’action : la constitution de groupes de réflexion et de recherche, et la constitution de réseaux d’entraide et d’accueil pour les femmes. D’autre part, certaines militantes ont tenté de prolonger — sans succès — l’expérience du PFU : quelques-unes se sont alors investies dans des mouvements et partis de gauche ou d’extrême gauche (par exemple la liste “Gauches unies” aux élections européennes de 1994).

VI. Conclusion : diversité et complexité

“L’unité dans la diversité ?” : telle était notre question de départ. Au terme de l’examen des NMS en Wallonie et à Bruxelles, nous pouvons conclure que ces mouvements et organisations sont certainement caractérisés par une grande diversité. Cette pluralité, cette hétérogénéité semble d’ailleurs constituer la caractéristique majeure des NMS. Par contre, d’ “unité” il ne fut jamais question. Nous avons certes observé des convergences — souvent temporaires —, des rapprochements lors de mobilisations ponctuelles ou plus durables, des recouvrements, mais jamais d’ “unité” dans le sens fusionnel du terme. En outre, nous avons observé de nombreux conflits, tensions et contradictions, non seulement entre les

différentes organisations des NMS, mais aussi au sein même de celles-ci : quant à l'objectif poursuivi (sectoriel/sociétal), et plus souvent encore en termes de stratégie (confrontation/concertation).

Durant certaines périodes, ces rapprochements ont été plus importants. Cela a été particulièrement le cas de la période-charnière du début des années '70, lorsque les mouvements pacifistes et tiers-mondistes se sont développés dans la foulée de l'agitation étudiante, mais aussi au début des années '80, lorsque les enjeux de paix et de désarmement ont donné lieu à une mobilisation dépassant largement les mouvements pacifistes *stricto sensu*. Un point important à souligner ici est que le "succès" relatif des grandes mobilisations de masse a été lié — en Wallonie et à Bruxelles comme en Flandre (Walgrave, 1994) — au soutien et/ou à la participation active d'organisations se situant en-dehors de la sphère des NMS, et en particulier de grandes organisations "pillarisées" (partis politiques, syndicats...). Un autre aspect qu'il faut souligner est que les convergences ont été également facilitées par le fait que les mêmes individus ont souvent été actifs dans différents "secteurs" des NMS. Nous faisons ici référence au phénomène de "militances croisées", particulièrement important dans le cas des NMS (Rihoux, 1995).

Plus généralement, nous rejoignons la conclusion à laquelle S. Walgrave a abouti au sujet des NMS en Flandre. En substance, trois grandes phases peuvent être observées. La première (durant les années '60 et '70) correspond à la prolifération des organisations de NMS et des thèmes mobilisateurs, souvent accompagnée de revendications radicales. Durant la deuxième phase (début des années '80), la mobilisation de masse est maximale autour des enjeux de paix et de désarmement. Enfin, durant la troisième phase (depuis la seconde moitié des années '80), les organisations des NMS s'engagent davantage dans un processus de professionnalisation et de spécialisation fonctionnelle, qui va de pair avec une baisse de la mobilisation de masse et de la radicalité des revendications (Walgrave, 1994 :14). En ce qui concerne chaque "secteur" des NMS pris séparément (paix, tiers-monde, environnement...) sur base des données (encore parcellaires) dont nous disposons, nous aboutissons également à une périodisation semblable à celle constatée par S. Walgrave pour la Flandre.

Au-delà de ces similitudes, soulignons un point important : le fait que les NMS semblent s'être moins développés en Belgique francophone qu'en Flandre. Est-ce exact ? Dans l'affirmative, quelles seraient les causes de cette différence ?

On s'accorde en effet généralement sur le fait que les NMS se sont plus développés en Flandre qu'en Belgique francophone (Kitschelt, 1989 : Kitschelt/Hellemans, 1990). Les données dont nous disposons nous permettent de confirmer ce fait, à deux nuances près. D'une part, la situation varie très fortement selon les "secteurs" des NMS. Par exemple, il semble que les mouvements et organisations féministes se sont développés au moins aussi fortement (si pas plus) en Belgique francophone (et spécifiquement à Bruxelles) qu'en Flandre. Deuxièmement — et cette

remarque est très importante — il faut distinguer la Wallonie et Bruxelles. En effet, l'on observe à Bruxelles une très forte activité et une grande diversité de NMS, en particulier des “mouvements urbains” ou “alternatifs”, et plus généralement un degré de mobilisation — et de radicalisation — plus importants qu'en Wallonie dans les différents secteurs des NMS.

Précisons donc le constat initial : les NMS des secteurs paix, tiers-monde et environnement sont apparemment moins développés en Wallonie qu'en Flandre. H. Kitschelt et S. Hellemans lient cet état de fait à une moindre mobilisation du clivage de “gauche libertaire” (*left-libertarian*) en Wallonie qu'en Flandre, corollaire à une plus forte activation du clivage distributif (gauche-droite) et des questions de classe en Wallonie (Kitschelt, 1989 :33 ; Kitschelt/Hellemans, 1990 :39).

Pour étayer cette analyse, il faut faire appel à des données historiques et culturelles. Effectivement, l'histoire wallonne est — et reste — fortement influencée par le modèle industriel, ses institutions et ses modalités d'action : les deux grands bassins industriels (Est et Ouest de la Wallonie) ont constitué des “sociétés ouvrières” parmi les plus anciennes et les plus structurées d'Europe. Dans ces conditions, les conduites sociales — dont les conduites militantes — demeurent encore aujourd'hui fortement imprégnées de cette référence industrielle, et de nouvelles formes de militance ont beaucoup de difficultés à se développer. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les premières luttes de femmes ont aussi été des luttes ouvrières (par exemple la grève des femmes de la FN en 1966) : les luttes des femmes sont apparues au travers des luttes ouvrières, qui leur ont offert un premier canal.

Par ailleurs, et ceci est bien évidemment lié à ce contexte historique et culturel, les grandes organisations traditionnelles wallonnes — en particulier les partis politiques et les syndicats — ont répondu moins fortement qu'en Flandre aux stimulations des NMS. Ainsi, par exemple, le PS et le MOC ont-ils moins fortement répondu aux enjeux soulevés par les NMS que le SP et l'ACW. Ceci est aussi lié au fait que les élites des partis politiques et des syndicats se sont moins renouvelées en Wallonie qu'en Flandre : moins de “changements de génération” se sont opérés au sein de ces structures. Il faut néanmoins nuancer cette analyse, au moins à deux égards. D'une part, le syndicalisme chrétien a été plus ouvert que le syndicalisme socialiste (qui incarne le “noyau” ouvrier traditionnel) aux thèmes portés par les NMS. Plus précisément, les cadres professionnels des syndicats chrétiens ont souvent témoigné davantage d'autonomie vis-à-vis de la sphère politique de leur “pilier” (Molitor, 1990 :83). D'autre part, le MOC ne constitue nullement un bloc homogène : par exemple, la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) a constitué durant les années '70 un lieu important de convergence avec les NMS, et un lieu de “contamination” d'autres composantes du MOC aux thèmes portés par les NMS.

Clôturons cette analyse par deux questions qui touchent à la trajectoire et à la définition même des NMS. Tout d'abord, avec le recul, quel bilan

peut-on tirer du développement des NMS en Belgique francophone ? Si l'on mesure l'impact des NMS en termes d'influence sur les politiques publiques, le secteur dans lequel les NMS ont exercé la plus grande influence est certainement celui de l'environnement. Ce sont d'ailleurs les NMS d'environnement qui se sont les plus "institutionnalisés" durant ces dernières années. S'il fallait résumer en deux mots la situation des NMS au milieu des années '90, ce serait "reflux" et "institutionnalisation". "Reflux" dans la mesure où le temps des grandes mobilisations et des revendications radicales semble être révolu, et où certains segments des NMS ont virtuellement disparu (par exemple pacifisme, féminisme). "Institutionnalisation" car une proportion importante des organisations des NMS qui ont subsisté ont connu une évolution dans ce sens, évolution qui correspond en fait à une spécialisation fonctionnelle. En quelque sorte, c'est l'institutionnalisation qui aurait "fait le tri" des NMS. Avec toutes les précautions d'usage, on pourrait établir ici un parallélisme — partiel — entre les NMS et le(s) mouvement(s) ouvrier(s) de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Dans les deux cas, de nouveaux mouvements et organisations ont émergé, en ordre dispersé, et ont tenté de "reconstruire du sens" et des identités dans un contexte de changement social et culturel. Dans les deux cas, certaines de ces organisations ont disparu, tandis que d'autres se sont pérennisées en s'intégrant davantage dans le système politico-institutionnel.

Une deuxième question qui pourrait être formulée de manière provocante est : "Existe-t-il encore des NMS en Belgique francophone" ? En d'autres termes, les nombreuses organisations des NMS qui se sont stabilisées et ont acquis une certaine "respectabilité", et dont les revendications sont devenues moins globales et moins "systémiques", peuvent-elles être encore définies comme des NMS ? Nous pensons que le concept de NMS correspond à un idéal-type, et qu'il existe un continuum entre les NMS et les mouvements sociaux dits "traditionnels" ou "établis". La plupart des organisations dont nous avons fait état se situent donc aujourd'hui sans doute quelque part entre les deux extrêmes de ce continuum. À cet égard, notons que les organisations des NMS n'échappent jamais totalement — de moins en moins sans doute — aux clivages politiques et aux axes de conflit traditionnels : des tensions importantes survenues récemment au sein de la fédération IEB en sont une illustration parmi d'autres.

Cette question peut aussi être posée au sujet des mouvements sociaux dits "traditionnels". Ainsi, par exemple, on peut se poser la question de l'identité des syndicats : constituent-ils toujours des mouvements sociaux "traditionnels" (par opposition aux NMS) ? Un élément intéressant à étudier serait de voir si, au contact des NMS et des thèmes que ces mouvements ont portés, les syndicats n'ont pas changé de nature. Il existe des indications dans ce sens : par exemple, des militants et des cadres professionnels de la CSC et de la FGTB qui se sont investis par ailleurs dans des

NMS ont souvent “réinjecté” une partie de ces nouvelles expériences militantes au sein des structures syndicales.

En tout état de cause, et quel que soit l’impact des mouvements et organisations qui ont été regroupés sous l’étiquette “NMS”, le problème de la délimitation exacte du phénomène “NMS” reste posé, en Belgique francophone comme ailleurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CETRI,
 1986 *Les organisations non-gouvernementales belges de coopération au développement*, Louvain-La-Neuve.
- CHOMÉ E.,
 1991 *Il était une fois les ONG de développement... ou le développement des ONG. Etude critique des idéologies de développement*, Louvain-La-Neuve, UCL (mémoire de licence, non publié).
- COENEN M.-Th.,
 1991 *La grève des femmes de la FN en 1966*, Bruxelles, Pol-His.
- CRISP,
 1968a “Groupes et actions pour la défense et la représentation des consommateurs”, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°404.
 1968b “Le mouvement de contestation à l’Université Libre de Bruxelles”, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°419/420.
 1975 “Défense et représentation des consommateurs”, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 699 et 700.
- DENIS M., VAN ROKEGHEM S.,
 1992 *Le féminisme est dans la rue. Belgique 1970-1975*, Bruxelles, Pol-His.
- DRION C.,
 1988 *Les conceptions de la coopération non-gouvernementale au développement. Essai de typologie*, Louvain-La-Neuve, UCL (mémoire de licence, non publié).
- GÉRARD A.,
 1984 “La dynamique du mouvement de paix en Belgique francophone”, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1053-1054.
- HELLEMANS S.,
 1990 *Strijd om de moderniteit*, Leuven, Kadoc-Studies.
- KITSCHOLT H.,
 1989 *The logics of party formation. Ecological politics in Belgium and West Germany*, Ithaca & London, Cornell University Press.
- KITSCHOLT H., HELLEMANS S.,
 1990 *Beyond the European Left. Ideology and political Action in the Belgian Ecology Parties*, Durham & London, Duke University Press.

LEFEBVRE M.-C.,

1980 *Les mouvements écologistes face à l'intégration européenne*, Louvain-La-Neuve, UCL (mémoire de licence, non publié).

MAHOUX PH., MODEN J.,

1984 "Le Mouvement Ecolo", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1045-1046.

MOLITOR M.,

1990 "Pour en finir avec les piliers ? ", *La Revue Nouvelle*, n°10, Tome XCII, pp. 78-84.

MOREAU P.,

1971 "Les mouvements pour la paix en Belgique francophone", *La Revue Nouvelle*, n°3, pp. 294-310.

PEEMANS-POULLET H.,

1991 *Femmes en Belgique XIX-XXe siècles*, Bruxelles, Université des Femmes.

RIHOUX B.,

1995 "Ecolo et les 'nouveaux mouvements sociaux' en Belgique francophone : frères de sang ou lointains cousins ? ", *Res Publica*, Vol.37, n°3-4, pp.443-459.

SNOY T.,

1975 *La participation pourquoi pas ? Analyse des mouvements de participation à l'aménagement urbain et rural en Belgique*, Louvain-La-Neuve, UCL (mémoire de licence, non publié).

VAN LIERDE J.,

1964 "Les mouvements de paix en Belgique", *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°240.

WALGRAVE S.,

1994 *Nieuwe sociale bewegingen in Vlaanderen*, Leuven, SOI/KULeuven.

La Nation n'est pas l'État

par André Delobelle *

L'État-nation résulte de la jonction occasionnelle de deux catégories de phénomènes sociologiques aux propriétés contradictoires. Si l'État est une forme d'institution parmi d'autres, la nation est un exemple de groupe. Mais, surtout, si l'institution est une manifestation du rationnel et de l'impersonnel dans les sociétés, le groupe est un phénomène de nature interpersonnelle et sentimentale (ou irrationnelle). Cette opposition peut les faire apparaître comme complémentaires, alors même que l'un peut exister sans l'autre. Dans les faits, aujourd'hui, de nombreuses nations s'étendent à plusieurs États ou sont voisines d'autres à l'intérieur d'un même État, les deux situations pouvant être vécues sur le mode de la tolérance ou de l'intolérance.

D'un point de vue sociologique, la nation appartient à la classe des phénomènes de groupe, comme la foule ou la clique des amis. Elle en constitue surtout l'exemple le plus vaste. À côté, l'État relève quant à lui des processus organisationnels, c'est-à-dire de tout ce qui touche à la mise en œuvre, à l'effectuation ou à l'action pratique, l'accent étant mis sur les aspects juridiques ou décisionnels de ces mêmes phénomènes.

De plus, si tout groupe tend à se doubler d'un plan organisationnel, toute organisation tend également à se compléter d'une dimension de groupe. Ces deux mêmes phénomènes n'en peuvent pas moins se rencontrer régulièrement à l'état isolé, l'un n'obligeant pas nécessairement à l'existence de l'autre. Ils peuvent en tout cas être analysés séparément ; ils le doivent même dans la mesure où ils répondent à des logiques distinctes, l'une de type psychique ou culturel, l'autre de type physique ou technique. Ainsi, une nation peut se rencontrer, comme macrogroupe à la culture singulière ou distincte, sans pour cela correspondre à un État : ce fut le cas longtemps pour la nation juive. En sens inverse, un État ne correspond pas obligatoirement à une nation particulière : il peut être multinational, comme l'était l'ancienne Autriche-Hongrie. En sens contraire, de nombreux États issus des découpages coloniaux, multinationaux dans les faits, pouvaient apparaître au départ comme a-nationaux.

Pour définir plus précisément groupes et organisations, comprendre leurs logiques propres autant que leur mode commun d'articulation, rien de tel que d'observer cette action humaine par excellence qu'est la parole. L'avantage de cette approche est de fournir, à ces questions de science humaine particulièrement caractéristiques, une voie empirique ou expérimentale au sens poppérien du terme, c'est-à-dire réfutable. L'observation montre précisément que la parole est composée de deux plans distincts mais complémentaires, articulés l'un à l'autre, l'un — physique — de la prononciation et l'autre — psychique — de l'idée ou image mentale communiquée. Le premier de ces plans se déroule nécessairement dans l'espace-temps, chaque moment successif du temps y correspondant, sauf silences, à la prononciation d'une syllabe, et chaque syl-

* Institut des hautes études des communications sociales (IHECS), Bruxelles.

labe y constituant un bref espace sonore. L'autre plan, psychologique ou hors espace-temps, se déploie au contraire dans la réversibilité de l'image énoncée, une image qui peut se structurer de bien des manières mais dont la signification n'existe que dans l'esprit de celui qui la pense et l'énonce ou de celui qui l'entend et la comprend, les deux interlocuteurs se trouvant ainsi mentalement en simultanéité et en communion d'esprit entre eux. En même temps, au cours de l'énonciation, à chaque surface sonore (signifiant) a correspondu un bref instant une signification donnée (signifié).

Ces deux plans s'aperçoivent plus clairement dans l'exemple de l'histoire racontée par quelqu'un. Au plan psychique des idées, le locuteur peut ordonner son récit comme il l'entend, question de suspense ou de public, en commençant par le premier épisode ou par le dernier. Cependant, quel que soit l'ordre choisi, il aura toujours à en prononcer le texte syllabe après syllabe, selon une stricte successivité ou séquentialité (la "flèche" du temps). Schématiquement, ces deux plans peuvent être représentés par deux axes se croisant à angles droits ou perpendiculaires entre eux, leurs propriétés étant exclusives les unes des autres ou proprement non contradictoires (Delobelle, 1987, 1990).

Plus largement, ces deux plans peuvent être transposés en ceux du "dire" et du "faire", de l'action surtout verbale et de l'action principalement pratique. La nation apparaît alors, en tant que groupe, relever essentiellement d'un "dire" ou du premier type d'action, l'État relevant principalement du second type, celui du "faire". En effet, les phénomènes humains qui, comme le groupe, appartiennent à la classe des processus verbaux ou typiquement symboliques, sont de nature essentiellement subjective ou psychique et ont alors des caractères de simultanéité (la "communion" des esprits) et de réversibilité (la non-usure physique) qui leur assurent à la fois extension dans l'espace (la multitude des participants au groupe) et permanence dans le temps (les symboles culturels toujours actuels).

Au contraire, ceux d'entre les phénomènes humains qui, comme l'État, relèvent avant tout de l'ordre du "faire" ou de l'action pratique, sont contraints par nature, objectivement ou physiquement comme la prononciation, aux conditions matérielles de successivité ou d'irréversibilité des espaces-temps. De nature instrumentale, il leur appartient de mettre logiquement, aussi rationnellement que possible, leurs moyens et ressources au service de leurs objectifs. Au caractère singulier du groupe s'oppose ainsi également le caractère général de l'organisation, l'ordre interne de celle-ci obéissant autant que faire se peut à un principe de centralité ou de norme unique (Delobelle, 1991, 1992b, 1994). Un exemple d'articulation de ces deux plans, subjectif et objectif, nous est donné par l'entreprise, définie elle-même de nos jours à la fois comme système technique et économique — ce qu'elle est surtout — et comme ensemble social (mais éclaté le plus souvent en de nombreux sous-groupes).

Dans les paragraphes qui suivent, après avoir d'abord présenté davantage la nation comme groupe et l'État comme organisation et institution, nous nous attacherons à dégager leurs modes historiques d'articulation en insistant sur les avantages et les défauts des différentes formules.

I. Nations et nationalismes

La notion de groupe dérive de l'italien dialectal *gruppo* signifiant quelque chose comme un nœud dans une corde. Elle n'apparaît dans le français écrit que dans la seconde moitié du XVII^e siècle, pour exprimer un ensemble composé, par exemple en parlant d'un "groupe" sculpté. Dès le XII^e siècle, il y avait déjà cependant le terme "grappe", au sens d'un assemblage de fleurs ou de fruits noués ou étagés selon un axe commun. La même étymologie se retrouve par ailleurs, plus anciennement, dans le francique *kruppa* qui donnera, également dès le XII^e siècle, le français "croupe", selon

une idée de cercle ou de limites d'un ensemble à sommet arrondi (voir aussi l'allemand *kreis*) (Robert, I :361, 1062 ; II :399).

Indépendamment des questions de datation, l'étymologie du concept de groupe nous renvoie donc, structurellement, à la définition d'une classe de phénomènes alliant des critères internes de centration (nœud, sommet) à des critères externes de différenciation (limite, cercle). Concrètement, un groupe se reconnaît donc, d'un côté aux valeurs centrales de son opinion et de ses manières de voir, de l'autre à ses manières caractéristiques ou distinctives d'agir, à ses comportements typiques ou symboliques. Ces deux critères, de centration et de différenciation, vont de pair, l'un appelant l'autre comme l'intérieur détermine l'extérieur et vice versa. Ils peuvent toutefois ne pas être perceptibles au même degré à chaque instant, tant pour les membres que pour les étrangers, l'accent pouvant être mis tantôt sur l'un tantôt sur l'autre critère.

Les groupes sont donc des ensembles sociaux de nature axiologique, tout y étant affaire de prise de conscience de valeurs centrales et de symboles distinctifs. Toute évolution de ces valeurs entraîne des changements dans le groupe, tandis que la dissolution des traits distinctifs est signe de disparition du groupe.

La nation est un macrogroupe qui tend à se définir concrètement à la fois dans le temps par son histoire et dans l'espace par sa population plus ou moins nombreuse. Lorsque le mot apparaît dans le français écrit du XII^e siècle, il a d'abord le sens génétique ou temporel de race, se substituant au latin *gens* ; on y parlerait aujourd'hui plutôt de tribu. À la fin du XIII^e siècle déjà, il prend la nuance ethnique moderne d'ensemble social distinct, culturellement différencié de ses voisins comme pouvant l'être une peuplade. À la Révolution française de 1789, l'idée de nation est reprise et glorifiée, le mot étant reçu surtout au sens de la société civile face à l'État, pratiquement en synonymie avec la notion de peuple. Cette acception restera par la suite celle de la doctrine française de l'État. Cependant, dans les principautés allemandes, en particulier à partir des écrits de Herder, de Fichte, de Schelling et des romantiques, la nation retrouve son acception ethnique, l'accent étant principalement mis sur les différences linguistiques. La doctrine allemande de l'État continuera ensuite à distinguer dans cette perspective entre les nations selon qu'elles coïncident ou non avec un État, opposant dès lors les États-nations à celles restées de simples ensembles culturels. La distinction des acceptions se retrouverait actuellement en Belgique, les cours de droit de la partie méridionale suivant plutôt la tradition française et ceux de la partie néerlandophone plutôt l'interprétation allemande.

Un groupe peut également être vu sous l'angle historique ou diachronique (Delobelle, 1992a). Le nationalisme renvoie alors au groupe œuvrant à sa propre promotion, comme un mouvement social en lutte pour la réalisation de telle idée. Apparu typiquement en français à l'extrême fin du XVIII^e siècle, le mot signifiera très vite la nation en tant qu'elle prétend se constituer en État (Robert, IV :735-737). Mais le nationalisme peut se manifester sous bien d'autres formes encore : l'expansionnisme territorial comme dans le nationalisme grand-serbe actuel, l'exclusivisme national au détriment d'autres habitants de la région comme dans le sud-est européen, le refus d'intégration à des ensembles politiques plus vastes comme dans les votes anti-Union européenne en Suisse alémanique ou en Norvège, et ainsi de suite.

La nation apparaît donc bien comme un phénomène typiquement psychique ou subjectif de partage d'une même identité collective par un nombre plus ou moins grand d'individus, tant dans le temps que dans l'espace. Un phénomène psychique qui s'accompagne d'une prise de conscience aussi bien dans le chef des participants que des extérieurs, mais une identité fondée sur les valeurs et les traits les plus variables. Valéry écrivait à ce propos : «Le lien interne qui enchaîne entre eux les individus d'un même peuple, et les générations entre elles, n'est pas dans les diverses nations de la même nature. Tantôt la race, tantôt la langue, tantôt le territoire, tantôt les souvenirs, tantôt les intérêts instituent diversement l'unité nationale» (1945 :37-38). Si, aujourd'hui

d'hui, priorité est donnée à peu près exclusivement dans nos régions à la langue, bien d'autres représentations ou pratiques collectives peuvent servir de ligne de clivage. En Irlande du nord, si la langue est commune, les clivages nationalistes sont religieux ; en Italie où la langue et la religion sont les mêmes du nord au sud, les distinctions surgissent des différences économiques. Chaque fois, certaines lignes distinctives sont plus apparentes ou plus marquées que d'autres, les nationaux s'y attachant davantage, les extérieurs les soulignant avec plus de force. En ce sens, une nation est également un fait historique, l'intégration à des groupes plus vastes ou l'éclatement en nations distinctes étant fonction des soubresauts de l'Histoire.

Comme tous les phénomènes de nature axiologique, les groupes et les nations ont toujours quelque chose d'indéfini. De l'intérieur, ils sont polyvalents, toujours à la poursuite de valeurs plus ou moins nombreuses et relativement peu hiérarchisées entre elles. De l'extérieur, leurs limites sont le plus souvent imprécises, les traits distinctifs pouvant toujours être multiples, les uns simplement plus marqués ou plus manifestes que d'autres. Chaque observateur pourrait insister sur d'autres valeurs caractéristiques, sélectionner d'autres traits distinctifs. En ce sens, les nations comme les groupes fonctionnent à l'instar d'ensembles flous, là où les organisations — *a fortiori* si elles sont de nature étatique — tendent nécessairement à avoir des limites ou des frontières bien définies, des objectifs clairement établis.

Dans la pratique, comme dans n'importe quel groupe, valeurs et traits distinctifs nationaux peuvent s'observer dans la manière dont les membres s'énoncent, consciemment ou non, en tant que tels. Quelle que soit la langue, l'emploi qu'ils font des pronoms collectifs ou pluriels les révèle comme sujet collectif dans les circonstances les plus variées. On peut y distinguer, par exemple, entre des "nous" isolés, tout à leurs centration et cohésion internes, comme dans "Fêtons cela !", d'une part, et des "nous" qui se situent immédiatement ou essentiellement par différence ou opposition à d'autres, comme dans "Nous, Français !", d'autre part. Dans le premier cas, l'activité énoncée intervient à la fois comme critère de centration (valeur centrale) et comme critère de différenciation (comportement distinctif). Dans le second cas, les traits distinctifs sont généralement cités dans l'énoncé lui-même, l'accent étant précisément mis sur ce qui différencie. D'autres distinctions pronominales pourraient encore être repérées au sein de ces derniers "nous" à caractère oppositif, selon que les représentants des groupes extérieurs sont présents ou absents à la conversation, le contexte précisant chaque fois les différences tant en termes de positions ou valeurs centrales que de comportements ou traits distinctifs (Benveniste, 1966 :225-236).

Ajoutons que, dans des phrases à la troisième personne, ces "nous" oppositifs ou conflictuels se doublent rapidement de noms propres. Sous cette étiquette nominale, le groupe autant que la nation deviennent alors des faits proprement conscients. Par effet de retour, un processus de "croyance créatrice" peut se mettre à jouer, chacun tentant d'en retrouver les traits distinctifs dans le premier autochtone rencontré. De telles dénominations sont plutôt négatives lorsqu'elles viennent d'extérieurs, plutôt positives lorsqu'elles sont inventées par les nationaux. Ainsi, ceux que leurs voisins méridionaux traitaient d'Esquimaux ("ceux qui mangent de la viande crue") se nommaient eux-mêmes les Inuits (les "hommes") !

Soulignons aussi combien la perception sociologique d'un groupe, donc également d'une nation, peut différer selon qu'il est approché de l'intérieur ou de l'extérieur. Dans ce dernier cas, assimilable à un rapport d'opposition, le groupe apparaît homogène de l'intérieur, tous ses membres semblant bâtis à la même aune, «mécaniquement» ou «par similitudes» selon les expressions de Durkheim (1960). S'expliquent ainsi les stéréotypes que les nations se donnent entre elles. Mais n'est-ce pas le même recul qui assure les images "idéaltypiques" des nations (Weber, 1965 :117-213), lorsque celles-ci se racontent leur passé rectiligne ou éternel ou que des observateurs, faisant fi du changement social toujours en cours, ne laissent subsister que l'idée de permanence

des sociétés dites “traditionnelles”, celles que Lévi-Strauss qualifiait de «froides» (Charbonnier, 1961 :35-46).

Lorsque, au contraire, une nation est vue de l'intérieur, elle apparaît inmanquablement dans son hétérogénéité réelle. N'importe quel groupe, si petit soit-il, se découvre de l'intérieur subjectivement complexe, tout en nuances, fortement contrasté, constitué de divers sous-groupes eux-mêmes mouvants, chacun avec ses valeurs et ses traits plus particuliers, avec possibilité de se dissoudre dans le groupe plus vaste ou d'évoluer en groupe entièrement distinct. À l'échelle d'une nation, l'hypothèse s'impose alors logiquement d'une hétérogénéité interne d'autant plus prononcée que la population est plus nombreuse ou plus disséminée : les empires ne furent-ils pas toujours multinationaux, même s'ils furent souvent créés ou dominés par l'une des sous-nations ?

Citons encore les temps forts qui rythment la conscientisation des groupes et des nations. Ces moments d'exaltation des valeurs et symboles nationaux sont bipolaires, intervenant soit à l'occasion de fêtes (entre soi : “nous” dialogiques), soit à l'occasion de guerres (contre l'autre : “nous” oppositifs ou conflictuels). Tandis que dans les premières la nation donne libre cours à sa créativité culturelle, jouant de tous les registres de la littérature et des arts, dans les seconds elle se reconnaît dans ses combats, ses martyrs, ses héros tout en s'adonnant à toutes les violences contre l'ennemi. Les deux pôles sont donc susceptibles de fournir les symboles auxquels accrocher la mémoire du groupe ou de la nation.

Dans le même esprit, alors que la morale ou la démocratie seront réservées au cercle intérieur, l'ennemi sera d'autant plus facilement voué au silence ou à la mort qu'il s'apparente davantage à l'Autre, qu'il menace davantage l'identité culturelle du groupe ou de la nation (Girard, 1972). L'intégrisme, qui est volonté de pureté nationale, s'acharnera à imposer valeurs et comportements nationaux comme seuls légitimes, à évincer ou extirper tout ce qui peut lui sembler contraire. La volonté de se constituer en État national autonome participe au fond d'un même intégrisme, d'un même souci d'échapper aux cultures étrangères ou de pouvoir imposer jusque sous la contrainte ses propres normes et traits distinctifs.

II. La société et la gestion des problèmes quotidiens

La vie sociale n'est pas seulement faite de la conscience intersubjective de constituer un ensemble culturel distinct et de la célébration des symboles nationaux. Elle est aussi gestion ordinaire des problèmes les plus divers, internes ou externes, au fil des jours. Par là, elle est plus typiquement volonté d'œuvrer ensemble et de continuer à vivre ensemble, réalisation pratique, corps social. L'État y prend place comme l'une des formes possibles, aujourd'hui sans doute la plus manifeste.

La gestion de la problématique sociale introduit, de par son efficace organisationnelle, deux grands types de questions. D'une part, une question “formelle” : “Qui décide de quoi et comment ?”. Cette question renvoie immédiatement aux procédures décisionnelles, aux compétences, aux statuts sociaux, bref au cadre juridique de la société. Cadre qui, par sa nature verbale et normative, constitue et assure la permanence structurale de la société. En effet, la réversibilité du “dire” lui permet toujours de fonctionner en simultanéité avec la suite des divers problèmes posés, en toute actualité, jour après jour. D'autre part, une question “substantielle” : “Qui fait quoi ?”. Ce qui renvoie aux problèmes de division du travail, de répartition concrète des tâches physiques ou matérielles entre les divers rôles sociaux. Effectuation réelle qui, en dernier ressort, est toujours individuelle, acte après acte, moment après moment, selon le cours irréversible de la “flèche du temps”. Travail et organisation pratiques dont la segmentation et la coordination peuvent évoluer et se transformer au fil des changements technologiques, chaque étape impliquant éventuellement une autre division des tâches, un autre équilibre systémique (Delobelle, 1993).

En conséquence, les spécificités pratiques de la société requièrent des définitions et des délimitations nettement plus précises que pour les groupes. Si l'on compare à ce propos groupes (nations) et organisations (États, par exemple) entre eux selon les critères de centration et de différenciation énoncés plus haut, là où les groupes étaient polycentrés (multipolaires) et à limites floues (indéfinies), les organisations tendent donc à être monocentrées (unipolaires) et à recevoir des limites nettement plus précises (définies). À partir d'un décompte exact de ses ressources et moyens, l'organisation doit pouvoir les ajuster de la manière la plus efficace à ses objectifs, eux-mêmes aussi peu nombreux que possible à chaque étape. De plus, il s'agit ici d'objectifs et non plus de valeurs comme dans le cas des groupes, une organisation étant neutre par définition, c'est-à-dire pouvant se mettre au service de n'importe quelle valeur, n'ayant jamais elle-même qu'un caractère instrumental.

C'est tout cela que Durkheim subsumait en parlant ici de solidarité «organique», par opposition à la solidarité «mécanique» des groupes (1960). Weber distinguait dans le même sens entre le *Zweckrational* (orienté à des objectifs concrets) des organisations et le *Wertrational* (guidé par des valeurs pures) des groupes, ou encore entre l'éthique de la «responsabilité» (qui tient compte des conséquences de ses actes) et l'éthique de la «conviction» (qui, obéissant à des valeurs pures, agit sans tenir compte des conséquences de ses actes) (Weber, 1959 :166-185 ; 1965 :325-398). D'autres distinctions classiques, comme celle entre «communauté» et «société» chez Tönnies (1944) ou celle entre «sociétés sacrées» et «sociétés profanes» chez Becker (1957), que ces auteurs théorisaient sur le mode évolutionniste, doivent être relues comme caractérisant alternativement les groupes et les organisations. Avec toutefois cette nuance que la modernité n'a fait que donner toujours plus de poids à la partie organisationnelle de la vie sociale, accentuant donc toujours davantage son versant sociétaire ou profane.

À ce point de vue, lorsque certains auteurs développent la thèse d'un lien entre la montée des nationalismes dans les sociétés modernes et la place toujours plus grande qu'y occupent les États (Gellner, 1989), cela fausse les perspectives. Le surgissement même de l'État comme forme d'organisation sociétale et son caractère toujours plus rationnel sont intrinsèquement liés aux besoins organisationnels toujours plus pressants de nos sociétés, à leurs exigences toujours plus fortes en directives rationnelles et en coordination d'ensemble, également en personnel qualifié. De telles exigences sont cependant totalement indépendantes du fait national, lequel, comme nous l'avons vu, répond à une tout autre logique et évolue selon d'autres facteurs. C'est plutôt par hasard qu'une nation et un État coïncident et jouent les isomorphismes. Comme le montrent de très nombreux exemples historiques, une nation n'est pas nécessairement à base linguistique. C'est l'État qui a eu généralement tendance ensuite à étendre une langue unique à ses membres, imposant le dialecte des courtisans ou du cercle des gouvernants comme langue standard. Au contraire, la singularité nationale aurait plutôt tendance à faire obstacle à la rationalité de l'État, à ne créer jamais que des États aux moyens limités. La tendance de la nation est en effet aux particularismes et aux hétérogénéités, là où l'État est à la généralité et aux moyens extensifs. La montée actuelle de l'anglais comme langue internationale correspond cependant bien à une telle exigence de rationalité organisationnelle et d'homogénéité normative, avant même l'instauration d'un État mondial.

Ainsi donc, si la personne comme entité subjective est corrélative du singulier des groupes, l'organisation ne se préoccupe que d'individus et les voit interchangeables entre eux («généraux») dans les statuts et les rôles sociaux, c'est-à-dire œuvrant dans des sous-organes plus ou moins monofonctionnels.

Mais poursuivons l'analyse par les aspects formels de l'organisation, par ses aspects juridiques. Dans tous les droits du monde, coutumiers ou écrits, ces aspects formels s'articulent nécessairement en deux grandes manières, elles aussi distinctes et com-

plémentaires : d'un côté le rapport contractuel et de l'autre, le cadre institutionnel. Quelles que soient les variations de leurs dénominations ou de leurs modalités locales, contrat et institution sont toujours entre eux comme un rapport externe ou entre parties prenantes est à un milieu interne ou à un ensemble particulier.

Le contrat ne peut se rencontrer qu'entre deux ou plusieurs segments sociaux (individus, institutions), sur une base toujours volontaire et libre, du moins en principe, et dans la stricte égalité formelle des contractants. Tout qui participe comme partenaire à un contrat ou qui y est accepté comme partie prenante par les autres, en tire automatiquement le statut de personne (morale : ayant le droit de décider), au sens presque littéral de ce qui est autonome ou qui existe par soi-même, en principe à égalité statutaire avec les autres. Ceci dit, un contrat peut fonctionner comme dépassement d'un conflit entre opinions divergentes, ou comme accord entre elles pour la mise en œuvre d'un projet commun. En ce sens, les parties prenantes sont maîtresses des termes du contrat, tant au point de vue de son contenu que de sa forme, fixant elles-mêmes les proportions et les durées.

L'institution quant à elle est un cadre intérieur, constitué de la hiérarchie prédéfinie de différents statuts sociaux, lesquels y fonctionnent comme autant de degrés dans les droits à décider, cependant que les proportions d'individus occupant ces divers statuts intérieurs peuvent beaucoup varier d'une institution à l'autre, d'un régime politique à l'autre. L'institution qui, en soi, n'est qu'un cadre purement nominal ou juridique, constitue cette fois elle-même une personne morale ou un sujet collectif au sens fort. Les personnes physiques ou individus qui en sont les membres exercent en son nom le droit à décider, à commencer par ceux qui y occupent les statuts les plus élevés ou souverains. En descendant ensuite les échelons statutaires ou hiérarchiques, on peut passer de ceux qui ne font que décider à ceux qui ne sont pratiquement que des exécutants. Ainsi, autant la notion de personne, morale ou juridique, semble liée au contrat, autant la notion de statut est inséparable de l'institution. Elle en partage d'ailleurs l'origine étymologique. Le statut y prime sur l'individu. De plus, alors que dans le contrat les parties prenantes sont maîtresses de leur accord, le cadre institutionnel, qu'il soit coutumier ou écrit, préexiste toujours formellement ou logiquement à ceux qui en font partie, les dominant et s'imposant à eux. De là également son caractère obligatoire et coercitif, là où le contrat était plutôt de nature persuasive, libre et volontaire. D'ailleurs, si un contrat s'énonce en termes politiques d'accord, d'entente, de traité, entre parties, l'institution s'énonce elle en termes administratifs et obligatoires de lois, de règlements, de décrets s'imposant à tout qui, membre de l'institution ou même simple cohabitant, se trouve dans les conditions statutaires qui y ont été définies. En même temps, par opposition au contrat qui a plutôt une fonction ponctuelle, l'institution tend à se perpétuer dans le temps sur le mode linéaire tout en globalisant toujours davantage les services rendus aux membres. Si un contrat résout un conflit et rebâtit en quelque sorte à chaque fois le monde à neuf, l'institution est surtout préoccupée de résoudre son contentieux interne et de se poser dans son environnement social, l'adaptant à ses besoins ou s'ajustant à lui. En se complexifiant, elle tend aussi à se centraliser davantage, c'est-à-dire à se formaliser et à intégrer ses différences internes comme autant de sous-institutions strictement hiérarchisées.

La distinction entre contrats et institutions se retrouve dans la *summa divisio* entre droit naturel ou droit des gens et droit positif, ou encore entre droit privé et droit public. Les premiers sont nés dans l'entre-deux des cultures groupales, là où ne se rencontrent que les "lois naturelles" et où la raison peut jouer à plein ; les autres, au contraire, traduisent directement l'impératif institutionnel et son arbitraire formel (Brimo, 1978). Cependant, tout comme le noir et le blanc peuvent se recouvrir et donner le gris, ces contraires que sont le contrat et l'institution peuvent s'entremêler dans le concret de la vie sociale, ne constituant finalement plus que deux versants, complémentaires entre eux, du juridique. Il en va ainsi, par exemple, de l'État dans la vie in-

ternationale mais également du droit civil ou du droit commercial à l'intérieur de ce même État. Plus finement, l'exemple des Kachin des Hautes Terres de Birmanie a montré qu'une société peut vivre simultanément un système institutionnel ou hiérarchisé (*Shan*) et un système contractuel ou égalitaire (*Gumlae*), les individus pratiquant l'un ou l'autre selon les circonstances et leurs intérêts : les rapports sociaux y relèvent d'un mixte (*Gumsa*), instable et contradictoire, tenant de l'un et l'autre systèmes (Leach, 1972). Dans nos sociétés, l'État libéral fut celui où l'institution politique se pensait essentiellement en termes contractuels (droit civil), tandis que l'État-providence qui lui a succédé fut celui où la même institution joua sans doute plus authentiquement sa propre fonction en régulant les échanges interindividuels dans le sens d'une plus grande équité. Plus récemment l'État procédural fait retour au contractuel en renforçant le statut formel de ses citoyens, les impliquant davantage à tous les niveaux des hiérarchies décisionnelles afin de mieux prendre en considération le point de vue de chacun (Lenoble, 1994).

Historiquement il y aurait d'autre part à distinguer entre sociétés à droit purement oral (ou coutumier) et celles à droit écrit, qu'il s'agisse de contrats écrits ou de codes de lois. Les premières étaient forcément plus petites, leurs relations commerciales à peu près inexistantes et limitées au troc. La taille plus grande des autres, à commencer par les empires, n'a pu se conserver que par la présence de l'écrit, quelle qu'en soit la forme, et par la régulation désormais monétaire des échanges commerciaux (Goody, 1994).

On sait comment la vie quotidienne des sociétés s'est pensée d'abord dans les termes des "systèmes de parenté" (Zimmermann, 1993). Or, toute parenté fonctionne toujours selon deux plans ou axes, celui de l'alliance qui est d'ordre contractuel et spatial, et celui de la filiation qui est d'ordre institutionnel et temporel. L'ethnologie y perçoit cependant déjà des pondérations différentes, qui ouvriront sur des perspectives historiques distinctes : d'un côté, des sociétés segmentaires ou acéphales qui se pensent essentiellement sur le mode contractuel ou "à l'horizontale" et de l'autre des sociétés à lignages ou à chefferies qui se structurent principalement "à la verticale" selon l'axe du temps et qui évolueront en royaumes et en États (Laburthe-Tolra/Warnier, 1993 :53-156 ; Colas, 1994 :425-469). Ces mêmes États tendent de nos jours, par exemple en Europe, à s'intégrer toujours davantage entre eux, tandis que l'Organisation des Nations Unies esquisse quelques premiers traits d'un État mondial.

Parallèlement à la montée de l'écrit dans les ensembles étatiques, on notera encore le glissement progressif de l'ordre institutionnel de fondements de type religieux vers d'autres de nature plus laïque, à droit purement positif, dès lors également davantage susceptibles de changements et de transformations. Si cette évolution a souvent été vécue comme une révolution tant le sacrilège semblait grand, la consolidation de la laïcisation s'est faite sur fond de sécularisation intégrale de la société ou de "désenchantement" de la culture contemporaine. Du coup, c'est aussi l'État qui apparaît dans sa nature propre, purement organisationnelle, séparée de valeurs et rites sacrés ou nationaux de la vie de groupe.

III. De l'État national à l'État postnational

La nation est donc à l'État ce que le groupe est à l'organisation ou encore ce que la valeur est à l'objectif, l'indéfini à la nécessité, l'irrationnel au rationnel. Si les nations font la richesse et la variété du genre humain dans l'espace et dans le temps, les États traduisent au contraire l'universalité et la durée. Tout comme, par opposition aux lois générales des substances biologiques, éclate la beauté formelle des fleurs, infiniment variée et à l'identité toujours singulière.

Si la méthode comparative leur était appliquée (Seiler, 1982), elle devrait aboutir à des listes de différences à peu près équivalentes entre elles du côté des groupes et des

nations, mais à la mise en évidence des similitudes du côté des organisations et des États, avec la possibilité de les étager selon le degré de rationalité et de développement économique. Dans la réalité, les deux classes de phénomènes sociologiques se complètent cependant, la nation ou l'État passant à l'avant-plan selon les moments et les points de vue. Au fil des époques, l'accent peut être mis idéologiquement plutôt sur les nations et les phénomènes de groupes ou plutôt sur l'État et les phénomènes organisationnels, étant entendu que dans le concret ils peuvent se juxtaposer ou s'interpénétrer de bien des façons.

Il y a d'abord les possibilités extrêmes, proprement unilatérales. Le monde comptant environ huit mille langues et dialectes distincts, faudrait-il également huit mille États souverains ? À se limiter à des critères religieux de différenciation, il en faudrait déjà nettement moins. Mais si on choisit des critères encore plus singuliers, par exemple de simples coutumes, le total en serait certainement plus élevé encore ! Dans chacune des figures possibles, instables et mouvantes, le monde devenu littéralement tour de Babel serait voué à l'anarchie ou à la guerre perpétuelle. Par l'étroitesse de leurs moyens et la rigidité de leurs traits culturels, ces États uninationaux seraient sans doute aussi condamnés à une certaine stagnation économique.

À l'autre extrémité, il pourrait y avoir le genre humain unifié à l'intérieur d'un seul cadre étatique mondial. Toujours fort improbable à l'heure actuelle, même si de premiers éléments constitutifs sont déjà en place, un tel cas nécessiterait la reconnaissance et l'acceptation de procédures décisionnelles mondiales et de moyens de contrainte centralisés. Outre les rouages administratifs indispensables, il y faudrait un personnel particulièrement compétent. L'informatique, après le simple écrit, permet d'œuvrer dans ce sens. Les problèmes de coordination y imposeraient naturellement une langue unique, ou au moins principale. Les anciens États souverains y tiendraient évidemment lieu de provinces ou de départements. À côté de ses énormes moyens d'action, un tel État aurait le grand avantage d'être synonyme de paix dans le monde, tout le contentieux y étant nécessairement traité ou négocié uniquement sur le mode verbal. Un tel État serait également, forcément, profondément plurinational.

Ces deux possibilités extrêmes ont un caractère surtout théorique. La réalité concrète, à toutes époques pourrait-on dire, est davantage dans les situations intermédiaires, pour part dans les États uninationaux, pour part dans ceux à caractère plurinational. En synthèse, les situations suivantes peuvent se rencontrer ou s'imaginer :

$$\text{L'État} \left\{ \begin{array}{l} - \text{ uninationnal} \\ - \text{ plurinationnal} \end{array} \right\} \left\{ \begin{array}{l} - \text{ fédéral} \\ - \text{ postnational} \end{array} \right.$$

La première catégorie historique est d'abord celle des États-nations, un thème passé au devant de la scène politique dans les années 1830-48. À cette époque, l'idée révolutionnaire d'égalité des citoyens à l'intérieur d'un État unifié et centralisé est soudainement réinterprétée dans deux directions nouvelles, qui globalisent toutes deux la notion d'égalité, l'une au sens d'indépendance nationale, l'autre au sens de lutte des classes, l'une donc mettant l'accent sur le groupe dans ses rapports externes et l'autre sur l'organisation dans ses rapports internes. Dans chacune, l'acceptation de 1789 tend à disparaître, qui voyait la nation en synonymie de la société civile face à l'État (Hobsbawm, 1988 :143-187).

Au fond, l'État-nation est une figure simple sinon même simpliste. Il prétend à la coïncidence de ses normes culturelles et de ses règlements politiques ou étatiques. Lieu de tous les intégrismes et de toutes les intolérances, il veut constituer une société culturellement homogène, aucune autre culture n'étant en principe admissible en son

sein. Surgissant de la *Reconquista*, l'Inquisition espagnole fut ainsi un effort soutenu de plusieurs siècles pour la pureté culturelle d'une nation (Bennassar, 1994). L'option pouvait peut-être encore avoir un sens dans la société rurale du XIX^e siècle ; elle ne peut vraiment tenir dans des sociétés de plus en plus urbanisées, avec des communications en développement continu et des flux de migrants toujours croissants.

L'État plurinational, qui est son contraire, plus complexe et plus typiquement moderne, vogue lui-même entre deux solutions. La première, qui est la réponse traditionnelle, le fait fonctionner en État fédéral, chacune des régions qu'il regroupe pouvant correspondre à une nation particulière, plus ou moins étendue, plus ou moins peuplée (Friedrich, 1971). Au niveau régional, le risque existe toutefois de retrouver l'intégrisme et l'exclusivisme des États uninationaux, comme le montre l'exemple belge actuel. Le désavantage de l'État fédéral, a fortiori s'il n'est que confédéral, est de perdre une partie des moyens dont dispose normalement un État plus centralisé et plus unifié.

Dépasser cela, c'est accepter l'idée d'un État-mosaïque où cohabitent sereinement différentes cultures, spécifiquement liées ni à un territoire donné ni d'ailleurs à un niveau hiérarchique de la société. Cette deuxième solution concrète est donc celle d'un État postnational alliant les avantages dimensionnels de l'unification organisationnelle au respect de la "biodiversité" des humains, de leur infinie variété culturelle, tant dans l'espace que dans le temps. Un tel État peut en épouser toutes les mouvances. Si les regroupements d'États se poursuivent comme en Europe actuellement, cette solution devrait normalement se généraliser, l'unification politique allant de pair avec la circulation croissante des personnes.

Une telle solution implique une distinction claire entre le plan organisationnel de l'État, même subdivisé, et le plan culturel des nations. Le premier n'y existe que comme chose publique, face à l'autre relevant désormais entièrement du privé, tout comme dans nos États laïques le religieux est devenu affaire privée. Libre alors à ces États tolérants, respectueux des identités et des traditions de leurs peuples, d'en subsidier les activités (cultes, écoles, hôpitaux, médias, théâtres, etc.), les protégeant ainsi et assurant leur survie, mais quitte également à y interdire, si besoin en est et au jugé des instances parlementaires délibératives, certaines pratiques (mutilations sexuelles par exemple) en référence aux Droits de l'Homme.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BECKER H.,
1957 "Current sacred-secular theory and its development", in BECKER H., BOSKOFF A., *Modern sociological theory*, s.l., Holt, Rinehart and Winston, pp.133-185.
- BENASSAR B., Dir.,
1994 *L'inquisition espagnole XV^e-XIX^e siècles*, Paris, Hachette (1979).
- BENVENISTE E.,
1966 *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- BRIMO A.,
1978 *Les grands courants de la philosophie du droit et de l'État*, Paris, Pedone, 3^e éd.
- CHARBONNIER G.,
1961 *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Paris, Plon/Julliard.
- COLAS D.,
1994 *Sociologie politique*, Paris, PUF.

- DELOBELLE A.,
 1987 "Une source sociologique : le récit", *Recherches sociologiques*, XVIII, 3, pp.231-254.
 1990 "La bidimensionnalité des signes", *European Journal for Semiotic Studies*, Vienne, II, 3, pp.511-530.
 1991 "Langages symboliques et relations sociales", in MAURAND G., Dir., *Le dialogue. 11^e Colloque d'Albi. Langages et significations (1990)*, L'union, C.A.L.S., pp.311-330.
 1992a "Simultaneität und Sukzession. Der Zeichenprozess als Zustandsänderung", *Zeitschrift für Semiotik*, XIX, 4, pp.391-402.
 1992b "Sémiotique du dire et sémiotique du faire", in DELEDALLE G., BALLAT M., DELEDALLE-RHODES J., Dir., *Signs of humanity. L'homme et ses signes*, Berlin, Mouton/De Gruyter, T.I, pp.65-72.
 1993 "Glissements et transformations des structures sociales", *Recherches Sociologiques*, XXIV, 3, pp.85-116.
 1994 "Le dire et le faire : réversibilités et irréversibilités dans l'action", in VIELLE C., SWIGGERS P., JUCQUOIS G., Dir., *Comparatisme, mythologies, langages*, Louvain-la-Neuve, Peeters, pp.275-305.
- DURKHEIM E.,
 1960 *De la division du travail social*, Paris, PUF, 7^e éd. (1893).
- FRIEDRICH C.J.,
 1971 *Tendances du fédéralisme en théorie et en pratique*, Bruxelles, Institut belge de Science politique (1968).
- GELLNER E.,
 1989 *Nations et nationalisme*, Paris, Payot (1983).
- GIRARD R.,
 1972 *La violence et le sacré*, Paris, Grasset.
- GOODY J.,
 1994 *Entre l'oralité et l'écriture*, Paris, PUF (1993).
- HOBBSBAWM E.J.,
 1988 *L'ère des révolutions*, Bruxelles, Complexe (1962).
- LABURTHE-TOLRA P., WARNIER J.-P.,
 1993 *Ethnologie. Anthropologie*, Paris, PUF.
- LEACH E.R.,
 1972 *Les systèmes politiques des Hautes Terres de Birmanie*, Paris, Maspéro (1964).
- LENOBLE J.,
 1994 *Droit et communication*, Paris, Cerf.
- ROBERT P.,
 1962-65 *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littre, 6 vol.
- SEILER D.-L.,
 1982 *La politique comparée*, Paris, A. Colin.
- TÖNNIES F.,
 1944 *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, PUF (1935).
- VALÉRY P.,
 1945 *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, Gallimard.
- WEBER M.,
 1959 *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'édition (1921).
 1965 *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon (1922).
- ZIMMERMANN F.,
 1993 *Enquête sur la parenté*, Paris, PUF.

Sommaire du n°86 *Ville et cinéma*

I. VILLE ET CINEMA

Un rendez-vous manqué ? Jean-Pierre Garnier, Odile Saint Raymond

Au film de la ville, Alain Medam

Un cinéaste et sa ville, entretien avec Jean-Louis Comolli

La Méditerranée s'en va-t-en ville, Pierre Pitiot

La fourmilière imaginaire, *Metropolis* ou la ville à visage humain, Abdelkader Benali

***Calle mayor* (1956, Juan-Antonio Bardem). Construction cinématographique d'un espace urbain et d'une structure idéologique et sociale,** Floréal Jimenez

Les repérages urbains d'Alain Resnais : des «espaces empreints de temps»,
Pierre-Louis Spadone

Lectures et représentations bibliographiques de l'univers urbain, Floréal Jimenez

II. HORS DOSSIER

Ville et espace public : la théorie habermassienne et le cas de la capitale française à la fin du XVIII^e siècle, Claire Handock

Espace usinier et relations de pouvoir : quelques considérations sociologiques,
Azziz Jellab

En vente aux Editions L'Harmattan

l'ordre et le paiement sont à adresser aux Editions L'Harmattan
5-7, rue de l'Ecole Polytechnique, 75005 PARIS

n° 86 «Ville et cinéma» : 130 F

Envoi par poste aérienne : port en sus facturé par nos soins.

désire recevoir _____ exemplaire(s) du n° 86.

verse ci-joint la somme de _____ F.

souhaite recevoir une facture en 3 exemplaires (réservé aux administrations).

La sociologie de Tönnies, les formes de sociabilité et l'école sociologique de Bruxelles

par Jacques Coenen-Huther *

La manière d'analyser la vie en société et son évolution a fait l'objet de traditions de pensée différentes. Tönnies est à cet égard une des figures emblématiques qui ont marqué l'histoire de la sociologie. Les pionniers de l'École de Bruxelles, comme tous les pionniers de la sociologie belge, ont été sensibles aux influences tant allemandes que françaises. La vision organiciste du social et la perspective formaliste qui sont typiques de la pensée de Tönnies se retrouvent également, selon des modalités diverses, chez De Greef, Waxweiler et Dupréel. Chez ces divers auteurs s'observe le souci de trouver une catégorie élémentaire qui permette l'élaboration de propositions généralisantes concernant la vie sociale.

L'opposition dichotomique entre le traditionnel et le moderne a joué, on le sait, un rôle essentiel dans l'histoire de la pensée sociologique. Certes, les catégories analytiques qui expriment ce contraste sont multiples et se rattachent toutes en fin de compte à la distinction aristotélicienne entre la *philia*, fondée sur un lien diffus, et la *koinonia*, mode d'association aux fins plus instrumentales. Mais les œuvres fondatrices de la sociologie puisèrent leur inspiration dans la prise de conscience de l'impact du changement social sur les formes de sociabilité. Et c'est sans doute Ferdinand Tönnies, avec l'opposition du communautaire et du sociétaire exprimée par les termes *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*, qui reste à cet égard l'auteur emblématique.

Tönnies appartient à une génération de sociologues à qui nous devons l'institutionnalisation de la sociologie en Europe. Comme Simmel avant lui, comme Weber, comme Durkheim, il vise à faire reconnaître l'autonomie de la sociologie, à établir la spécificité de son approche, à en préciser le domaine d'investigation. C'est l'époque où la sociologie tente malaisément d'acquiescer droit de cité. Elle doit convaincre, et se convaincre, de la spécificité du social, offrant une optique nouvelle pour l'étude du comportement humain et de la vie en société. La raison d'être de la sociologie est recherchée soit dans la perspective durkheimienne mettant l'accent sur l'ensemble sociétal producteur de faits sociaux extérieurs et contraignants par rapport aux faits psychiques, soit dans la perspective de l'action sociale, conceptualisant le social comme une propriété émergente des relations interindividuelles.

À la différence de Durkheim chez qui la psychologie de l'acteur n'est présente qu'à l'état latent, Tönnies se donne pour objectif théorique explicite d'établir une continuité entre le psychologique et le social. En ce sens, son œuvre ne suggère pas que le social doive nécessairement être toujours expliqué "avec du social". Tönnies cherche dans la volonté, à laquelle il lie la pensée, le fondement de la nature humaine. Il y a là, bien entendu, comme chez d'autres auteurs allemands de son temps, l'influence de la pensée de Schopenhauer (1818) mais aussi celle de Hobbes et de l'école du droit naturel.

* Université de Genève.

Ce sont néanmoins les contacts avec des psychologues comme Paulsen et Wundt qui l'aident à donner un caractère plus opératoire à la notion de volonté, comme on le verra plus loin. Quoi qu'il en soit, s'il fallait traduire sur ce point la pensée de Tönnies en termes modernes, on pourrait dire en se situant dans une perspective interactionniste que c'est l'acte intentionnel qui caractérise chez lui l'être humain tout à la fois comme être pensant et comme être social¹.

Pour ce qui est de l'orientation générale et de l'affirmation de sa spécificité, la sociologie classique fut dominée par deux traditions de pensée «qu'il n'est pas faux de qualifier d'école française et d'école allemande» même si cette distinction comporte une part de schématisation (Hirschhorn/Coenen-Huther, 1994 :5). Géographiquement, culturellement, intellectuellement, les pionniers de l'École sociologique de Bruxelles, Guillaume de Greef, Émile Waxweiler, Eugène Dupréel, se situèrent à l'intersection des aires d'influence de ces deux grandes traditions². Pour ce qui est des influences françaises, ils furent certes sensibles à l'apport durkheimien mais ils ne méconnurent pas pour autant celui de Gabriel de Tarde. En ce qui concerne les rapports avec leurs collègues allemands, la parenté de leurs préoccupations intellectuelles avec celles de Tönnies est frappante.

Bien qu'ayant une vision organiciste du social, Tönnies est à certains égards un fondateur du formalisme sociologique. Comme Simmel, il entend fonder la théorie sociologique sur l'analyse et la classification de catégories élémentaires. Ceci est également le projet scientifique des pionniers de l'École de Bruxelles, influencés en cela par le modèle des sciences de la nature et guidés par l'analogie organique. Pour Tönnies, l'unité de base de la vie en société est la relation sociale impliquant l'interdépendance. Cette relation sociale est fondée sur la rencontre de deux volontés. Son œuvre majeure, *Gemeinschaft und Gesellschaft*, débute par ces mots : «Les volontés humaines ont entre elles des relations multiples ; chacune de ces relations est constituée d'une action réciproque qui, dans la mesure où elle s'exerce d'un côté, est supportée ou reçue de l'autre» (1887/1979 :3). En d'autres termes, les actes intentionnels se combinent dans des relations diverses où s'exercent des influences mutuelles et qui forment la trame du social. Mais l'objectif de Tönnies est la présentation contrastée de deux types idéaux de sociétés, l'un fondé sur l'intégration organique de relations communautaires chargées d'affectivité, l'autre établi sur des rapports plus abstraits où entrent davantage d'évaluations rationnelles. L'analyse permet ainsi de distinguer deux formes fondamentales de la volonté humaine : la volonté naturelle ou spontanée (*Wesenwille*) et la volonté rationnelle ou réfléchie (*Kürwille*). Si la notion de volonté naturelle émerge tout naturellement d'un climat intellectuel soumis à l'influence de Schopenhauer, la notion de volonté rationnelle, en revanche, se situe dans le prolongement de la pensée de Hobbes. Mais la parenté conceptuelle de l'opposition *Wesenwille/Kürwille* avec le contraste établi par Wundt entre *Triebwille* (volonté instinctive) et *Zweckwille* (volonté instrumentale) est tout aussi claire. À l'époque, Tönnies est attentif au projet de Wundt qui s'attache à étudier les processus psychologiques pouvant être considérés comme sous-jacents aux mécanismes fondamentaux de la vie en société. La psychologie offrirait ainsi des variables élémentaires opérant en amont de toute interprétation sociologique.

Les deux formes de volonté humaine ainsi contrastées définissent deux types d'interrelations. La volonté rationnelle est à l'origine de relations fondées sur le calcul et l'échange. C'est la sphère où prévaut la norme d'équité définie par des critères objec-

¹ Les paradigmes interactionnistes étant définis ici, à la manière de Raymond BOUDON, par la prise en compte de l'acte intentionnel (1977, p.192 et sv.).

² Comme le furent, de manière plus générale, tous les pionniers de la sociologie belge, ainsi que l'ont montré K. DOBBELAERE et L. VOYÉ (1994).

tifs. La volonté naturelle suscite des relations de type inconditionnel où la notion d'équilibre des prestations ne se présente pas en termes d'échange mais en termes de contributions individuelles à des fins communes. Ce sont ces deux formes d'interrelations qui sont à la base des types idéaux de la *Gesellschaft* et de la *Gemeinschaft*. On peut y voir une forme de vie sociale basée sur le contrat, s'opposant à une forme de vie sociale organisée en fonction du statut.

Guillaume De Greef (1842-1924), professeur à l'Université Libre de Bruxelles (1889-1893) et à l'Université Nouvelle dont il fut l'un des fondateurs, visait au développement d'une science sociale inspirée d'Auguste Comte pour ce qui est de l'ordre des sciences, de Spencer pour ce qui est de la perspective évolutionniste et de Quetelet pour ce qui est des régularités statistiques à observer dans le domaine des activités humaines. On a ainsi une forme d'organicisme positiviste qui conserve la biologie comme science-modèle³. Pour De Greef en effet, «tout phénomène social [...] est à la fois inorganique, organique et psychique» (1908a :269) et la théorie des frontières qui joue un si grand rôle dans son œuvre a, selon lui, des «origines psychiques primordiales» (*Op.cit.* :135) qui seules lui confèrent sa généralité. La collectivité humaine qui prend chez Tönnies l'aspect de la *Gemeinschaft* ou de la *Gesellschaft* est très présente dans son esprit et il n'est pas exagéré de dire que De Greef fournit la base théorique de ses variations empiriquement observables. Selon lui, l'unité pertinente en la matière est «l'agrégat social» constitué de la combinaison d'une population et d'un territoire (*Op.cit.* :264). Cette conception procède de la notion de «milieu» mais l'espèce humaine, partout où elle est représentée, constitue elle-même un milieu «qui ne s'équilibre pas seulement avec les autres milieux extérieurs [...] mais qui [...] porte son milieu en elle-même» (*Op.cit.* :216). Et cette autonomisation du milieu humain⁴, comme on va le voir, nous offre la clé de l'évolution des formes de sociabilité qui est au cœur de l'œuvre de Tönnies. C'est au sein même de ce milieu et non dans l'action de forces extérieures qu'il faut en chercher les causes. Pour De Greef en effet, il y a une «loi fondamentale de solidarité dans l'espace et de continuité dans le temps» (*Op.cit.* :263) mais si cette loi a un caractère fondamental, la variabilité de la solidarité «est aussi un élément constant et nécessaire» (*Ibid.*). Dès lors se pose pour tout agrégat social, la question des facteurs déterminants de ses formes de sociabilité. Comme chez Tönnies, la dimension du groupe social en question est pour De Greef une variable essentielle (1908b, pp. 9 et sv.). Comme chez Durkheim, la densité de peuplement en est une autre (*Ibid.*). Mais notre auteur en ajoute une troisième qui constitue sans doute son apport le plus original et qui contribue à rendre compte du caractère communautaire ou sociétaire⁵ d'un agrégat social : la nature des frontières avec l'extérieur (*Ibid.*). De Greef pose en principe que «l'organisation interne d'une société sera en corrélation avec sa structure générale notamment vis-à-vis de l'extérieur» (*Op.cit.* :20, souligné par nous) ; ceci l'amène à la conclusion lourde de conséquences que la «frontière-limite extérieure de toute société fait partie de la structure de celle-ci» (*Op.cit.* :25).

Là où Tönnies voit la rencontre de deux volontés, c'est-à-dire la rencontre de deux actions intentionnelles, De Greef voit la rencontre de deux forces. Et ceci le conduit à une analyse de la «force sociale» (1908c :126 et sv.). Dans tout agrégat social il y a des forces qui constituent un objet d'étude pour la science et dont «la force au sens brutal du mot» n'est que la forme la plus rudimentaire (*Op.cit.* :127). En dépit de la différence d'ordre terminologique, nos deux auteurs sont très proches l'un de l'autre. En effet, De Greef précise que «la force en général et spécialement la force sociale» ne

³ Conception très typique du XIX^e siècle, comme l'a montré G. GORIELY (1959).

⁴ Autonomisation qui débouchera ultérieurement, avec E. DUPRÉEL (1948) et H. JANNE (1968), sur la notion de milieu technique.

⁵ Communautaire ou sociétaire au sens de Tönnies, bien entendu.

C'est la sociologie d'une société où règne le pluralisme des valeurs. L'ordre social y comporte certes un élément de précarité mais l'anomie n'est pas la seule perspective. Au-delà de la fragmentation des relations communautaires ressentie sur le mode tragique par Tönnies, les termes communs aux différents rapports sociaux (Dupréel, 1948 :17 et sv.) offrent — je l'ai montré ailleurs (1993) — une organisation de la complémentarité porteuse de nouvelles structures réticulaires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUDON R.,
1977 *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF.
- COENEN-HUTHER J.,
1993 "Analyse de réseaux et sociologie générale", *Flux. Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires*, 13/14, juillet-décembre, pp.33-40.
- DE GREEF G.,
1886 *Introduction à la sociologie. Première partie : Éléments*, Bruxelles, Larcier/Paris, Alcan.
1889 *Introduction à la sociologie. Deuxième partie : Fonctions et organes*, Bruxelles, Larcier/Paris, Alcan.
1908a *La structure générale des sociétés. Tome I, La loi de limitation*, Bruxelles, Larcier/Paris, Alcan.
1908b *La structure générale des sociétés. Tome II, Théorie des frontières et des classes*, Bruxelles, Larcier/Paris, Alcan.
1908c *La structure générale des sociétés. Tome III, Théorie des frontières et des classes*, Bruxelles, Larcier/Paris, Alcan.
- DOBBELAERE K., VOYÉ L.,
1994 "Contemporary Sociology in Belgium", in RAJ P. MOHAN AND ARTHUR S. WILKE, *International Handbook of Contemporary Developments in Sociology*, Westport, Connecticut, Greenwood, pp. 20-43.
- DUPRÉEL E.,
1912 *Le rapport social. Essai sur l'objet et la méthode de la sociologie*, Paris, Alcan.
1948 *Sociologie générale*, Paris, PUF.
- GORIELY G.,
1959 "Les cadres sociaux de la pensée biologique", *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Vol. 27, pp. 85-94.
- HIRSCHHORN M., COENEN-HUTHER J., Eds,
1994 *Durkheim et Weber. Vers la fin des malentendus ?*, Paris, L'Harmattan.
- JANNE H.,
1968 *Le système social*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie.
- SCHOPENHAUER A.,
1988 *Die Welt als Wille und Vorstellung*, N. Aufl., Zürich, Haffmans Verlag, 2 Bde (1818). Tr. fr. *Le monde comme volonté et comme représentation.*, Nouvelle édition, Paris, PUF, 1992.
- TARDE (DE) G.,
1903 "L'interpsychologie", *Bulletin de l'Institut général psychologique*, fascicule 2, pp.5 et sv.
- TÖNNIES F.,
1935 *Gemeinschaft und Gesellschaft. Grundbegriffe der reinen Soziologie*, 8^e édition (1887), Réimpression en 1979, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft (Tr. fr., *Communauté et société*, Paris, PUF, 1946).
- WAXWEILER E.,
1906 *Esquisse d'une sociologie*, Instituts Solvay, Travaux de l'Institut de Sociologie, Notes et Mémoires, Fascicule 2, Bruxelles et Leipzig, Misch et Tron.

SOMMAIRE

LES APPRENTIS FACE AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Appréciations sur une filière de formation**

par Catherine FROISSART, Franck DARTY
et François DURAND

<i>Introduction</i>	3
<i>1. L'entrée en apprentissage</i>	10
<i>2. Le vécu de l'apprentissage</i>	28
<i>3. L'impact de l'apprentissage</i>	53
<i>Conclusion</i>	74
	* *
	*
<i>Abstract</i>	79

* 28, rue Godefroy-Cavaignac, 75011 Paris, Tél. 01 40 09 15 12.

** Ce texte reproduit l'essentiel du rapport d'une étude réalisée en 1995 par la FORs à la demande de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Insertion professionnelle.

Études

internationales

Directeur : Gérard HERVOUET

Daniel Bach, L'Afrique du Sud, l'Union européenne et la Convention de Lomé: du bilatéralisme au néo-régionalisme? • Marie Cornu et Isabelle de Lamberterie, Les politiques culturelles dans l'Europe communautaire: l'évolution du cadre juridique • Nelson Michaud, Graham Allison et le paradigme bureaucratique: vingt-cinq ans plus tard est-il encore utile? • Emmanuel Nyahoho, Politique commerciale canadienne: d'un protectionnisme pragmatique au système de préférence britannique et à l'ALENA • John Philpot, Le tribunal pénal international pour le Rwanda – La justice trahie • Luc Sindjoun, La civilisation internationale des mœurs: éléments pour une sociologie de l'idéalisme structurel dans les relations internationales

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

Christian Franck, L'Europe et ses États

Chronique des relations extérieures
du Canada et du Québec

DIRECTION ET RÉDACTION: Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon Charles-de Koninck, Université Laval, Québec, Qué., Canada G1K 7P4, tél: (418) 656-2462, télécopieur: (418) 656-3634, adresse électronique: rei@hei.ulaval.ca

SERVICE DES ABONNEMENTS: Les demandes d'abonnement, le paiement et toute correspondance relative à ce service doivent être adressés à l'Institut québécois des hautes études internationales, Pavillon Charles-de Koninck, Université Laval, Québec, Qué., G1K 7P4, Canada.

ABONNEMENT ANNUEL: Quatre numéros par an

	Canada	États-Unis	Autres pays
Régulier	45,00 \$ (Can)	50,00 \$	70,00 \$
Étudiant	30,00 \$	35,00 \$	50,00 \$
Institution	60,00 \$	70,00 \$	90,00 \$

Études internationales sur Internet

(Sommaires des derniers numéros et Chroniques)
à l'adresse suivante: <http://www.ulaval.ca/iqhei/revue.html>

Lectures critiques

Extrême droite et démocratie en Belgique : crise d'un idéal de société ou dysfonctionnements d'un modèle étatique ?

LE PAIGE Hugues, Dir.,
Le désarroi démocratique,
Bruxelles, Labor, 1995, 301p.

Le vote en faveur de l'extrême droite est un vote de protestation. Bien sûr, nous l'avons tous lu, entendu, relu et réentendu au cours de ces derniers mois. De là à minimiser les résultats parce que "quelques pour-cent restent finalement une marge", il n'y a qu'un pas, vite franchi. Les conséquences en sont lourdes, que l'on peut résumer en un seul mot : inaction. De là à dramatiser en utilisant mal à propos la notion et l'idée de crise de société, il n'y a qu'un pas dans une autre direction, aussi rapidement franchi. Les répercussions sont tout autant négatives et peuvent tenir en un seul terme : inefficacité. En effet, elles passent souvent par une diabolisation de l'extrême droite, stratégie qui a montré et montre encore qu'elle peut être inopérante. Le vote pour l'extrême droite est entre autres un vote d'autodéfense dans le cadre d'une stratégie de la peur aisément véhiculée par des énoncés primaires aussi simples à retenir qu'ils sont faciles à entendre. Ils s'imposent à l'évidence, ils s'imposent "naturellement", sans demander d'autres raisonnements, surtout pas ceux plus complexes qui feraient apparaître la réalité dans sa diversité. Le vote pour l'extrême droite est encore un vote dans un contexte de crise économique, de dissolution des liens sociaux, de distanciation par rapport au politique, d'affirmation ou de quête culturelle.

Il n'a pas fallu cinquante ans pour que les discours autoritaires (avec des intensités différentes) obtiennent à nouveau une audience. Le détour par l'histoire ne s'impose que pour mieux comprendre, au travers des similitudes et des différences, les phénomènes contemporains. Comme le soulignent les auteurs du *Désarroi démocratique*, l'extrême droite est désormais une force de gouvernement dans plusieurs États européens ; elle y gouverne ou réclame à tout le moins le droit de le faire à l'avenir. La situation belge elle-même ne laisse pas d'inquiéter. Et le plus effrayant et le plus dangereux reste dans ce que l'on ne voit pas ; l'extrême droite est en réalité présente un peu partout dans le monde — nos auteurs le remarquent — sous la forme de «noyaux [...] variables en facteurs et en intensité mais toujours liés par une dévotion à la puissance des hiérarchies, notamment économiques, et s'exprimant dans un véritable culte du mépris de l'Homme» (p.301).

Pourtant, la réaction démocratique à ce processus ne correspond pas à ce que l'on pourrait en attendre. Elle se limite souvent à trois formes comportant toutes des lacunes : diabolisation, lutte contre l'ancrage de l'extrême droite dans les difficultés socio-économiques, action législative et juridique. Face à l'impuissance des acteurs politiques traditionnels, face aux lacunes des réponses proposées jusqu'ici, face à la fai-

blesse des réactions et des solutions au bouleversement du modèle que nous avons mis en pratique ces dernières décennies, face au “désarroi démocratique” en somme, il faut s’interroger, appréhender le phénomène dans sa complexité, dresser des états des lieux (bilan par l’histoire, par les résultats des élections, par la description des groupements et des personnes, par l’analyse des discours) pour en déceler les causes et en tirer les conséquences. Le succès de l’extrême droite est en partie dû à la perte de repères qui déboussolent des individus aux prises avec une double fracture : sociale et identitaire. Les effets, quant à eux, sont encore incalculables mais la redéfinition de l’échiquier politique, suite au poids que peut y acquérir l’extrême droite sous le couvert d’une respectabilité qu’elle recherche, risque très probablement d’être l’un des principaux coûts.

Contre cette tendance, une solution s’impose avec force : la redéfinition et/ou la réaffirmation d’une culture démocratique par le biais, par exemple, de l’éducation politique. Celles-ci nous semble être la clé de voûte de toute action en faveur d’une revitalisation du tissu social. La lutte contre la non-démocratie passe par des initiatives concrètes tant sur le plan économique que politique, idéologique et culturel. Comme le montre l’ouvrage, il est illusoire de vouloir intervenir dans un seul de ces champs si l’on souhaite faire face effectivement à l’extrême droite. Les partis “traditionnels” de gauche et de droite détiennent un rôle de premier plan : ils se doivent, au-delà, bien au-delà d’une stratégie électorale, de forger entre eux et d’extérioriser un consensus «sur un certain nombre de terrains où se meut l’extrême droite et notamment celui de l’immigration» (p.17). On ne saurait trop insister également sur l’importance de l’efficacité, d’ici les nouvelles élections, des dirigeants démocrates au pouvoir afin de comprimer le score d’extrême droite.

De telles actions supposent de connaître au préalable le phénomène auquel on s’attaque. C’est à cette tâche que s’attellent les auteurs, dans des contributions d’inégal intérêt. Globalement, ils évitent les propos vagues qui cloueraient au pilori les mouvements d’extrême droite. La condamnation vient de faits, de dates, de noms précis, actuels et passés. S’il est atteint par la diversité et l’intérêt des diverses sections du livre, ce but en appelle un autre, que l’on trouve moins et qui nous laisse par conséquent quelque peu sur notre faim : la prospective.

Un atout de l’ouvrage est de redessiner les contours de l’extrême droite actuelle, originale à trois titres au moins : son ancrage dans un racisme nouveau, son autodéfinition en tant que “droite populaire” et la stratégie métapolitique de diffusion de ses conceptions.

Le racisme moderne, par rapport aux racismes antisémite et colonialiste du dix-neuvième siècle, se caractérise par sa cible et par sa logique. Sa cible : il est dirigé principalement contre les populations immigrées (non européennes) et leurs descendants s’installant définitivement. Le racisme actuel puise de la force dans la construction européenne vue, par un réflexe identitaire, comme la délimitation d’un espace homogène eu égard à une double différenciation : vis-à-vis des pays non membres de l’Union européenne (surtout ceux d’Asie et d’Afrique) et vis-à-vis des “non-Européens” vivant dans un État de l’Union européenne. Sa logique : il soutient la différence radicale et indépassable des cultures et raccroche cette idéologie aux expériences quotidiennes de crise (exclusion, chômage, etc.). Il ne se nourrit pas seulement de préjugés imaginaires désignant des boucs émissaires mais également d’expériences quotidiennes, notamment celle de la mobilité sociale et professionnelle d’immigrés. Sa force réside précisément dans sa capacité à trouver un objet à son discours, c’est-à-dire à articuler la dimension idéologique (différenciation culturelle) et la dimension sociopolitique (le contexte de crise fournissant un terrain d’application aux propos discriminatoires et ségrégationnistes).

Si l’on examine les documents du Front National, et notamment le magazine *Le National*, on constate en effet, bien que les discours antisémite et révisionniste ne soient pas absents, que la cible principale du FN est l’immigré. De 1989 à 1994, le dis-

cours a certes changé de forme suite à la volonté du parti d'acquérir une image respectable mais, sur le fond, le propos reste inchangé. L'immigration est amalgamée à la défense de l'identité belge et à l'insécurité, avec force dramatisation et présentation de données brutes (statistiques) qui viennent conforter "naturellement" les préjugés. La logique d'absolutisation de la différence culturelle conduit à opposer de manière irréductible "nous" (identité nationale) et "eux" (les Autres, les non-Européens), en évacuant tout espace de convivialité au sens premier du terme. Au discours du FN répond, dans le chef des partis traditionnels, un glissement du thème de l'immigration à celui de l'intégration. Ils délaissent le premier, le refoulant dans un silence qui autorise tous les amalgames, et l'abandonnent ainsi au monopole du FN.

Seconde "originalité" de l'extrême droite : elle se qualifie volontiers de "droite populaire", l'adjectif se rattachant à son électorat d'abord, à son programme ensuite. L'essor de l'extrême droite par cette voie s'explique fondamentalement par la crise de notre modèle socio-économique liée au discrédit, à la distanciation, à la perte d'influence des groupes représentatifs, des groupes de pression. Le processus politique, la définition et la mise en œuvre de la démocratie échappent à de larges pans de la population dont la participation se limite, en période électorale, à des sondages d'opinion et au vote. C'est la démocratie représentative dans son ensemble, ou au moins dans son fonctionnement, qui est ici remise en cause. Dépossédés de prises de décision collective, confrontés à l'affaiblissement d'instances comme les syndicats, exclus d'autre part de la sphère du travail, reclus souvent dans les milieux urbains défavorisés, ces citoyens se tournent vers des mouvements dont ils croient être entendus, parce que perçus proches de leur milieu. Ainsi, les partis comme le Front national exploitent la désagrégation des anciennes solidarités et s'insèrent dans les espaces qu'elles laissent béants. «Il ne lui aura pas fallu un programme pour regrouper un électorat, mais simplement exister au bon moment. Encore lui fallait-il ensuite trouver le registre adéquat pour durer. C'est la fonction dévolue à son programme» (p.71). Ce dernier, présentant des problèmes sociaux de manière schématique, tente de toucher entre autres des syndiqués, ouvriers et chômeurs, des exclus. Il contribue à "normaliser" la présence de partis comme le Front national sur la scène politique, même s'il ne pose pas les bonnes questions, contrairement à ce que certains ont pu déclarer.

Si le FN dispose effectivement d'un électorat "populaire" qui votait traditionnellement socialiste, il touche aussi la droite classique. L'ouvrage présente un portrait-robot des adhérents au FN. Ce «profil sociologique 'élémentaire'» (p.95) est réalisé sur base d'un échantillon de 287 candidats du FN dans la région bruxelloise et à partir des informations demandées par l'acte de candidature. Avec les précautions qui s'imposent dans ce type de démarche, on peut faire ressortir quelques traits généraux : 40 % des femmes et la plupart des places utiles occupées par des hommes, âge moyen de 45 ans pour les hommes et de 47 ans pour les femmes, représentation plus importante des 31-35 ans chez les hommes et des 46-50 ans chez les femmes, proportion relativement importante des indépendants et des individus sans profession. Le FN a connu depuis 1985 un gain d'électeurs motivés à voter pour lui. Malgré des défaillances d'organisation et de direction, le parti pourrait conforter sa position, surtout si les formations traditionnelles se contentent de mesures comme les condamnations culpabilisantes, les réformes de la loi électorale et de la loi de financement des partis.

Une troisième spécificité de certains groupes d'extrême droite, on l'a dit, réside dans leur conception de la façon de toucher les citoyens, dans le mode de diffusion du message. En effet, s'appropriant des conceptions du partisan communiste Gramsci, les théoriciens de la Nouvelle Droite (courant idéologique né en France en 1965-68 et répandu par la suite dans plusieurs pays européens ainsi qu'en Afrique du Sud) insistent sur la primauté d'une stratégie métapolitique : injecter des idées au niveau culturel et idéologique ("épurer" l'enseignement, les médias, les centres culturels, etc.) plutôt que directement au niveau politique car un changement des mentalités et des valeurs, mêm-

me plus lent, est plus durable donc plus efficace. Il précède un changement politique, lui confère son fondement. Le *Vlaams Blok* fait sien ce cadre de pensée établi par la Nouvelle Droite et par son principal idéologue, Alain de Benoist. Les auteurs illustrent ce phénomène par la position du VB en matière d'immigration/intégration. «Dans une optique métropolitaine, la question fondamentale n'est pas de savoir si le gouvernement doit mener une politique de rapatriement mais de savoir si l'idée du rapatriement est une option dont on peut débattre. C'est sur ce terrain-là que le *Vlaams Blok* entend surtout agir, y compris pour les autres points de son programme. Dans cette vision des choses, c'est celui qui maîtrise le débat idéologique qui arrête, en définitive, la politique à mener» (p.177). L'opposition entre le VB et ses adversaires prend dès lors la forme d'une guerre de position. Sa logique n'est pas sans rappeler celle des partisans de la "Révolution conservatrice", une avant-garde intellectuelle chargée, sous la république de Weimar, de disposer les esprits au pouvoir national-socialiste de 1933.

Si l'on prend comme point de comparaison le contexte de la Deuxième Guerre mondiale, on constate, à la suite des auteurs, que l'originalité ne caractérise pas forcément les thèmes choisis par l'extrême droite actuelle : immigration, racisme, organisations syndicales, juifs. Les femmes, objet de discours parmi d'autres, y sont privées de leur rôle de citoyennes dotées de droits politiques, pour être cantonnées à celui de mère et épouse, génitrice et éducatrice, protectrice de l'identité nationale exclusive (au sens premier : "qui repousse tout ce qui est étranger"). Elles ne sont ainsi envisagées que comme sujets de devoirs et comme courroie de transmission d'un régime politique. Au-delà des discours privatifs concernant les femmes, on se doit de dénoncer la recherche par l'extrême droite d'individus — nous avons peine à dire de citoyens — soumis, dociles, sans réflexion critique et sans capacité d'action. Les juifs, quant à eux, continuent d'être associés, par un discours vague autorisant tous les énoncés de sens commun, aux idées de complot antinationnel, complot mondial, emprise occulte d'une haute finance, de la franc-maçonnerie. Le livre présente plusieurs encadrés reprenant des définitions (négationnisme) et des renseignements sur les principaux personnages, groupements et citations antisémites. On comprend mieux ce qui sous-tend les propos d'un D. Féret lorsqu'il déclare : «Je n'ai pas l'habitude de mâcher mes mots : beaucoup de juifs m'emmerdent mais ce n'est pas de l'antisémitisme» (p.147).

Mais la réalité est rarement univoque. À Anvers par exemple, le *Vlaams Blok* peut faire une distinction théorique entre les juifs d'une part et les populations maghrébines ou turques d'autre part sans adopter une attitude claire contre le néonazisme et l'antisémitisme. On comprend facilement l'utilité d'une telle ambiguïté. Comme tout autre, ce parti voit l'implication de ses membres varier selon des cercles concentriques : au centre les "purs et durs", ensuite les personnes désorientées et déçues par le politique, enfin les exclus économiques et sociaux. Dans un tel public, le mécanisme du bouc émissaire trouve un terrain d'application efficace, qu'il vise les immigrés ou les juifs. Les rapprochements possibles entre racisme historique et nouveau racisme doivent conduire les réflexions et appeller la vigilance, sans confondre le contexte des années trente et la période actuelle. Aujourd'hui, quelle solidarité est possible entre minorités ? Quelle capacité possèdent les organismes antifascistes pour élargir l'éventail de leur public ? Quel est l'impact de la situation économique des juifs sur la perception qu'en ont les non-juifs ? Telles sont quelques questions que suggèrent les auteurs.

Il y en a d'autres : comment réagir face à des agressions de tout type, racistes, antisémites, révisionnistes et autres, commises sous l'inspiration des idées d'extrême droite ? La démocratie est ce régime politique qui, dans ses fondements, par ses lois, protège les citoyens dans tous les aspects de leur vie, dans tout ce qu'ils sont, par un ensemble de droits et de libertés. Il ne s'agit pas d'une fonction passive ou d'une définition négative. Chacun se voit également assigner des devoirs et il agit grâce à la liberté et au respect mutuels qui sont les prérequis, les conditions *sine qua non* de la vie en démocratie. Quelle attitude adopter dès lors envers ceux qui utilisent ces principes

pour détruire le régime ? La démocratie porte en elle les germes de sa possible fin. On peut se positionner de plusieurs façons face à ce dilemme, en participant au débat ou en le refusant, en l'examinant sous plusieurs angles : juridique, politique, etc. Dans les interrogations sur les grands enjeux démocratiques, on insiste notamment sur le rôle des juges et des médias.

Les journalistes ne sont pas simplement aux prises avec des thèmes qui traduisent la déliquescence de la démocratie. Ils sont confrontés, avant même le traitement de ces sujets, à des blocages qui dénaturent l'exercice même de la profession : la déhiérarchisation des thèmes, l'événementisation, la protagonisation, le marionnettisme. Face à ces dérives, la position que peuvent adopter les médias contre l'extrême droite leur permet de se refaire une vertu démocratique. Pourtant, le remède est aussi risqué que les maux et une déontologie s'impose plus que jamais. À partir du moment où l'extrême droite ou l'immigration font l'objet d'informations par les médias, celles-ci doivent être traitées avec professionnalisme (objectivité, connaissance des dossiers, distanciation par rapport au ponctuel) afin d'éviter tant la victimisation que le rehaussement ou la caricature des uns et des autres. C'est toute une conception de l'information qui est en jeu. C'est la manière de la capter, de la travailler, de la diffuser qui doit être repensée. Et comme toute initiative de fond, celle-ci exige des choix difficiles mais nécessaires. «Diaboliser, anathémiser : c'est trop souvent le traitement réservé par les médias à l'extrême droite, comme si elle formait un tout homogène, de la base au sommet» (p.263). Bien préparé, avec des citoyens eux-mêmes (in)formés grâce, on l'a compris, à une resocialisation politique adaptée, le débat peut démontrer que l'extrême droite n'est tout entière qu'une gigantesque faille dans le sentiment démocratique, creusée par des préjugés, des fausses vérités qu'il faut neutraliser. Il peut ainsi renforcer la démocratie s'il est assorti de mesures très concrètes au niveau politique (favoriser la participation en dehors des élections et contrer la mauvaise image de la représentation politique), social (lutter contre l'échec scolaire, revoir la politique en matière de logement social), économique (soutenir les initiatives alternatives, mener une large politique d'emploi), culturel (développer le secteur associatif).

Les juges, autres acteurs-clés dans le débat, disposent comme outil principal de la Convention Européenne des droits de l'homme. Celle-ci prévoit une série de garde-fous puisqu'elle autorise, dans le respect de certaines conditions, d'interdire les partis ou associations qui porteraient atteinte à la démocratie ou dont la politique serait discriminatoire et raciste (p.237) et de restreindre la liberté d'expression afin de lutter contre la discrimination et la haine raciale (p.239). En droit interne, la jurisprudence belge comporte, depuis les années soixante, un ensemble de lois pour lutter contre le racisme et la résurgence des théories inspirées du national-socialisme, mais, outre ses lacunes, elle reste parfois mal et difficilement appliquée. C'est pourtant sur le terrain juridique et judiciaire, au même titre que social, économique et politique, qu'il faut préserver la démocratie face aux mouvements d'extrême droite. «Si les mesures prohibitives telles l'interdiction des associations et des partis qui prônent des doctrines totalitaires ou une politique discriminatoire restent très controversées et délicates, le racisme et la négation de la démocratie sont et doivent être interdites. La lutte devrait se faire par une définition des actes et des activités intrinsèquement dangereux pour la démocratie et les libertés fondamentales. Leur incrimination claire et précise et l'application vigoureuse par les tribunaux pourraient constituer un rempart contre les mouvements qui ignorent les droits de la personne» (p.247).

Des pistes concrètes sont lancées à partir d'une réflexion plus philosophique. La poussée de l'extrême droite, telle une fièvre, apparaît comme le symptôme d'un mal plus profond : celui de notre modèle libéral de démocratie. «Notre hypothèse fondamentale se résume comme suit : la crise actuelle de la démocratie représentative qu'atteste le vote d'extrême droite est d'abord une crise de la démocratie comme idéal politique. En effet, sachant que la souveraineté populaire ne s'épuise pas dans l'élection

des gouvernants — comme le démontre B. Manin, les gouvernés conservant leur autonomie de jugement et d'action —, l'exercice de cette souveraineté ne peut donc se réduire au contrôle des gouvernants élus et, *a fortiori*, l'institutionnalisation de celle-ci ne peut être identifiée à la seule forme étatique» (p.272). Par delà les formes de la démocratie, ce sont deux principes substantiels de la démocratie qui sont questionnés : l'exercice de droits individuels liés à des devoirs et la recomposition de la souveraineté nationale. Néanmoins, cette référence à B. Manin nous renvoie à son idée selon laquelle nous assistons moins aujourd'hui à une crise de la représentation politique qu'à son changement de forme, d'une démocratie des partis à une démocratie du public.

Pour sortir du désarroi démocratique, les portes sont nombreuses. Autant les ouvrir toutes grandes, avant que nous soyons obligés de nous faufiler par les issues de secours, le jour où l'édifice démocratique se mettra à flamber sous l'impulsion de ses locataires peu respectueux. Pas de dramatisation, avons-nous dit au début de ce texte. C'est vrai. Contentons-nous d'un état des lieux et d'un appel aux initiatives pour continuer d'inventer notre avenir démocratique.

Nathalie Schiffino

La science, la technique et l'horizon de la modernité

LATOUCHE Serge,

La mégamachine. Raison technoscientifique, raison économique et mythe du progrès, Paris, La Découverte, 1995, 243p.

HÖFFE Otfried,

Moral als Preis der Moderne. Ein Versuch über Wissenschaft, Technik und Umwelt, Frankfurt, Suhrkamp, 1993, 312p.

Si la technique forme sans aucun doute l'enjeu majeur de ce siècle finissant, pour paraphraser Ellul, il est plus que probable que ce sera encore davantage le cas au prochain millénaire. Il importe dès lors de comprendre pleinement sa nature, ses justifications idéologiques et son impact sociétal. Ce n'est que depuis cinquante ans environ que les sciences humaines se consacrent, de façon systématique, à cette tâche primordiale. Et pourtant, ce laps de temps relativement court a d'ores et déjà permis l'éclosion de véritables cultures académiques fondées sur des traditions épistémologiques divergentes, qu'il convient, dans la perspective d'une sociologie globale de la connaissance, d'examiner attentivement. Car, le discours scientifique sur la science et la technique nous révèle à coup sûr autant, sinon plus, que la science et la technique elles-mêmes. En tout premier lieu, une telle lecture nous éclaire sur les conditions de possibilité de penser la science et la technique comme une construction sociale et non pas, sur le mode déterministe, comme une fatalité.

C'est dans cette optique que nous nous proposons de rendre compte des ouvrages susmentionnés de Serge Latouche et d'Otfried Höffe. Ils nous dévoilent d'emblée deux traditions totalement distinctes dans la façon d'appréhender la sphère technique : une tradition, largement dominante en France, influencée par Heidegger¹ et débutant à proprement parler avec Jacques Ellul pour aboutir aujourd'hui à l'école dite de la "technoscience" ; et une des traditions allemandes, que l'on pourrait qualifier de libérale-réformiste, s'opposant à la fois au pessimisme de Heidegger et de Jonas, à la thèse de la neutralité de la technique véhiculée par Marquard et par Luhmann, et à l'ap-

¹ HEIDEGGER Martin, "Die Frage nach der Technik", in HEIDEGGER Martin, *Vorträge und Aufsätze*, Pfullingen, Neske, 1954, pp. 13-44.

proche "critique" d'Adorno, de Marcuse et de Habermas. La présente recension a pour objectif de mettre les deux ouvrages et, partant, les deux traditions en perspective.

Dédiant sa collection d'essais à la mémoire de Jacques Ellul, Serge Latouche s'inscrit aussi par ses nombreuses références au maître bordelais dans la mouvance de ceux qui se réclament de sa pensée. Économiste de formation, connu jusqu'à présent surtout pour ses études sur le développement et l'impérialisme², l'auteur brouille à dessein les pistes : il éprouve «la nécessité de sortir de la discipline [économique], par une approche anthropologique et philosophique, pour en saisir le point aveugle» (p.20). Ce point aveugle, il le situe quelque part dans le «triangle de la modernité — économie, développement et progrès» (p.165). Plus précisément, la technoscience, concept qu'il emprunte entre autres à Gilbert Hottois, Dominique Janicaud et Jacques Prades³ et qui a récemment fait l'objet d'une critique incisive de la part d'Yves Gingras⁴, lui fournit l'armature pour localiser et identifier ce qu'il appelle la Mégamachine : «on définit la technoscience, écrit-il, comme étant la fusion de la science et de la technologie, c'est-à-dire le double mouvement de la *scientifisation* de la technique et de la *technicisation* de la science» (p.58). C'est ce double processus qui ferait que «mécanique d'abord, la machine devient de plus en plus organique avec la cybernétique, puis avec les biologiques, sans que cela modifie sensiblement le bien-fondé de la métaphore de la Mégamachine» (p.207).

Ayant ainsi définitivement largué les amarres de la science économique, Serge Latouche navigue entre sociologie, philosophie et anthropologie. Analysant avec finesse aussi bien Kant et Virilio que Heidegger ou Simonnot, pour ne citer que ceux-là, il tente de repérer le lieu intrinsèque de la Mégamachine totalisante et "infernale". Il le campe dans un premier temps dans la déification universelle du progrès, puis la critique de celle-ci cède petit à petit le pas à un virulent réquisitoire contre la condition moderne. En effet, pour Latouche le système technicien «apparaît en même temps que la modernité, c'est-à-dire le projet, qui émerge en Occident à la Renaissance, d'autofécondation de la société. L'émancipation de l'individu portée par ce projet contient déjà toute l'ambivalence de la société moderne : les droits de l'homme, d'une part, l'exploitation capitaliste de l'homme et technicienne de la nature, d'autre part. La technique, comme incarnation de ce projet, va véhiculer la même ambiguïté : émancipation par rapport aux contraintes naturelles et asservissement à la logique machinique» (pp.72-73).

Cette citation nous permet de prendre toute la mesure de la critique radicale à laquelle l'auteur soumet non seulement la technoscience en tant que telle, mais aussi son soubassement idéologique et pragmatique ou, autrement dit, le *Gestell* : la modernité, voilà en réalité l'ennemi de Latouche, la Mégamachine technicienne n'étant considérée que comme son instrumentalité. Récusant la logique moderne sans concession et sans différenciation aucunes, Serge Latouche prêche avant tout contre les hommes des Lumières qui, fascinés par les automates, auraient «sciemment voulu que le social soit ainsi régulé de manière machinique» (p.37). Et il déplore avant toute chose «l'émancipation des régulations sociétales traditionnelles», quand ce ne sont pas les «régulations nationales, substituts provisoires et, finalement, séquelles ultimes du fonctionnement communautaire» (p.33, nous soulignons). Il nous semble que le fond de la pensée de Serge Latouche réside ici : il ne s'agit de rien d'autre que d'une doctrine "communau-

² LATOUCHE Serge, *Critique de l'impérialisme*, Paris, Anthropos, 1979 ; *Faut-il refuser le développement ?*, Paris, PUF, 1986 ; *L'occidentalisation du monde*, Paris, La Découverte, 1989 ; *La planète des naufragés*, Paris, La Découverte, 1991.

³ Voir par exemple : PRADES Jacques, Dir., *La technoscience. Les fractures du discours*, Paris, L'Harmattan, 1992 ; JANICAUD Dominique, Dir., *Les pouvoirs de la science*, Paris, Vrin, 1987 ; HOTTOIS Gilbert, *Le Signe et la Technique*, Paris, Aubier, 1984.

⁴ GINGRAS Yves, "Un air de radicalisme. Sur quelques tendances récentes en sociologie de la science et de la technologie", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°108, juin 1995, pp. 3-17.

tariste”, au sens où l’entendent outre-Atlantique Michael Sandel, Michael Walzer, Charles Taylor et autres Amitai Etzioni⁵. Sans s’y référer d’aucune façon, Latouche regrette, comme eux, que «l’anonymat généralisé de la Mégamachine techno-sociétale démoralise les rapports sociaux et politiques des collectivités humaines» (p.38). Venant comme Amitai Etzioni du marxisme et ayant donc parcouru un long chemin, Latouche met, lui aussi, l’accent sur les liens considérés comme organiques des communautés de base (ou, à défaut, de la nation !), seules capables, à ses yeux, de résister, un tant soit peu, au rouleau compresseur de la Mégamachine... “libérale” de l’individualisation destructrice des rapports sociaux traditionnels, dont la technoscience ne représenterait en réalité que la configuration la plus efficace.

Cette pensée communautariste stigmatise en effet l’idée d’un individu sans attaches et sans identité et lui préfère celle d’une cohésion sociale et d’une solidarité “naturelles” qui autoriseraient une résistance efficace aux rationalisations technoscientifiques universelles par le jeu de la “préférence” du lien social tenu pour “organique”, un thème par ailleurs exploité également par la Nouvelle Droite française. Ainsi, opposé, dans la célèbre dichotomie de Tönnies, au concept de société (*Gesellschaft*), celui de communauté (*Gemeinschaft*) se rapporte à un fait qui précède les déterminations de l’intelligence et de la volonté humaines et qui agit indépendamment de celles-ci pour créer une psyché commune inconsciente, des structures psychologiques et des sentiments communs, des mœurs communes. Des groupes religieux, ethniques, linguistiques, la tribu, le clan et la nation sont de telles communautés. Elles procèdent de l’instinct et de l’hérédité. Par opposition, la société procède de la Raison et les rapports sociaux d’une certaine idée, d’une certaine initiative, de la détermination “volontaire” des individus. La société fait appel à la conscience et à la liberté individuelles qui se soumettent aux régulations rationnelles. C’est précisément cette vision “constructiviste” que Serge Latouche rejette si violemment.

Alors, Latouche serait-il un communautariste français ? En réalité, cette question nous renvoie à celle de l’œuf et de la poule : dans la mesure où Latouche œuvre depuis longtemps au sein du M.A.U.S.S. (Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales) et est l’un des animateurs de la *Revue du MAUSS*, il faut se demander si toute cette mouvance, de plus en plus populaire en sciences humaines, autour d’Alain Caillé, Gilbert Rist ou Gérard Berthoud reflète effectivement une pensée “communautariste”, alors que seul son aspect profondément culturaliste avait jusqu’à présent été mis en évidence, et, dans le cas d’une réponse affirmative, qui a influencé qui : les premiers communautaristes nord-américains, comme par exemple Alasdair MacIntyre⁶, auraient-ils influencé le M.A.U.S.S. ou, inversement, les “maussiens” auraient-ils exercé une certaine fascination sur les communautaristes, ou encore les deux courants de pensée se seraient-ils développés en parallèle, l’un indépendamment de l’autre ? À première vue, ces questions sont, sans recherches empiriques approfondies, impossibles à trancher, parce que la *Revue du MAUSS* a été fondée en 1980 et l’ouvrage de MacIntyre date d’à peine quelques mois plus tard.

Nous déléguons donc aux futurs historiens des sciences humaines la tâche de vérifier ces hypothèses et souhaitons en revanche mettre en évidence que c’est justement contre ce genre d’idées qu’Otfried Höffe a rédigé son ouvrage *Moral als Preis der Moderne*. Parue deux ans plus tôt que *La Mégamachine*, cette étude se construit à partir d’un «diagnostic moins pessimiste» et d’une «éthique plus sobre» (p.267) de la science et des techniques. Résolument positif dans son attitude fondamentale vis-à-vis des Lu-

⁵ Voir par exemple SANDEL Michael, *Liberalism and the Limits of Justice*, New York, Columbia University Press, 1982 ; TAYLOR Charles, *Philosophy and the Human Values: Philosophical Papers*, Vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press, 1985 ; WALZER Michael, “The Communitarian Critique of Liberalism”, *Political Theory*, Vol. 18, 1990, pp. 6-23.

⁶ MACINTYRE Alasdair, *After Virtue*, Notre Dame, Notre Dame University Press, 1981.

mières et de la modernité et de ses gains en termes de liberté et de justice, Höffe reste éminemment sceptique face aux chants des sirènes «moralistes» (pp.33, 137), qu'elles soient écologistes (notamment de par les travaux de Vittorio Hösle), catastrophistes (Ulrich Beck, Hans Jonas), «critiques» et donc issues de l'école de Francfort (Jürgen Habermas), ou «néo-aristotéliennes», c'est-à-dire... communautaristes (p.138).

Sa farouche opposition à la «glorification du passé» (p.13) par les «moralistes» du communautarisme⁷ se fonde en tout premier lieu sur le postulat selon lequel la modernité n'aurait pas introduit une foncière discontinuité dans les relations entre science et société, mais tout juste «quelques colorations caractéristiques» (p.13). Dès lors, ce n'est pas une éthique radicalement nouvelle qu'Otfried Höffe cherche à formuler, suite à une supposée défaillance des systèmes philosophiques existants face aux nouveaux défis. Il s'inscrit plutôt dans la tradition «libérale-réformiste» qui tente, comme Rawls par exemple, d'apporter un certain nombre de retouches et de corrections savamment dosées au tableau d'ensemble de la modernité — par exemple en matière de bioéthique ou en matière d'éthique environnementale. Le lecteur ne devrait donc s'attendre à aucune remise en cause ou critique radicales de la civilisation moderne. Contrairement à Latouche qui souhaite en sortir au plus vite par le biais d'une reconstruction des communautés de base, Höffe pense que la modernité est source de sa propre régénération. Comme déjà dans ses nombreux ouvrages précédents⁸, l'auteur procède avant tout à une grande entreprise de différenciation conceptuelle : l'ensemble de la problématique est disséqué, patiemment classifié en petits sous-ensembles, puis encore différencié détail par détail. On peut dire que cette fois-ci la classification devient chez lui presque une obsession, très germanique d'ailleurs. Toutefois, il est vrai aussi que le gain en précision analytique est énorme, bien que leur fréquence sans doute excessive fait parfois que les différenciations conceptuelles, y compris celles relatives aux termes de la science et de la technique (pp.40-41), nuisent quelque peu à la perspective globale.

Sur le fond, Otfried Höffe semble avoir une confiance quasi illimitée dans les institutions. Fidèle au républicanisme libéral — et notamment à Kant — il considère l'État de droit réformiste comme étant le lieu par excellence permettant de dompter la science et la technique ou, autrement dit, de les maîtriser socialement. D'où son approche éminemment institutionnaliste. Cette conception l'amène tout naturellement à localiser la science dans un espace social «autonome», «garanti par l'ordre juridique» (p.85). Toute compromission avec les finalités de l'économie ou du politique viendraient, par conséquent, des errements de la science elle-même, du lâche abandon de l'idéal de la *theoria*, et non pas d'une éventuelle subordination structurelle au processus de production capitaliste : «les intérêts économiques et intellectuels, écrit Höffe, sont en tout premier lieu hétérogènes» (p.81). De par là, il sous-estime probablement la puissance de la logique capitaliste qui trouve dans la science technicisée un vecteur de premier choix dans le processus de la marchandisation, c'est-à-dire dans l'extension des rapports marchands à de nouvelles sphères sociales ou dans la transformation de matières jusqu'alors économiquement inertes en biens d'échange (par exemple l'utilisation de gènes dans la fabrication de nouveaux produits pharmaceutiques ou la création d'univers «virtuels» commercialisables), lui permettant de surmonter ses contradictions internes. Il nous semble donc que l'embrigadement, de plus en plus substantiel, des sciences et techniques dans le processus de la marchandisation ne trouve pas forcément son origine dans la sphère scientifique et technique elle-même, mais s'est plutôt

⁷ Pour une critique plus approfondie du communautarisme par le même auteur se référer à l'article suivant : HÖFFE Otfried, «Der Kommunautarismus als Alternative?», *Zeitschrift für philosophische Forschung*, Bd. 50, Heft 1/2, Januar-Juni 1996, pp. 92-112.

⁸ HÖFFE Otfried, *Politische Gerechtigkeit*, Frankfurt, Suhrkamp, 1989 (ouvrage également traduit en français) ; *Strategien der Humanität*, Frankfurt, Suhrkamp, 1985 ; *Sittlich-politische Diskurse*, Frankfurt, Suhrkamp, 1981 ; *Ethik und Politik*, Frankfurt, Suhrkamp, 1979.

imposé de l'extérieur par le projet hégémonique du capitalisme, le véritable horizon de la modernité.

Bien que très différents quant à leurs structures, argumentations et positionnements, les deux ouvrages recensés ici méritent d'être lus très attentivement, ne serait-ce que pour davantage stimuler aussi la compréhension transversale des champs jusqu'ici trop cloisonnés des traditions française et allemande de l'étude de la science et de la technique.

Klaus-Gerd Giesen

Avec Mintzberg, sans Crozier : revisiter la sociologie des organisations

NIZET Jean, PICHAULT François,
Comprendre les organisations. Mintzberg à l'épreuve des faits,
Paris, Gaëtan Morin Éditeur Europe, 1995, 315p.⁹

BOURGEOIS Étienne, NIZET Jean,
Pression et légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir
Paris, PUF, 1995, coll. Sociologies, 224p.

On assiste depuis quelques années à un intérêt croissant pour la sociologie des organisations mais aussi au renouvellement de ses approches. Or, cette discipline fait souvent l'objet d'une représentation doublement tronquée : parfois identifiée avec la sociologie française de Michel Crozier et Erhard Friedberg, elle est à d'autres moments réduite à la théorie des organisations anglo-saxonne des années '60, en particulier au courant de la contingence structurelle. Le livre de Jean Nizet et François Pichault *Comprendre les organisations. Mintzberg à l'épreuve des faits*, et celui d'Étienne Bourgeois et Jean Nizet, *Pression et Légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir*, ont le mérite d'élargir pour un public francophone l'accès à des auteurs anglo-saxons contemporains témoins de la vitalité de cette discipline. En ce sens, ils contribuent à en enrichir la connaissance. Cependant, leur apport va bien au-delà d'une "importation" d'auteurs anglo-saxons ; leurs ouvrages constituent aussi un apport théorique original et important.

Mintzberg à l'épreuve des faits, tel est le sous-titre du livre de Nizet et Pichault dont l'objectif explicite est de présenter le cadre d'analyse de Mintzberg de façon à la fois critique et opérationnelle. On peut d'emblée souligner que ce double but est largement atteint par l'ouvrage. Certes Mintzberg est à présent un auteur connu, presque un vendeur de best-sellers. Cependant, le grand mérite de Nizet et Pichault est d'en livrer une présentation qui en souligne simultanément les apports les plus décisifs (en particulier, la typologie des «configurations organisationnelles» reposant de façon systématique sur un «mécanisme de coordination» clé), tout en cherchant à en dépasser les principales incohérences ou lacunes. Ces dernières apparaissent notamment en comparant les ouvrages successifs de Mintzberg¹⁰, tant il est vrai que le premier synthétise essentiellement les apports de la contingence structurelle alors que les suivants font davantage de place aux phénomènes politiques dans l'organisation. Le défi des auteurs est de proposer une approche intégrée de ces versions successives de l'analyse de Mintzberg. Et le pari pour l'essentiel est tenu. Le plan de l'ouvrage est à cet égard explicite : première partie centrée sur la structure et le contexte de l'organisation dont l'inspiration

⁹ Un compte rendu critique de l'ouvrage a paru dans *Recherches Sociologiques*, 1996/2, pp.139-140.

¹⁰ MINTZBERG Henry, *Structure et dynamique des organisations*, Paris/Montréal, Ed.Agence d'Arc et éd. d'Organisation, 1982 ; *Le pouvoir dans les organisations*, Paris/Montréal, Ed.Agence d'Arc et éd. d'Organisation, 1986 ; *Le management. Voyage au centre des organisations*, Paris/Montréal, Ed.Agence d'Arc et éd. d'Organisation, 1990.

est surtout reprise à Mintzberg (1982), seconde partie centrée sur les buts et le pouvoir des acteurs qui s'inspire davantage de Mintzberg (1986), troisième partie enfin intitulée "pour une théorie articulée", sans doute la partie la plus originale, où les auteurs cherchent à montrer les interrelations entre variables structurelles, politiques et contextuelles dans la construction des différentes «configurations organisationnelles» mises au jour par Mintzberg et réélaborées progressivement au fil de ses ouvrages. Il serait trop long et un peu inutile de relever l'ensemble des points sur lesquels les auteurs infléchissent ou s'affranchissent de la pensée de Mintzberg, points sur lesquels ils sont explicites dans leurs conclusions. Ils cherchent surtout à dépasser le caractère "déterministe" et "objectiviste" de l'ouvrage de 1982, pour faire droit à une approche plus "constructiviste" où les acteurs et leur interprétation des situations jouent dans le devenir organisationnel. Dans l'ouvrage de 1982 en effet, les différentes structures organisationnelles sont largement "expliquées" par des données du contexte, par des «facteurs de contingence» largement objectivables : taille, âge, technologie, marché ou environnement de l'organisation, pour ne retenir que les principaux. La causalité a tendance à s'exercer du contexte sur l'organisation, le premier étant un donné qui tend à s'imposer aux acteurs. Leur souci n'est pas de nier cette incidence du contexte sur la structure organisationnelle mais d'examiner en parallèle le travail de "construction du contexte" auquel les acteurs de l'organisation peuvent également s'attacher. De ce fait, l'influence ne s'exerce pas seulement du contexte sur la structure et partant sur la distribution du pouvoir dans l'organisation. Réciproquement, les jeux de pouvoir internes peuvent contribuer à redéfinir la structure et les facteurs contextuels (la technologie et le marché par exemple). Nizet et Pichault insistent surtout sur le fait que la définition ou le choix du contexte constituent des enjeux de pouvoir internes dans la mesure où ils peuvent favoriser des structurations internes différenciées : ainsi définir un marché comme complexe renforcera l'autonomie et la décentralisation des décisions, avantageuse pour les "professionnels" d'un hôpital, là où les administrateurs insisteront davantage sur "l'hostilité" de l'environnement propice au renforcement de la centralisation des décisions. Cette "action en retour" des acteurs sur les structures et le contexte est d'ailleurs selon eux un des facteurs de dynamique des configurations organisationnelles tout comme une des explications de la fréquence du caractère hybride de la configuration.

Le second objectif des auteurs mérite aussi d'être brièvement commenté. Ils cherchent à montrer que Mintzberg propose un outil d'analyse opérationnel des organisations. Pour ce faire, ils s'appuient sur plusieurs études de cas, où les outils d'analyse sont utilisés et illustrés. Ces études de cas permettent simultanément de faire plusieurs précisions méthodologiques (par exemple sur le diagnostic des configurations "hybrides", sur la définition du champ d'étude, l'enveloppe de l'organisation, etc.). La clarté et la rigueur de l'exposé font de l'ouvrage un texte de référence pour un cours d'introduction à la sociologie des organisations.

En définitive, le souci de cet ouvrage d'intégrer analyse "objectiviste" et "constructiviste", d'articuler les apports du courant de la contingence et de l'approche politique, au travers de cette présentation critique et sélective de Mintzberg, apparaît cohérente et convaincante. Je n'émettrai qu'une remarque interrogative à l'égard de leurs prises de position théoriques : à la fin de leur ouvrage, ils semblent se rallier à une vue de plus en plus politique de la construction de la distribution du pouvoir ou de la structure dans l'organisation — l'extrait suivant en témoigne : «ce qui signifie qu'une configuration peut être vue comme le résultat provisoire d'un rapport de forces entre groupes antagonistes, susceptible d'être remise en cause à tout moment par une évolution de ce rapport» (p.243). Une telle position ne conduit-elle pas à subordonner l'apport de Mintzberg à une analyse — à construire — de la dynamique des organisations et des rapports sociaux qui les constituent et les traversent ? Mintzberg ne fournit-il pas alors essentiellement une sorte d'anatomie des organisations à laquelle doit être ajoutée

l'analyse politique de leur dynamique ? Autrement dit, par rapport à cette visée dynamique, ne reste-t-il pas une suite à donner à ce premier livre ?

Le second livre — *Pression et Légitimation* de Bourgeois et Nizet — pourrait à cet égard constituer un outil précieux. Alors que le premier s'interroge en priorité sur les interrelations entre contexte, structures, distribution du pouvoir et finalement stratégies des acteurs, le second se focalise surtout sur ces dernières, et sur les stratégies de pouvoir en particulier. À ce titre, les ouvrages sont complémentaires. Ils sont simultanément proches car ils cherchent de part et d'autre à articuler une perspective "constructiviste" à une approche "objectiviste" du social et des organisations en particulier.

Pression et Légitimation présente une nouvelle approche du pouvoir dont l'originalité est d'insister sur son double fondement : la dépendance et la légitimité. Les modalités d'exercice du pouvoir sont dès lors de deux types : il peut s'agir de stratégies de pression ou de légitimation. Partant de la définition classique de Dahl selon laquelle «A a du pouvoir sur B dans la mesure où il peut obtenir de B que celui-ci fasse des choses qu'il ne ferait pas autrement» (cité par Bourgeois et Nizet, p.19), ils soulignent que le pouvoir est une capacité qui peut être exercée de deux façons. L'acteur peut développer des stratégies de pression : «lorsque A, en agitant une menace, parvient à faire faire à B des choses contre sa volonté» (p.29). Ces stratégies ont pour fondement la dépendance : si A peut obtenir de B le comportement qu'il souhaite, c'est dans la mesure où B dépend de A : il a besoin de son savoir-faire, de son accord formel, de ses ressources financières etc. Les stratégies de pression sont donc des stratégies où un acteur menace d'utiliser (ou de ne pas utiliser) les ressources dont dépend B ou menace de poser des obstacles à la réalisation de ses objectifs. B est amené à obtempérer aux demandes de A contre sa volonté. Par contre, «nous parlons de *stratégie de légitimation* lorsque A parvient à changer la volonté de B, à le faire acquiescer, ou même adhérer à ce que A veut qu'il fasse» (p.29, nous soulignons). Les stratégies de légitimation consistent donc à faire adhérer l'autre à une décision, à une demande, à un refus qu'on lui signifie, en montrant que c'est conforme à une norme de B. Celui-ci adhère ou au minimum acquiesce à la décision, accède à la demande, ou accepte le refus. Il s'agit donc de mettre la décision en correspondance avec les normes de B. Dans ce cas, le fondement du pouvoir n'est plus la dépendance mais la légitimité qu'ils définissent comme «la conformité perçue à des normes sociales acceptées comme positives» (p.35).

Le mérite de l'ouvrage me semble moins d'avoir distingué ces deux sources de pouvoir (repérées auparavant dans la littérature) que d'avoir cherché à développer avec rigueur, imagination, et clarté une théorie formelle de ces deux modalités d'exercice du pouvoir, en s'inspirant au départ des travaux de Jeffrey Pfeffer¹¹. Les questions abordées tout au long de l'ouvrage portent en effet sur les conditions, les formes, les effets, les combinaisons des stratégies de pouvoir. Pourquoi l'acteur opte-t-il pour l'exercice du pouvoir plutôt que de ne pas s'impliquer ? A-t-il des raisons de choisir une stratégie de pression plutôt que de légitimation ? Ces stratégies ont-elles les mêmes effets sur B, les mêmes coûts pour A ? Les ressources du pouvoir (la règle, le temps, l'information, le langage, l'expertise, l'argent...) agissent-elles de façon identique selon le type de stratégie (chap.1, 2 et 3) ? Comment des microstratégies sont-elles constitutives de "macrostratégies" ? Comment les stratégies de pression peuvent-elles être mixées avec des stratégies de légitimation (chap.5) ? Le propos essentiel des auteurs porte donc sur les stratégies d'exercice du pouvoir des acteurs. S'ils le font au départ au niveau "relationnel", ils situent ces stratégies au niveau organisationnel dans les chapitres 6 et 7, en cherchant à voir comment ces stratégies influencent les formes du processus de décision (ses étapes, ou le degré d'importance des décisions elles-mêmes) mais aussi à situer les stratégies dans le type de contexte organisationnel. Ils examinent à ce propos

¹¹ PFEFFER Jeffrey, *Power in organizations*, Marshfield, Pitman Publishing Inc., 1981.

les types de stratégies les plus probables selon le type de configuration organisationnelle (dérivées des travaux de Mintzberg) ou les effets de ces stratégies sur le changement de ces configurations. Dans cette analyse des stratégies de pouvoir, une des qualités les plus remarquables est indiscutablement la clarté et la précision des concepts, de leur articulation et de leur illustration. À cet égard, il faut souligner le contraste avec certaines présentations de l'analyse stratégique, elles aussi focalisées sur le pouvoir, où la notion de "contrôle des zones d'incertitude" apparaît souvent polysémique et pas toujours éclairante.

L'autre apport revendiqué par les auteurs est d'être constructiviste. Ils insistent sur le rôle des "représentations" dans toutes les modalités de l'exercice du pouvoir : il en va ainsi de la "construction de l'environnement" de l'organisation dans un processus de décision, de la nature même de la stratégie de légitimation. Même dans les stratégies de pression, les représentations sont également déterminantes ; ainsi la stratégie de A dépend des représentations que l'acteur B peut avoir de l'enjeu d'une décision, de la représentation de l'importance de la ressource maîtrisée par l'acteur A pour la réalisation des objectifs de B, etc.

La démarche de Bourgeois et Nizet procède aussi d'un individualisme méthodologique. Leur théorie de l'acteur est d'ailleurs précisée (chap.4) et se rapproche de la *Rational Action Theory* : l'acteur agit selon une rationalité limitée. Il en résulte à mon sens une première limite à l'ouvrage. L'acteur invoqué dans les démonstrations ou les exemples est souvent un acteur "intellectualiste" qui soumet en permanence son action à des choix, en fonction de préférences ou d'une perception des contraintes. Le rôle des "représentations" dans ces choix est d'ailleurs souligné en permanence, notamment pour montrer que la perception de la situation est fonction de ces représentations. Mais ceci ne suppose-t-il pas un acteur le plus souvent "conscient" de ses choix, voire même de ses "représentations" (voir la distance à la représentation p.88 et sv.). Un tel modèle prend-il suffisamment en considération les situations de "routine" où l'acteur agit sans choisir consciemment, ou les situations d'interaction où la composante affective est fortement présente? On regrette à ce propos que les auteurs n'aient pas discuté davantage la notion de stratégie qu'ils utilisent abondamment.

Une autre limite de l'ouvrage me semble être aussi de ne traiter qu'une partie seulement des questions soulevées par ce redoutable thème des rapports entre légitimité et pouvoir. Si, en analysant finement les stratégies de légitimation, l'ouvrage fait assurément avancer la compréhension du poids et des effets de ce qu'on peut appeler le "pouvoir symbolique" dans l'organisation, plusieurs questions restent cependant encore en suspens.

Ainsi, l'ouvrage aborde peu l'action des dirigeants sur les "normes" et "valeurs" des subordonnés, même s'ils font allusion à la présence d'une "idéologie organisationnelle" et d'un travail de standardisation des normes (ch.7). Le processus de changement des "normes de B" nous semble en fait peu traité comme tel. Or le pouvoir symbolique dans une organisation ne vise-t-il pas à agir aussi et surtout sur les normes et *ethos* des acteurs, au delà des représentations particulières de telle ou telle décision? Bien sûr, Bourgeois et Nizet montrent finement au chapitre 4 qu'une stratégie de légitimation consiste en fait à changer la représentation de B pour qu'il fasse une évaluation positive de ce que A lui propose. Mettre une décision en correspondance avec une norme de B consiste à susciter une représentation de la décision qui soit favorable à A, représentation qui n'aurait pas été présente si A n'était pas intervenu. Mais si A peut faire changer la représentation de B, change-t-il pour autant la "norme" présente chez B ou encore ce que les auteurs semblent appeler aussi le «schème de représentation» qui va être activé par la stratégie de légitimation de A? Changer la représentation de B à propos de telle ou telle décision particulière n'est sans doute pas la même chose que changer le principe normatif ou «le schème de représentation» à partir duquel il évalue un ensemble de situations (par ex. l'équité, la rationalité, etc.). Or, les auteurs tendent

en fin de livre à tenir les deux notions (norme et représentation) et les deux types de changement pour interchangeables (par ex. p.157), ce qui ne me semble pas démontré. Les auteurs admettent d'ailleurs que les stratégies de légitimation ne sont pas toujours efficaces, en raison notamment des «différences d'objectifs» (p.85) ou de «schèmes de représentation» entre les acteurs qui font que, dans ce cas, A ne pourra s'appuyer sur un schème de B pour l'amener à évaluer positivement son action. Cette proposition reconnaît implicitement que les "normes de B" conditionnent les stratégies de légitimation possibles. La question de la légitimation du pouvoir ne me semble dès lors pas entièrement traitable avec la notion de stratégie de légitimation.

L'interaction entre la "force" et le "sens", pour reprendre un vocabulaire qui n'est guère utilisé par Bourgeois et Nizet, nous semble également une question fort peu traitée dans l'ouvrage. Il s'agit pourtant d'une question clé, dès lors que l'on veut comprendre la dynamique du pouvoir et de la domination, à un niveau organisationnel voire plus macrosocial. Les auteurs présentent en effet les stratégies de pression et de légitimation comme le résultat de deux fondements indépendants, la dépendance et la légitimité. Mais on peut se demander si, dans bien des cas, le processus de légitimation n'est pas "indexé" sur un processus de négociation sur fond de dépendance. Les stratégies de légitimation n'ont-elles pas plus de chance d'aboutir si elles sont sous-tendues par des rapports de dépendance ? On sait ainsi que pour Bourdieu ou Marx, les rapports de sens sont en définitive fondés sur des rapports de force, même si dans bien des cas les rapports de force doivent se dissimuler pour que la légitimation puisse s'opérer, ce que confirment d'ailleurs Bourgeois et Nizet (voir "la légitimation de la pression", p.102 et sv.).

Plus fondamentalement, les stratégies de légitimation n'apparaissent pas dans tous les cas des formes légitimes d'exercice du pouvoir. Les stratégies de légitimation peuvent ainsi recouvrir nombre de situations : des stratégies argumentatives dans un "lieu idéal de parole" où les acteurs délibéreraient leurs décisions sans pouvoir et manipulation, en utilisant exclusivement des arguments de raison ; à l'opposé, il peut s'agir des stratégies de justification, plus ou moins "manipulatoires" (s'il y a biais dans l'information), d'une décision que B va accepter partiellement en raison de l'argument de A mais aussi en fonction d'un rapport de force sous-jacent. Dans le premier cas, l'exercice du pouvoir ou de l'influence et le résultat de la délibération apparaîtront probablement légitimes au regard d'un idéal démocratique ; dans le second, la légitimation apparaîtra moins légitime. On voit ici aussi combien la notion de stratégie de légitimation ne semble pas épuiser la question de la légitimité du pouvoir et de son exercice, que ce soit par les dirigeants ou par les subordonnés.

Même si nombre de questions restent ouvertes, il n'en demeure pas moins que cet ouvrage est pénétrant sur de nombreuses facettes des stratégies de pouvoir. À ces qualités de fond, il faut aussi ajouter toutes les qualités de forme : clarté et simplicité de l'exposé, rigueur des raisonnements, qui s'appuient toujours sur des exemples, évitant ainsi à l'exposé toute sécheresse théorique. En définitive, *Pression et Légitimation* est un travail important qui indiscutablement constitue une avancée théorique dans l'appréhension des phénomènes de pouvoir, dans les relations microsociales comme dans l'organisation.

Christian Maroy

A propos de livres

Bouma Gary D., Atkinson G.B.J.	<i>A Handbook of Social Science Research</i>	114
Dieckhoff Alain, Dir.	<i>Belgique. La force de la désunion</i>	114
Habermas Jürgen	<i>La pensée postmétaphysique. Essais philosophiques</i>	116
Lévy-Bruhl Lucien	<i>L'âme primitive</i>	118
Manin Bernard	<i>Principes du gouvernement représentatif</i>	120
Mason David	<i>Race and Ethnicity in Modern Britain</i>	122
Neiryck Jacques	<i>Le siège de Bruxelles</i>	123
Taguieff Pierre-André	<i>Les fins de l'antiracisme</i>	126

BOUMA Gary D., ATKINSON G.B.J.,
A Handbook of Social Science Research,
Oxford, Oxford University Press, 1995, 247p.

Cette publication s'adresse à des étudiants ou chercheurs en quête d'informations structurées et simples sur les démarches de recherche. Plus que sur l'énumération de techniques d'enquête, l'accent est mis sur le processus, construit étape par étape : de la sélection d'une problématique de recherche à la présentations des résultats.

Chaque chapitre définit l'objectif à atteindre ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de chaque étape et les pièges à éviter à tout moment de la recherche. Construit dans un souci pédagogique, l'ouvrage est étayé de nombreux exemples simples qui viennent illustrer des propos plus théoriques, ce qui rend la lecture aisée et agréable. De petits exercices d'interprétation des données récoltées permettent au lecteur de s'entraîner à la lecture des résultats afin de bien les replacer dans un contexte judicieux et de ne pas en forcer l'interprétation.

Cet ouvrage peut être rapproché d'un autre : *Manuel de recherche en sciences sociales*, de Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt ¹ pour sa structure divisée en étapes distinctes mais il s'en écarte par un petit côté plus anglo-saxon d'approches expérimentales et d'analyses presque uniquement statistiques. Un seul chapitre, traité superficiellement, aborde des techniques plus qualitatives. On sent d'ailleurs une moins grande facilité des auteurs à aborder ce genre de méthode. Par contre, la formulation d'hypothèses, l'élaboration du questionnaire, les méthodes d'échantillonnage et autres mesures de variables sont particulièrement bien explicitées. Les auteurs insistent sur l'importance d'une définition adéquate de chacune des variables choisies et sur la pertinence des indicateurs.

Bref, beaucoup moins complet que l'ouvrage de Grawitz ², celui-ci pose les jalons essentiels à la compréhension d'un processus de recherche. Il nous semble bien indiqué au niveau des étudiants de premier cycle qui veulent se familiariser quelque peu avec une démarche de type sociologique.

Nathalie Burnay

DIECKHOFF Alain, Dir.,
Belgique. La force de la désunion,
Bruxelles, Éditions Complexe, Coll. Espace International, 1996, 160p.

Il faut être sourd à la publication scientifique et de vulgarisation de ces derniers temps pour ne pas entendre les bruits en tous genres que véhicule d'ores et déjà la perspective de 1999 en politique. Le débat sur le fédéralisme et le confédéralisme est plus que jamais présent. Pour traiter de l'histoire politique de la Belgique principalement sous cet angle, Alain Dieckhoff a scruté des deux côtés de la frontière linguistique ainsi qu'à Bruxelles. L'ouvrage réunit quatre spécialistes de la politique intérieure belge, assumant chacun une partie. Remarquons d'emblée que tous ne se départissent pas toujours d'un certain "biais communautaire" dans l'explication des faits.

Dans un premier temps, Xavier Mabille explique chronologiquement la formation de l'État belge à la lumière des trois grands enjeux qui en ont alimenté la dynamique : rôle respectif de l'Église et de l'État, problèmes économiques et sociaux, relations en-

¹ *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988, 271p.

² GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Précis Dalloz, 1993, 9^e édition, 870p.

tre État central et entités décentralisées (conformément aux conceptions de Stein Rokkan). Il aboutit à une comparaison des systèmes politiques des dix-neuvième et vingtième siècles. Celle-ci montre entre autres la faiblesse de l'État en termes de représentation politique et de structures administratives, *a contrario* de la prégnance des groupes, quelle que soit leur nature (syndicats, organisations culturelles ou sociales, etc.), auxquels s'identifient davantage les citoyens.

Avec la même démarche historique, Lode Wils s'attache plus particulièrement à la naissance, la consolidation et le devenir des mouvements linguistiques flamand et wallon. Il axe sa présentation sur le mouvement flamand dont il expose notamment différentes phases à l'aide de la terminologie de Miroslav Hroch (défense de la langue, de la religion et de la culture par des intellectuels, agitation par des groupes de patriotes, mouvement des masses). L'intérêt de sa contribution réside principalement dans le couplage de deux clivages : philosophico-religieux et communautaire.

Suit l'article de Marco Martiniello qui, s'il a certes sa place dans l'ouvrage, nous semble quelque peu périphérique par rapport aux autres contributions. L'A. aborde la question de l'identité nationale à partir de l'intégration des immigrés en Flandre et Wallonie. Son analyse permet d'expliquer l'attitude des deux entités en matière d'immigration en fonction de l'enjeu global du passage de l'État unitaire à l'État fédéral. L'A. montre que, malgré que le nationalisme repose sur des fondements différents au sud et au nord du pays — nationalisme ethno-culturel en Flandre mais nationalisme « électif et citoyen en Wallonie » —, les deux entités n'octroient qu'une place toute relative aux immigrés dans le fonctionnement politique.

C'est à Wilfried Dewachter qu'est confiée la dernière partie du livre. Elle se différencie des articles de Xavier Mabilbe et Lode Wils dans la mesure où Wilfried Dewachter — en professeur de sociologie politique qu'il est — aborde davantage le fonctionnement de la société et de ses institutions. Partant des quatre révisions constitutionnelles que nous avons connues depuis 1970, il critique la modernisation de l'État belge (réaménagements au sein du gouvernement et du Parlement) en abordant dans différents champs — la politique, l'économie, le droit, la culture — ses facteurs de cohésion et de désintégration.

Les auteurs laissent, on l'a compris, une place de premier choix à l'examen du passé. Leur but est néanmoins d'envisager l'avenir et, selon que vous êtes pour ou contre le séparatisme (à ne pas confondre avec la structure fédérale actuelle de la Belgique), vous considérerez l'ouvrage respectivement comme positif ou pessimiste. Le constat est limpide à défaut d'être original. La nation belge est soumise à une double tension : à la formation de deux entités infranationales, wallonne et flamande, d'une part, et à la construction d'une entité supranationale, l'Union européenne, d'autre part. Le succès des unes et de l'autre compromet la viabilité de la Belgique. Si le processus est loin de l'achèvement, il n'en apparaît pas moins, comme le confirment d'autres sources que ce livre, inéluctable. « L'avenir nous dira si la fédéralisation de la Belgique n'aura été qu'une étape sur la voie de sa dissolution dans une Europe supranationale ou si elle est, au contraire, la préfiguration réussie des indispensables mutations des États dans un continent en voie d'intégration » (p.17).

L'ouvrage ne se contente heureusement pas de ressasser cette lecture presque éculée de notre réalité politique. Il privilégie l'étude de l'affirmation des Flamands et des Wallons par rapport à celle de la problématique européenne. Les revendications du nord du pays sont lues en termes de recherche d'une égalité sociale et politique plus qu'en termes d'imposition territoriale d'une langue.

Dans ce type de publications, il est crucial que l'analyse ne soit pas réduite à la dualité entre les deux principales composantes nationales. La multiplicité et la superposition des enjeux doivent apparaître pour ne pas gommer la complexité des problèmes et pour éviter les anachronismes. Cette erreur est courante à un moment où les discours

(que ce soient ceux des experts, journalistes, scientifiques, etc.) servent plus à conforter la lecture des acteurs dominants qu'à effectuer une rupture par rapport à elle. Il faut veiller à ne pas relire l'histoire en fonction de la direction que les acteurs politiques contemporains semblent lui imprimer. On ne peut s'empêcher d'être frappé par le fait que les publications récentes en Belgique, plus que celles d'hier, mettent en exergue les facteurs de désunion, la faiblesse voire l'absence de sentiment national non seulement pendant ces dernières années mais même dès le début de la création de l'État.

Les auteurs ne font que peu référence à des sondages d'opinion ou autres enquêtes ; ils privilégient des tendances lourdes comme la culture politique et les structures sociales. Sans négliger le poids d'acteurs comme les partis politiques, ils échappent aux conclusions ponctuelles voire caricaturales. L'angle d'approche n'est pas le sentiment que ressentent les citoyens à l'égard de la nation mais les transformations objectives que traversent l'État et la société depuis 1830. On peut se demander dans quelle mesure les mutations sociales qui sont sensées sous-tendre les réformes institutionnelles sont présentes à part entière dans la population ou partiellement construites discursivement par les acteurs politiques. Il serait intéressant que ce livre soit prolongé par une étude sur les sentiments d'identification des Belges, Flamands, Wallons, Bruxellois, germanophones... et Européens.

Enfin, contrairement à maints ouvrages collectifs aujourd'hui, celui-ci est doté de cohérence et évite les redites. Il est donc complet sans être ennuyeux. Sa bibliographie fournit des références intéressantes et, didactiquement, il propose une chronologie des principaux faits qui ont jalonné notre histoire. Aux spécialistes de ce sujet, le livre n'apportera ni informations inédites ni explications nouvelles ; à ceux qui souhaitent mieux comprendre un système politique complexe et une évolution politique incertaine, il sera d'un grand secours.

Nathalie Schiffino

HABERMAS Jürgen,
La pensée postmétaphysique. Essais philosophiques,
Paris, A. Colin, Coll. Théories, 1993, 286p.

Cette contribution, est-il indiqué dans l'avant-propos, se compose de neuf essais, pour la plupart inédits, écrits au cours des années 1986-1988 et regroupés par ordre chronologique. La réflexion s'organise autour de trois grands axes, certaines problématiques abordées dans un ouvrage précédent consacré à «l'agir communicationnel»¹ faisant ici l'objet de plus amples développements.

La première partie, se plaçant résolument sous le signe d'une critique de l'idéalisme de type hégélien, expose les principaux thèmes de ce que l'auteur appelle «la pensée postmétaphysique», héritière — tout en prenant ses distances — de la phénoménologie, de la philosophie analytique, du structuralisme et du marxisme occidental. L'accent est alors mis sur le dépassement du «logocentrisme», c'est-à-dire sur «l'inversion du primat de la théorie par rapport à la pratique» (p.12), et une attention particulière est portée au «tournant linguistique», lequel «ne s'est pas seulement effectué dans le domaine de la sémantique propositionnelle, mais également dans celui de la sémiotique, notamment chez Saussure» (p.56).

L'enjeu est de taille car, de nos jours, règne dans divers cénacles une sorte de «contextualisme» (parfois radical comme chez Jean-François Lyotard ou Richard Rorty) as-

¹ *Théorie de l'agir communicationnel* (2 tomes : I. *Rationalisation de la société* ; II. *Pour une critique de la raison fonctionnaliste*), Tr. fr., Paris, Fayard, 1987 (1981).

similant les normes de rationalité à des conventions ou à des jeux de langage localement spécifiés. Si l'on souscrivait à de telles orientations, prévient Habermas, on courrait le risque d'accréditer la thèse selon laquelle ce qui doit prédominer est le dissentiment et l'indécidabilité plutôt que la consonance ou la décision, la singularité et l'incommensurabilité plutôt que la recherche d'un point commun. En procédant de cette façon, on perdrait de vue le bien-fondé du «paradigme dialogique», tant il est vrai, pour parler comme Chaïm Perelman, que «seule l'existence d'une argumentation, qui ne soit ni contraignante ni arbitraire, accorde un sens à la liberté humaine, condition d'un choix raisonnable»¹.

Second temps fort : la prise en compte, dans une perspective pragmatique, des «actes de parole». Ceux-ci, présentant une structure réflexive, peuvent être définis comme des «moyens employés à des fins d'entente» (p.68) et expriment tout à la fois une «visée du locuteur», un «état de choses» et une «relation interpersonnelle» (p.140). Considérées sous cet angle, les règles grammaticales, si elles ont certes pour fonction de garantir «l'identité de signification des expressions» doivent en même temps laisser place à une utilisation de ces énoncés qui puisse admettre des «nuances» ou des «variations» et témoigner de la capacité des sujets à mettre en œuvre des stratégies appropriées, chaque «plan d'action» étant médiatisé par le langage et sous-tendu par une «interprétation de la situation».

Ce qui suppose, la lecture du chapitre 5 est à cet égard très instructive, une réévaluation de la composante «illocutoire» et une meilleure compréhension des processus de coordination et de socialisation. Le concept de «monde vécu» renvoie, dès lors, à une interrogation classique : «Comment l'ordre social est-il possible ? » (p.100). Sont discutés, dans cette optique, les mérites respectifs de différentes approches, dont celles privilégiant les points de vue «forme!» (de Gottlob Frege à Michael Dummett) et «intentionnel» (de Paul Grice à Jonathan Bennet), les pages peut-être les plus stimulantes étant celles ayant trait au commentaire d'un important article de John Searle publié en 1986 et intitulé «Meaning, Communication and Representation»².

Les trois derniers chapitres abordent d'autres thématiques, qu'il s'agisse de l'unité de la raison, de la nature du processus d'individuation ou des rapports entre art et philosophie, fiction et réalité. L'occasion est ainsi donnée de rappeler la pertinence d'analyses touchant à la communication ou à l'intersubjectivité, comme celles par exemple de Wilhelm von Humboldt ou de George Herbert Mead.

Malgré des lourdeurs, des redondances et des passages parfois abscons, ces *Essais* ont le mérite de poser des questions essentielles et de combattre vigoureusement certains propos, par trop péremptaires, véhiculés par les tenants de la «postmodernité».

Gilles Ferréol
Université de Poitiers

¹ PERELMAN C. (avec la coll. de L. Olbrechts-Tyteca), *Traité de l'argumentation. La Nouvelle Rhétorique*, Tome II, Paris, PUF, 1958, p.682.

² In GRANDY R.E., WARNER R., Eds, *Philosophical Grounds of Rationality*, Oxford, Oxford University Press, 1986, pp.215 et sv.

LÉVY-BRUHL Lucien,
L'âme primitive,
Paris, PUF, Collection Quadrige, 1996, 451p. (Paris, Alcan, 1927)

Relire, redécouvrir Lévy-Bruhl, oui mais comment et pourquoi ? La question n'a pas seulement valeur introductive car il est difficile de considérer que les principaux travaux de l'auteur puissent être lus rétrospectivement comme des œuvres pionnières, ou encore comme des classiques.

Publié en 1927 et déjà réédité par les PUF en 1963, *L'âme primitive* est un ouvrage qui se situe à mi-chemin dans la recherche principale du philosophe français, auteur d'une thèse consacrée à l'idée de responsabilité (1885), spécialiste de la morale et professeur en Sorbonne. Cette recherche qui porte sur l'économie générale des représentations collectives dans la pensée primitive constitue à partir de 1910 le principal fil conducteur des publications de l'auteur qui pourtant ne cessera d'écrire sur divers autres sujets.

Quelles que soient les justifications d'une simple réimpression, un tel ouvrage de maturité, ayant été de surcroît au centre d'immenses débats anthropologiques sans pour autant avoir de réelle postérité, aurait sans doute mérité une introduction d'un spécialiste de l'histoire anthropologique¹.

C'est incontestablement la thèse de la « mentalité prélogique » (*La mentalité primitive*, 1922), tempérée par l'auteur dans ses *Carnets posthumes*, qui lui a valu d'être lu, commenté, contesté, interprété et parfois condamné par ses contemporains : des ethnologues, des sociologues mais aussi des philosophes, des moralistes ainsi que divers publicistes de l'Europe entière et des Amériques.

La contestation des thèses de l'A. puis l'espèce d'évitement dont elles ont fait l'objet depuis 1945 traduisent le poids de ce qui fut perçu comme une mise en question de l'unité fondamentale de l'esprit humain. Pourtant, cette question était implicite, latente ou escamotée chez de très nombreux ethnographes ou théoriciens de l'époque. Par ailleurs, il faut s'y résoudre, le fait pour certains auteurs de souscrire au postulat d'unité mentale de l'humanité n'était pas incompatible des formes d'exclusion radicale de l'Autre.

Les années vingt et trente voient en effet le primitif quitter le bruissement de la rumeur, les arcanes du fantasme, l'intimité ethnographique et la fureur des génocides pour entrer définitivement dans l'ordre de la colonisation moderne qui triomphe alors, pour devenir enfin matériau de la théorie sociale. Ne fût-ce qu'à titre de pièces à conviction historiques dans ce procès de la construction de l'Autre qui mobilise à nouveau tant de grands esprits depuis quelques années, les principales thèses de l'auteur méritaient une publication aisément accessible. Et plus loin, dans la logique même de celles-ci et en faisant l'économie de toute crispation terminologique, certains trouveront peut-être les clés de lecture de représentations savantes plus actuelles.

Si les modalités et les ambitions proclamées de la colonisation furent parfois âprement controversées dès le début du siècle, l'intronisation scientifique du primitif se noue autour de la tension omniprésente entre le semblable et le dissemblable, entre la recherche des pierres d'attente et les bifurcations vers l'altérité radicale. C'est comme expression théorique de cette dernière orientation que les thèses de l'auteur furent en outre en butte à toutes les ambitions évangélisatrices, à toutes les formes de "pédagogie civilisatrice". Pourtant elles invitaient aussi à la modestie de l'Occidental alors volontiers enclin à s'ériger en devancier de l'humanité : « l'activité mentale du primitif ne sera plus interprétée d'avance comme une forme rudimentaire de la nôtre, comme in-

¹ On pourra consulter le petit ouvrage de Cazeneuve consacré à Lévy-Bruhl dans la collection "Philosophes" des Presses Universitaires de France et publié en 1963.

fantile ou presque pathologique. Elle apparaîtra au contraire comme normale dans les conditions où elle s'exerce, comme complexe et développée à sa façon».

Pas davantage que Durkheim jamais cité dans cet ouvrage, Lévy-Bruhl n'est donc un ethnographe, ni même un ethnologue. Tous deux réorganisent les matériaux dans un questionnement académique. Si le second a fréquemment voyagé sous la bannière de l'Alliance française et s'il co-fonda en outre l'Institut d'ethnologie de Paris, il n'eut guère d'occasion de vérifier ses thèses *in situ*.

Il est donc utile de rappeler l'essentiel de la «loi de participation» formulée dès 1910 et qui sous-tend la thèse centrale de l'auteur et ses thèses complémentaires. Selon cette loi, tout objet animé ou inanimé apparaît d'abord au primitif à travers ses propriétés mystiques. Loin d'être soumis à l'expérience, les rapports entre ces objets sont donc à ses yeux d'essence "mystique". Objets et êtres peuvent donc être, d'une manière qui nous reste incompréhensible, eux-mêmes et autre chose qu'eux-mêmes. Ils reçoivent leurs propriétés par le biais de «forces et d'actions mystiques qui se font sentir hors d'eux sans cesser d'être où ils sont». L'homme lui-même qui est toujours autre chose que lui-même, n'est précisément une entité (et non pas un individu) qu'au titre de «lieu de participation».

Le titre de l'ouvrage dont il question ici pourrait être trompeur. En effet l'ambition de *L'âme primitive*, est de démontrer que cette expression elle-même constitue un abus de langage ethnocentrique et ne correspond à aucune notion repérable dans les représentations collectives primitives. L'ouvrage apparaît dès lors comme une discussion systématique et critique des domaines de l'expérience primitive où d'aucuns avaient perçu les indices de l'existence d'une représentation de l'âme comme pure entité spirituelle, individuelle, éternelle et distincte de son support corporel. Des dizaines de questions relevant aujourd'hui de spécialités de l'étude anthropologique sont abordées et surtout illustrées. Pratiques magiques, dénominations et rapports entre parents, productions artistiques, totémisme et animisme, mythes, identités collectives (en l'occurrence claniques), rites d'initiation, etc., sont convoqués au fil des six premiers chapitres pour soutenir une démonstration principale : la pensée primitive invalide l'individualité. «Le concept général de l'individu humain tel qu'il existe dans notre esprit reste dans l'ombre pour le primitif» (p. 129). Pour preuves : le *mana* est transférable de l'objet inanimé à l'homme ; les figures humaines et animales sont absolument indissociables dans le même être mythique ; les appartenances (traces, déjections, outils, etc.), l'ombre ou le reflet sont l'homme lui-même et non de simples extensions ; les échanges matrimoniaux et les échanges économiques, les procédures pénales, les règles de succession et les formes de propriété ont pour unité de référence non pas l'individu mais le groupe d'apparentés.

Bien entendu, l'anthropologie moderne est en mesure d'apporter de décisives corrections sinon des invalidations, voire de disqualifier nombre d'exemples abondamment mais parfois légèrement empruntés par l'auteur à des observateurs de statuts variés du tournant du siècle. Il reste cependant que diverses thèses relatives en outre au déficit d'individualité refont surface explicitement ou implicitement moyennant quelques ajustements de vocabulaire à propos du périlleux passage au développement en Afrique principalement. On pourra donc aussi relire *L'âme primitive* comme expression idéale-typique de la structure polémique récemment mise à jour par P.A. Taguieff à propos du rapport à l'Autre.

Tout aussi illustrée d'exemples, la seconde partie de l'ouvrage vise à montrer que la mort primitive est un simple changement de condition et de milieu où, malgré la présence attestée du cadavre, le mort reste doté de propriétés que nous réservons aux vivants. Comme les vivants, les primitifs morts restent doués de capacité de dualisme et de bi-présence, il peuvent devenir des animaux, agir sur les vivants et enfin il meurent souvent une seconde fois dans le monde souterrain. Cette longue démonstration introduit cependant un élément contradictoire avec la précédente concernant l'absence d'in-

dividualité. En effet, soucieux d'établir la continuité fondamentale entre le vivant et le mort, l'A. évoque, à maintes reprises, la permanence de l'individualité et de ses attributs.

Mais l'A. fait néanmoins quelques pas dans une direction où un Tempels s'avance-ra, lui, jusqu'à risquer la dissolution de sa thèse¹. Et c'est peut-être là que l'on peut trouver une ultime raison de relire ces auteurs, parmi bien d'autres. Car sous leur différentes formes, les hypothèses d'une "ontologie autre" doivent conduire à interroger le monopole présumé de l'ontologie dominante dans les lieux mêmes où l'on voudrait croire, où l'on voudrait nous faire croire, qu'elle règne en maître et organise l'avenir. Ainsi, nous le redécouvrons en outre avec Gotbout, le don reste à bien des égards un fondement du rapport social dans nos sociétés d'échange généralisé. Et l'efficacité sociale de ce don moderne ne cesse de renvoyer à quelque chose qui rappelle la «participation mystique» chère à Lévy-Bruhl. À propos des honneurs rendus aux morts, celui-ci ne risque-t-il pas le commentaire suivant : « [...] sur ce dernier point, nos sentiments sont assez proches des primitifs » (p.305) et plus loin dans ses *Carnets posthumes* «comment comprendre que l'esprit humain soit à la fois principe du rationnel et principe de l'irrationnel ? ».

Marc Poncelet
Université de Liège

MANIN Bernard,
Principes du gouvernement représentatif,
Paris, Calmann-Lévy, 1995, 319p.

Lire l'ouvrage de B. Manin, c'est à la fois se renseigner sur la démocratie telle qu'elle a évolué depuis la Grèce antique et s'interroger sur les difficultés de la représentation politique aujourd'hui. L'A. prend pour point de départ une différenciation de la démocratie directe et de la démocratie représentative. Pour beaucoup de nos pères fondateurs, cette dernière expression était bien loin de constituer un pléonasme... B. Manin définit le régime représentatif à l'aide de quatre propriétés : élections à intervalles réguliers, autonomie relative des gouvernants, liberté d'opinion des gouvernés et discussion préalable à la prise de décision publique. Ledit régime se distingue de la démocratie directe par deux caractéristiques : il n'accorde pas de rôle institutionnel au peuple assemblé et il repose sur l'élection au lieu du tirage au sort.

Il est particulièrement intéressant de se plonger dans l'analyse qui accompagne cette comparaison et permet de remettre en cause de fausses évidences comme celle qui veut que, dans la démocratie athénienne, le *demos* exerçait lui-même tous les pouvoirs. Pour notre A., le qualificatif "directe" accolé au terme "démocratie" ne renvoie pas au fait que des tribunaux étaient identifiés au peuple mais à leur modalité de recrutement : le tirage au sort. Ce dernier n'était d'ailleurs pas l'apanage du système athénien puisqu'on le retrouve à Florence, Venise et dans une moindre mesure à Rome. Après avoir étudié ces cas concrets, l'A. développe les conceptions de Harrington, Rousseau et Montesquieu sur le tirage au sort et l'élection. Alors que le premier était considéré comme un procédé démocratique, la seconde apparaissait davantage comme une sélection aristocratique d'élites préexistantes. Pourtant, au-delà de ce caractère élitiste, il en est un autre qui a justifié le recours généralisé à l'élection et l'abandon du tirage au sort : la légitimation. L'élection, en tant qu'expression de la volonté humaine, fait reposer le pouvoir des gouvernants sur le consentement des gouvernés et fonde l'obéis-

¹ TEMPELS P., *La philosophie bantoue*, Paris, Présence africaine, 1947.

sance de ces derniers. Le triomphe de l'élection ne s'explique donc pas uniquement par des facteurs conjoncturels comme la taille des États, la complexité des tâches à réaliser ou la dépersonnalisation des rapports individuels, mais aussi par les valeurs et les croyances politiques, par la représentation du pouvoir. Le rôle du citoyen se trouve peu à peu modifié : de celui qui peut assumer les charges publiques, il devient bien plus celui qui se limite à les attribuer.

Et nous ouvrons ici une parenthèse pour formuler un des principaux griefs du livre : les électeurs sont souvent considérés de manière passive, réduits à des calculateurs dans le cadre d'une stratégie minimaliste que leur inspire le contexte politique. Le vote, par exemple, est surtout présenté comme une pondération entre le coût pour recueillir l'information nécessaire à un vote informé (niveau micro) et le poids réel de celui-ci sur la formation des gouvernements (niveau macro). On ne peut nier cet aspect de la réalité mais on souhaiterait voir développée entre autres la distanciation des électeurs vis-à-vis des élus. Le mécanisme de réaction du public à l'offre électorale tel qu'il est introduit par l'A. n'épuise pas toutes les facettes de la représentation, l'auteur nous l'accorderait sûrement.

Revenons au dilemme démocratie-représentation. Par «principe de distinction», l'A. entend que le gouvernement représentatif a été consciemment fondé sur une différence sociale entre électeurs et élus, via une série de dispositifs (cens, coût des campagnes électorales, mode d'élection, etc.) variant d'un pays à l'autre. Si le vingtième siècle voit l'avènement du suffrage universel pur et simple, l'élection n'en reste pas moins constitutive d'une élite que l'A. qualifie, en jouant sur l'ambivalence qui traverse toute sa réflexion, de «d'aristocratie démocratique». Comme par le passé, elle détient son pouvoir d'un choix des citoyens fondé souvent sur des critères subjectifs. Elle reste une procédure non pas méritocratique comme peut l'être un concours, mais de séduction par l'image, et où le poids des contraintes financières reste de taille.

B. Manin s'interroge alors, dans la partie qui est sans doute la plus intéressante de tout l'ouvrage, sur la situation des gouvernements représentatifs dans les pays occidentaux. Crise de la représentation ? D'aucuns en parlent. Mais l'A. emprunte une autre voie dans laquelle nous le suivons volontiers : et s'il n'y avait pas crise de la démocratie mais mutation de la représentation, émergence d'une nouvelle forme de gouvernement représentatif ? En effet, B. Manin met en exergue des métamorphoses fondamentales de la représentation. Il compare trois stades historiques de la représentation : parlementaire (XIX^e siècle), démocratie de partis (jusqu'aux années 1970) et ce qu'il dénomme «démocratie du public» (période actuelle), en prenant comme critères de comparaison les quatre propriétés de la représentation (cf. *supra*). Son travail montre le déclin d'une élite politique, constituée au sein des partis par les hommes d'appareils et les militants, et l'ascension d'une nouvelle élite, politico-médiatique. Ces derniers ne sont pas perçus comme étant plus proches des citoyens que ne l'étaient avant eux les hommes de partis, bien au contraire. Ils se proposent moins en vertu de programmes détaillés pour l'avenir qu'en fonction de leur image ; ce qui induit chez les observateurs de la vie politique l'impression d'une perte de contrôle des citoyens sur les décisions. Si donc on envisage la représentation comme le pouvoir du peuple, force est de constater qu'elles s'est certes élargie (suffrage universel pur et simple) mais non approfondie dans la mesure où la distance entre gouvernants et gouvernés se creuse, les premiers ne pesant pas davantage sur les décisions des derniers. Le chemin que nous partageons avec l'A. s'arrête là. Il va plus loin en déclarant : «De même que le régime représentatif présente simultanément des traits démocratiques et non démocratiques, ceux-ci n'étant pas plus vrais ou plus essentiels que ceux-là, de même il peut prendre au cours du temps des visages profondément différents tout en demeurant profondément identique» (p.302). On doit s'interroger sur l'existence d'une démocratie représentative à part entière dans la mesure où le système comporte des éléments non démocratiques. On peut refuser une dramatisation des changements en termes de crise

mais on peut aussi analyser les mutations comme des dysfonctionnements et poser la question du rôle des citoyens face à cette situation.

Nathalie Schiffino

MASON David,
Race and Ethnicity in Modern Britain,
Oxford, Oxford University Press, 1995, 152 p.

Les relations entre la société britannique et les populations originaires de l'ancien empire britannique vivant sur la grande île, qu'il s'agisse des Antilles, du sous-continent indien ou encore de l'est de l'Afrique, sont devenues un thème, voire un champ d'étude, central dans les sciences sociales d'outre-Manche. Recherches et ouvrages sur la question sont légions tout comme les débats et les controverses qu'ils suscitent tant dans le monde académique que dans les médias et dans la vie politique.

Le grand mérite du bref livre de David Mason est de présenter une image claire, concise, systématique et détachée, non pas de ces controverses et débats parfois stériles, mais plutôt de la position des minorités ethniques et raciales dans la société britannique. Il souligne aussi les traits essentiels des politiques publiques mises en œuvre par les gouvernements successifs pour promouvoir la plupart du temps leur assimilation.

S'aventurant dans un champ sensible, l'auteur commence par énoncer les deux suppositions sur lesquelles repose son approche. Dans un premier temps, il rappelle que l'usage du terme de race ne renvoie pas à une distinction biologique, du reste scientifiquement insignifiante, entre des groupes humains différents. Le concept de race désigne un ensemble d'interactions sociales à la faveur desquelles les notions de différences raciales sont construites et utilisées. Dans un second temps, il affirme que le concept d'ethnicité n'a lui non plus rien de biologique. Il s'agit d'un concept relationnel qui se réfère à la façon dont les individus se définissent et se classent, sont définis et classés par les autres. Ces précisions liminaires paraissent particulièrement nécessaires compte tenu des confusions qui entourent souvent l'usage médiatique, politique et parfois académique des notions formant le titre du livre.

L'ouvrage est organisé autour d'une série de questions clés (le logement, l'éducation, la santé, l'éducation, etc.) à travers lesquelles quatre concepts majeurs sont discutés : la diversité, la différence, l'inégalité et la citoyenneté. L'objectif central du livre est en réalité de montrer en quoi la perception de la différence ethnique et raciale en tant que problème, diffuse en Grande-Bretagne et informant les politiques publiques, est à l'origine des nombreuses inégalités de fait encore existantes entre la population britannique qui se pense comme étant "de souche" et les minorités ethniques et raciales.

Après un chapitre conceptuel bref mais utile, l'A. retrace l'histoire des migrations vers la Grande-Bretagne et ses conséquences en termes de diversité ethnique. Il rappelle notamment que l'immigration est intimement liée au passé colonial et impérial britannique. Dans le chapitre suivant, il s'efforce de photographier la diversité ethnique en Grande-Bretagne en exploitant les données du recensement de la population de 1991 qui, soit dit en passant, a introduit une question sur l'origine ethnique.

Dans le chapitre consacré à l'emploi, l'A. démontre que globalement les minorités ethniques et raciales continuent de souffrir de discriminations systématiques en dépit de la politique d'égalité des chances sophistiquée mise en œuvre depuis plusieurs années. Toutefois, d'énormes différences émergent entre les différents groupes ethniques ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Il en va de même dans le domaine de l'éducation. Si globalement les résultats des minorités ethniques sont moins bons que ceux

des autres étudiants et écoliers, le degré de réussite varie selon le sexe et le groupe ethnique. Par ailleurs, le niveau d'aspirations des jeunes des minorités semble élevé.

La question du logement et de l'espace urbain fait, elle aussi, l'objet d'un chapitre dans lequel sont discutées de façon lucide les hypothèses de la concentration et de la ségrégation résidentielles. Quant à la santé, Mason montre que tous les citoyens de Grande-Bretagne ne bénéficient en fait pas d'une position équivalente dans le système sanitaire, même si le gouvernement britannique s'est efforcé de résoudre les problèmes existants.

L'avant-dernier chapitre concerne la citoyenneté. Mason reprend la distinction établie par T.H. Marshall entre d'une part citoyenneté formelle et citoyenneté substantielle et, d'autre part, entre citoyenneté civile, politique et sociale. Il montre que bien que la grande majorité des membres des minorités ethniques soient formellement des citoyens britanniques et qu'ils possèdent donc tous les droits associés à cette citoyenneté, d'énormes obstacles subsistent quant à leurs possibilités effectives de jouir de ces droits.

En conclusion, Mason se veut raisonnablement optimiste. Certes, la situation des minorités ethniques dans la société britannique reste désavantageuse et différentes formes de discrimination persistent. Toutefois, les choses changent et les minorités ethniques n'hésitent plus à s'organiser pour faire valoir leurs droits. Par ailleurs, il souligne que la Grande-Bretagne n'a pas le choix. Elle est une société multi-ethnique et elle ne peut que s'efforcer d'améliorer l'égalité entre les différents citoyens qui la composent.

L'objectif de David Mason dans ce livre n'était pas de développer ses propres thèses et positions au sujet des relations ethniques et raciales en Grande-Bretagne mais bien d'introduire à ce vaste et complexe ensemble de questions. Cet objectif est parfaitement atteint dans un ouvrage à recommander aux aspirants sociologues, politologues et historiens.

Marco Martiniello
Université de Liège

NEIRYNCK Jacques,
Le siège de Bruxelles,
Paris, Desclée de Brouwer, 1996, 374p.

Critiquer un roman dans une perspective de science politique ou de sociologie politique : pari insensé ? C'est pourtant le défi qui sera relevé ici.

L'action se passe en Belgique en l'an 2007, pays qui n'est plus incarné que par un jeune roi (un petit-fils du souverain actuel) complètement résigné à la liquéfaction d'une « abstraction politique qui arrange les diplomates des pays voisins » (p.155), qui tue ses loisirs en se consacrant au modélisme aquatique et rêve à un exil doré à Florence. Le pays recense une centaine de ministres « démis sitôt nommés, soit parce que les coalitions politiques éclataient, soit parce qu'ils pratiquaient une corruption trop voyante » (p.20)...

La Flandre est dirigée par le *Leider* fasciste Erwin Boze. Sous ses ordres, règnent le Parti national et sa Milice, avec la bénédiction de l'Église nationale flamande, autoritaire et intégriste. Erwin s'est fixé pour objectif de créer une « grande Néerlande » qui engloberait la Flandre (dont Bruxelles et la Flandre française) et les Pays-Bas. Il applique une politique implacable de « purification culturelle » : l'utilisation du français est punie par la prison, tous les non-aryens (les « éléments allogènes ») ont été expulsés, les opposants politiques sont « suicidés ». L'ordre règne. Les secrétaires au chômage sont « employées » dans des camps de travail. La Flandre a adhéré à l'Euro, contrairement à

la Wallonie et à Bruxelles et à toute l'Europe latine, à l'exception de la France qui est littéralement gouvernée par la *Bundesbank*.

Bruxelles s'est complètement "balkanisée". La ville même est en état avancé de déliquescence socio-économique. Les salaires des fonctionnaires ne sont plus (ou rarement) payés, le chômage est endémique, la sécurité sociale s'est réduite à sa plus simple expression, le carburant manque, les immondices ne sont plus relevées, les rues sont peuplées de clochards. Bruxelles s'est "tiers-mondialisée" : les clochards sont nourris par des organisations humanitaires asiatiques, et la ville de Singapour fait don de stations multimédia aux administrations. Il ne reste que «quelques centaines de vieillards intéressés à la pratique du catholicisme» (p.45), tandis que ce qui reste du clergé est quasiment en état de mort clinique. Les politiciens, les fonctionnaires et les policiers survivent de prébendes et de trafics divers. Par contraste, le «district européen» est un îlot de prospérité et d'ordre de quelques kilomètres carrés où règnent et vivent les eurocrates, l'euro et la police de l'Union européenne. D'autre part, à côté même du district européen se situe le «ghetto de Schaerbeek» où s'entassent et vivent en quasi-autarcie cent mille musulmans.

Charles Vandewalle, le narrateur, se trouve être le cousin d'Erwin. Charles est un contemplatif, un amoureux du beau. Bref, selon les termes d'Erwin, il est du monde «des artistes pervers, des violonistes juifs, des peintres francs-maçons, des sculpteurs communistes, des écrivains homosexuels, tous ces gens qui vivent la nuit comme des rats parce que ce sont des parasites de la société» (p.19). Il est fonctionnaire, responsable de la préservation du patrimoine culturel de la ville et se réfugie dans la cathédrale Sainte-Gudule pour échapper aux tourments du monde extérieur.

Or donc, Erwin Boze a décidé d'entreprendre la conquête *manu militari* de Bruxelles et son «assimilation» à la Flandre. Le corps du roman consiste alors en la narration de la folle épopée de Charles qui se retrouve ballotté entre son cousin, son ex-épouse journaliste et maîtresse du politicien véreux dirigeant Bruxelles, le Roi en personne, un ermite méditant dans la forêt de Soignes, sans oublier les chancelleries et les capitales des grands États voisins. C'est tout dire de l'imbroglio dont Charles est captif.

Il n'entre pas dans nos intentions de résumer cette riche saga et son dénouement. En substance, Charles tentera désespérément de sauver "son" Bruxelles tout en cherchant à "se réaliser" enfin pleinement. En définitive, le "non-sens" de la Belgique donnera un sens à la vie de Charles.

Dans la mesure où l'ouvrage est officiellement publié à titre de roman, nous ne pouvons éviter un rapide commentaire littéraire. Pêle-mêle, relevons la grande liberté d'écriture de l'auteur (de quoi rendre tout politologue ivre de jalousie...), la qualité des études de personnages, les va-et-vient incessants du récit entre l'individuel (les tribulations personnelles de Charles) et le collectif (les événements politiques), le résumé de situations en tableaux à la fois surréalistes et séduisants, et le maniement d'un humour exquis mais parfois grinçant. L'on peut toutefois reprocher un certain essoufflement du récit à l'approche du dénouement, par abus de procédés répétitifs.

Comment, à présent, le politologue peut-il se positionner face à cet ouvrage particulièrement riche ? Est-ce un récit purement romanesque, une œuvre de politique-fiction, un essai politique ? L'A. entretient volontairement l'ambiguïté : «dans ce récit, l'histoire et la fiction se recourent à parts égales le long de la frontière qui louvoie entre le passé et le futur» (p14).

Certes, les éléments pertinents ne manquent pas. Tout d'abord, il est manifeste que l'A. s'est sérieusement documenté. L'on retrouve nombre d'éléments empruntés à la réalité belge contemporaine ou plus ancienne, même s'ils sont extraits de leur contexte et si le trait est forcé pour les besoins du récit romanesque. On relèvera pêle-mêle de nombreuses citations d'hommes publics, les traits de personnalité de Baudouin I^{er}, les modalités des rapports sociaux, le discours populiste et autoritaire des formations

d'extrême droite, les ingrédients du *malgoverno* belge, les rouages des mass-média, les manipulations de l'histoire à des fins politiques, les jeux de puissance à l'échelon international... On trouvera également quelques considérations — certes peu académiques mais non dénuées de sens — sur le caractère artificiel de l'État Belgique.

L'ouvrage présente d'autres apports intéressants, comme l'exploration des liens complexes entre le religieux, le spirituel et le politique, entre la rationalité et le désordre apparent. De même, la mise à nu de certains mécanismes politiques est souvent opérée avec une certaine pertinence : les méandres du discours politique, les dérives totalitaires de la technocratie et de l'économisme, les inconsistances des organisations internationales, les problèmes d'identité et de cohabitation dans les sociétés multiculturelles.

Enfin, l'auteur (via Charles) pose une réflexion qui pourrait interpellier assez justement les historiens et les analystes du politique. Il affirme en substance que les historiens qui ont analysé par la suite ces événements n'ont pas compris le "nœud" de l'histoire, qui est resté caché dans les histoires individuelles des personnages : «Il est certain que je n'ai pas tout vu mais les historiens, eux, ne voient rien de leurs propres yeux» (p.356). Il interroge également la question du déterminisme (qui manipule qui ? Qui "tire les ficelles" des évolutions historiques ?) d'une manière parfois stimulante.

Toutefois, l'exercice de style — ou la "démonstration", s'il faut en chercher une — rencontre plusieurs limites importantes en termes de crédibilité et de validation scientifiques. En premier lieu, l'argument récurrent en vertu duquel il existerait une nette ligne de fracture séparant les Germains et les Latins — d'un côté le froid, le lait, le devoir, le travail, la rigueur et «l'ennui du civisme inné», de l'autre le vin, le plaisir, le loisir, le laisser-aller et «le charme de la désobéissance congénitale» (p.269) — relève davantage du sens commun, et n'a jamais, à notre connaissance, été confirmé par des données empiriques. Deuxièmement, plusieurs "hypothèses de travail" en matière de relations internationales sont plus que sommaires et ne résisteraient sans doute pas à un examen un tant soit peu approfondi : le rôle de la Grande-Bretagne et des Pays-Bas, la constitution d'un «IV^e Reich» allemand sur base d'un nouveau *Grosswirtschaftsraum*, les parallélismes avec la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, etc. En troisième lieu, pourquoi Bruxelles deviendrait-elle un espace entièrement "sécularisé" ou du moins déserté par les Églises institutionnalisées alors que, dans un même temps, l'Église nationale serait devenue une «religion d'état» sensée mobiliser les masses en Flandre ?

D'autre part, l'ouvrage est parsemé de considérations qui se situent à mille lieues de tout discours scientifique. Ainsi, par exemple, que dire de la relation plus qu'osée établie entre la topographie du pays (son caractère plat, son «absence de la dimension verticale») et le fait que «le pouvoir y est toujours ressenti comme truqué parce que sa culture est privée de la relation innée de dominance» (p.31) ? Enfin, le procédé qui consiste à amalgamer sans précautions des éléments empruntés à une grande diversité de situations historiques réelles (Sarajevo, la guerre du Golfe, le ghetto de Varsovie, le III^e Reich, les années '30, et même la Commune de Paris et la bataille de Waterloo !) est contraire à toute démarche comparative sérieuse, que ce soit dans une perspective historique ou de science politique.

En définitive, s'agit-il d'un pur récit romanesque ou d'un essai politique ? Sans doute les deux à la fois. À travers les soubresauts de Bruxelles, l'ouvrage constitue une vaste métaphore des soubresauts de l'Europe en devenir : «L'agglomération bruxelloise constitue [...] une parabole de l'Europe : Babel et Sarajevo à la fois ; le lieu de tous les dialogues possibles et de tous les mutismes éventuels ; [...] un laboratoire politique où depuis deux siècles l'on tente de [...] faire coexister deux cultures dans un seul État ; la capitale d'une construction politique à l'échelle du continent» (p.13). Dans cet univers en quête de sens, où Charles personnifie l'angoisse et le désenchantement de l'homme postmoderne, deux issues se présentent : soit l'instauration d'un ordre corpo-

ratiste, autoritaire et abrutissant, soit la construction d'une «Europe de l'esprit» basée sur le respect des différences et sur la prise de conscience de ce qui "dépasse" l'homme. Savoureux et irritant à la fois, séduisant et souvent déroutant, nous recommandons cet objet littéraire hybride, malgré — ou pour savourer ? — toutes les ambiguïtés dont il est porteur.

Benoît Rihoux

TAGUIEFF Pierre-André,
Les fins de l'antiracisme,
Paris, Michalon, 1995, XIV+708p.

Certains passages du livre, nous avertit l'auteur, ont été publiés dans une première version, sous forme d'articles, par diverses revues ; d'autres développements proviennent de contributions à des ouvrages collectifs. Le reste, en l'occurrence les quatre cinquièmes du volume (lequel comprend plus de cent vingt pages de notes) est inédit.

Dès l'introduction, le ton est donné : il s'agit de s'interroger sur l'antiracisme, de lui faire perdre sa présomption d'évidence et de transparence, d'en savoir plus que ce que les militants, les médias ou les professionnels n'en imaginent ou n'en disent. L'enjeu est ici de taille car tout se passe comme si, de nos jours, nous étions confrontés à un «phénomène bien identifié, doté d'une permanence dans le temps», ayant des propriétés d'homogénéité, d'unité et d'unicité, se nourrissant de «pieuses condamnations» et de «vertueuses dénonciations» conformément aux mots d'ordre et aux prises de position défendus par les partisans du «politiquement correct» (pp.I-VI) fascinés par la «gnose du Progrès» (cette «religion des modernes» pour reprendre une formule d'Éric Voegelin¹) et toujours prêts à s'enthousiasmer pour les "grands récits d'émancipation".

D'où la nécessité de procéder à une critique «systématique et radicale», quitte à irriter ou à offusquer, à aller à contre-courant et à prêter le flanc à des amalgames ou à des contresens, à des distorsions ou à des interprétations malveillantes tant il est vrai, comme le souligne Cioran (cité par Taguieff P.A., p.X), que «penser, c'est saper» ou, plus précisément, «se saper» et qu' «agir entraîne moins de risques, parce que l'action remplit l'intervalle entre les choses et nous, alors que la réflexion l'élargit dangereusement»². Le risque, cependant, doit être pris car un tel discours, lorsqu'il sombre dans des «clichés polémiques» ou qu'il se fait l'écho d' «indignations ritualistes», apparaît à bien des égards «conceptuellement pauvre, moralement incertain, voire douteux, politiquement tacticien» (p.XIII), et, pire peut-être, contre-productif et dogmatique.

Cette façon d'opérer, il n'est sans doute pas inutile d'insister sur ce point, ne saurait se confondre avec certaines entreprises de liquidation, visant la «disqualification totale de la lutte contre le racisme» (*Ibid.*). Celui-ci, est-il observé, véhicule des opinions si disparates qu'il prend les allures d'un mythe difficile à cerner. Le terme même a une résonance péjorative, un contenu flou et répond à une logique inflationniste, génératrice de stéréotypes. Il n'est donc guère surprenant que, dans bien des cas, dilution rime avec insignifiance, «l'ère du vide» étant aussi celle de «l'impuissance velléitaire» (p.428). Quelle que soit la définition retenue, plusieurs croyances caractéristiques de ce «Mal absolu» prédominent : rejet de l'universel, supériorité d'ordre biologique, légitimité de visées hégémoniques, mixophobie et préservation d'un idéal de «pureté»

¹ VOEGELIN E., "La religion des modernes. Les mouvements gnostiques de notre temps" (1960), tr. fr., *Commentaire*, Printemps 1988, Vol. 11, n°41, pp.318-327.

² CIORAN, *De l'inconvénient d'être né*, Paris, Gallimard, 1973, Rééd. Coll. "Folio essais", 1987, p.220.

ou «d'authenticité» avec — si besoin est — recours à l'épuration, à l'eugénisme ou à l'expertise. La plupart des variantes recensées (cf. le tableau de synthèse de la page 52, la modélisation retenue croisant deux principaux axes : l'un allant du «matérialisme» au «spiritualisme», l'autre de «l'universalisme» au «communautarisme») incarnent une pensée de la décadence (menaces de submersion, hantises du métissage) tout en célébrant les mérites de la sélection naturelle.

S'il va de soi que tous ces présupposés (et les traditions philosophiques ou théologiques auxquelles ils se rattachent) doivent être questionnés sans complaisance, encore faut-il être vigilant — sans être pour autant un membre actif d'un comité du même nom ! — et dénoncer avec vigueur, de manière argumentée et dans le cadre d'un «pluralisme axiologique» (la lecture des chapitres VII, XI et XIII est, dans cette optique, très instructive), un certain nombre de «fictions» d'inspiration souvent messianique comme celles relatives à l'exaltation d'une harmonie suprême et d'un monde fraternel, au primat de la bienfaisance et à la promesse de bonheur planétaire, à la réconciliation finale de l'humanité avec elle-même... Ce «sacrifice d'hommes vivants sur les autels des abstractions» (p.515) constitue, en effet, «l'une des voies, pavée des meilleures intentions, de l'autodestruction des démocraties» dès l'instant où celles-ci «ne veulent plus payer le prix, certes élevé, de la tolérance et de la liberté de discussion publique» (p.465).

Sans cette remise en cause de la rhétorique de la conspiration et de l'orchestration (laquelle prend fréquemment appui sur le sophisme de la «pente glissante» et la *reductio ad Hitlerum*, p.213), aveuglement, fanatisme ou ressentiment peuvent resurgir de telle sorte que ceux qui souscrivent à ce type d'orientation «peuvent se montrer aussi intolérants, haineux et méprisants que ceux qu'ils condamnent» (p.10). Ce «cercle des attitudes mimétiques» n'est pas sans susciter troubles et inquiétudes car il entretient «ambiguïtés» et «équivoques» (p.254), au moment même — et cela avait déjà été bien mis en évidence dans *La Force du préjugé*¹ — où l'invective a tendance à céder la place au sous-entendu, l'inégalité à la différence, la race à la culture (pp.305 et sv.). On aboutit alors à un «tableau manichéen» : d'un côté, la «France qui gagne», celle des citoyens éclairés, prompts à donner des leçons et à se situer dans le sens de l'Histoire ; de l'autre, la «France profonde», celle des «hébétés» et des «demeurés», cumulant «inculture» et «ringardise» (p.543).

Au cours d'une série d'entretiens réalisés en 1988, Claude Lévi-Strauss ne cachait pas son «agacement croissant devant un étalage périodique de bons sentiments, comme si cela pouvait suffire»². Pour Taguieff, la coupe est pleine et il est temps de crier halte à ce «nouvel opium des intellectuels». Bien que le style soit parfois emphatique et qu'il y ait quelques redondances, les analyses proposées — hétérodoxes et provocatrices — témoignent d'une vaste érudition et d'une perspicacité peu commune. «Le plus bel éloge de l'antiracisme», au fond, «ce n'est pas chez ses officiels satisfaits qu'on le trouve», la routine et l'instrumentalisation aplatissant et dégradant les plus nobles idéaux, mais chez ceux qui gardent intact «le courage de voir les problèmes» (pp.II et XIII). Considéré sous cet angle, ce «coup de semonce» (d'aucuns diraient ce «pilonnage») vient à point nommé et vaut la peine d'être pris au sérieux.

Gilles Ferréol
Université de Poitiers

¹ TAGUIEFF P.-A., *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988.

² LÉVI-STRAUSS C., ERIBON D., *De près et de loin*, Paris, Odile Jacob, 1988, p.206.

Heart of Darkness

The heart of darkness awaits. It's the unknown place that exists in the wilderness, among the people, inside your mind. As a researcher, you've chosen to venture into this shadowy world to extract its truths. How deep are you willing to go?

The expedition is difficult. You need the best tools.

Sociological Abstracts (SA) and Social Planning/Policy & Development Abstracts (SOPODA) outfit you for this important journey.

Drawing from more than 2,400 journals published in 35 countries, SA and SOPODA present abstracts of articles, books and conference papers. Bibliographic entries will guide you to relevant dissertations and important book and other media reviews. All are expertly classified and indexed for easy access.

SA and SOPODA are available in a variety of media: print, online, the sociofile CD-ROM, and magnetic tape.

Explore the unknown with confidence by using the most timely information directly related to your areas of interest and expertise.

SAI's Web site, located at www.socabs.org, contains searchable subsets, hot topics, the *Note Us* newsletter, and links to other relevant sites and resources.

For more information about our products and services, visit our Web site, or contact us at:



sociological abstracts, inc.

P. O. Box 22206, San Diego, CA 92192-0206

619.695.8803, Fax 619.695.0416

Internet: socio@cerfnet.com

Web site: <http://www.socabs.org>

SAI products are available in print, online from Knight-Ridder, DIALOG, OCLC and Ovid; on CD-ROM from SilverPlatter, EBSCO, Ovid and NISC; and on magnetic tape directly from SAI. For document delivery contact SOCI@LOGY Express. Phone: 619.695.8803 Fax: 310.208.2882

Thèses de doctorat en sociologie des universités de Bruxelles, Liège et Louvain Année 1995-1996 ¹

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Baecke Viviane, *Le temps des rites. L'univers magio-religieux des Wuli (Mfumte du Cameroun occidental)*

Mokili Danga, *Analyse socio-économique du développement agricole et ses incidences sur la promotion des milieux ruraux dans les pays en voie de développement : le cas du Congo-Zaïre de 1885 à 1990*

Bibl. des Sciences humaines de l'U.L.B.
avenue F.Roosevelt 50, 1050 Bruxelles

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Dieu Anne-Marie, *Analyse du changement dans les organisations de défense des droits de l'homme.*

Bibliothèque Léon Graulich
7 bd du Rectorat, Bât.31
4000 Liège

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Corvalan Javier, *Les organisations non gouvernementales et l'État au Chili*

Frangopoulos Yannis, *Étude d'une communauté villageoise dans un processus de changement social. Le cas des Pomaques grecs, un groupe ethnique au sein de la minorité musulmane de Thrace*

Fraselle Nadine, *L'évolution des rapports de consommation et son expression dans le domaine médical. Stratégies de pouvoir, identité des consommateurs, transformation des règles de la responsabilité civile*

Macias Garcia Luis Fernando, *Modernisation et changement au Mexique*

¹ Ces thèses, publiées, sont déposées dans les bibliothèques des universités respectives. Les adresses où peuvent être consultés les ouvrages figurent à la suite des publications.

Pinilla José, *Approches sociologiques du travail social. De la dépendance du champ aux alternatives*

Prost Dominique, *De l'ancien au nouveau Tonkin. L'urbanisation d'un site de l'agglomération lyonnaise. Comparaison de l'évolution des modes de vie, des cadres de références urbanistiques et des points de référence des jeux d'acteurs*

Wynants Bernadette, *L'orthographe : une institution en crise ? Production et reproduction des normes dans le champ linguistique*

Bibliothèque ESPO
Place Montesquieu 1
1348 Louvain-La-Neuve

Livres reçus

Nous remercions les maisons d'édition de nous avoir fait parvenir :

- Alter Norbert, *Sociologie de l'entreprise et de l'innovation*, Paris, PUF, 1996, 241p.
- Anzieu D., *Le moi-peau*, Paris, Dunod, 1995, 291p. (rééd.).
- Blanc Gérard, Dir., *Le travail au XXI^e siècle*, Paris, Dunod, 1995, 274p.
- Born M., Delville G. et al., *Les abus sexuels d'enfants*, Bruxelles, Mardaga, 1996, 184p.
- Bourreau René, *Sociologie générale*, Paris, Montchrestien, 1996, 313p.
- Coll., *Actes du colloque "Vieillir au pluriel" (20-21 janv. 95)*, Bruxelles, Dir. gén. de la Culture et de la Communication, 1996, 179p.
- Coslin Pierre G., *Les adolescents devant les déviances*, Paris, PUF, 1996, 266p.
- Dacheux Éric, *Les stratégies de communication persuasive dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 1994, 283p.
- Dayan Daniel, Katz E., *La télévision cérémonielle*, Paris, PUF, 1996, 257p.
- De Coster Michel, *Introduction à la sociologie*, 4^e édition, Bruxelles, De Boeck, 1996, 283p.
- De Coster Michel, *Sociologie de la liberté*, Bruxelles, De Boeck, 1996, 239p.
- Delège Robert, *Anthropologie de la parenté*, Paris, A. Colin, 1996, 174p.
- Derenne Christophe, Deutch Laurent, Dir., *La fragmentation sociale*, Paris, Économica, 1995, 224p.
- Dieckhoff Alain, Dir., *Belgique. La force de la désunion*, Bruxelles, Complexe, 1996, 160p.
- Drozda-Senowska E., Dir., *Irrationalités collectives*, Lausanne/Paris, Delachaux/Niestlé, 1995, 335p.
- Dubet François, Martucelli Danilo, *À l'école : Sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Seuil, 1996, 361p.
- Dumont Hugues, *Le pluralisme idéologique et l'autonomie culturelle en droit public belge*, Bruxelles, Bruylant/Fac. univ. St-Louis, 2 vol., 1996, 610+600p.
- Echaudemaison Claude-Danièle, *Les grands textes de l'économie et de la sociologie*, Paris, Nathan, 1996, 431p.
- Elchardus Mark, *La société mobilisée : Entre l'ancienne et une nouvelle organisation du temps*, Bruxelles, VUB/Fond. Roi Baudouin, 1996, 141p.
- Eme Bernard, Laville Jean-Louis, Dir., *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, 285p.
- Ferreira Freitas Ricardo, *Centres commerciaux : Îles urbaines de la post-modernité*, Paris, L'Harmattan, 1996, 141p.
- Fontaine Pierre, Dir., *La connaissance des pauvres*, Bruxelles, Academia/Bruylant, 1996, 550p.
- Forsé Michel, Langlois Simon, *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, Paris, PUF, 1995, 270p.
- Francfort Isabelle, Osty Florence, Sainsaulieu Renaud, Uhalde Marc, *Les mondes sociaux de l'entreprise*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995, 612p.
- Francq Bernard, Maroy Christian, *Formation et socialisation au travail*, Bruxelles, De Boeck, 1996, 212p.
- Galland Olivier, *Le monde des étudiants*, Paris, PUF, 1995, 247p.
- Gaulejac (de) Vincent, *Les sources de la honte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, 313p.
- Gosset D., Hédouin V., Revuelta E., Desormont M., *Maltraitance à enfants*, Paris, Masson, 1996, 197p.
- Gourdon Jean-Loup, Perrin Évelyne, Tarrus Alice, *Ville, espace et valeurs*, Paris, L'Harmattan, 1995, 582p.
- Grawitz Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1993, 9^e éd., 870p.
- Halary Charles, *Les exilés du savoir*, Paris, L'Harmattan, 1994, 301p.
- Kersting H. J., Neuman-Wirsig H. (Hg.), *Systemische Perspektiven*, Aachen, Institut für Beratung und Supervision, Schriften zur Supervision, 5, 1996, 222p.
- Kissinger Henry, *La diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, 860p. (1994).
- Kleve Heiko, *Konstruktivismus und soziale Arbeit*, Aachen, Kersting, Wissenschaftlicher Verlag des Instituts für Beratung und Supervision, *Schriften zur sozialen Arbeit*, Band 2, 1996, 167p.
- Laflamme Simon, *Communication et émotion*, Paris, L'Harmattan, 1995, 191p.
- Lagopoulos A.-Ph., *Urbanisme et sémiotique*, Paris, Anthropos, 1995, 385p.
- Lantz Pierre, *L'investissement symbolique*, Paris, PUF, 1996, 249p.
- Le Paige Hugues, Dir., *Le désarroi démocratique*, Bruxelles, Labor, 1995, 301p.

- Lévy-Bruhl Lucien, *L'âme primitive*, Paris, PUF, 1996 (1927), 451p.
- Lussault Michel, Signoles Pierre, Dir., *La citoyenneté en questions*, Tours, Urbama, 1996, 157p.
- Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, 319p.
- Markusen Éric, Kopf David, *The holocaust and strategic bombing*, Oxford, Westview Press, 1995, 354p.
- Marot Jean-Claude, Darnige Anne, *La téléformation*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ?, n°3168, 126p.
- Matalon Benjamin, *La construction de la science*, Paris, Delachaux/Niestlé, 1996, 230p.
- Memmi Dominique, *Les gardiens du corps*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1996, 254p.
- Moscovici S., *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, Quadrige, 1996, 275p. (1979).
- Neiryneck Jacques, *Le siège de Bruxelles*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, 373p.
- Pagès Max, Van den Hove Didier, *Le travail d'exister*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, 378p.
- Pasquier Dominique, *Les scénaristes et la télévision*, Paris, Nathan, 1995, 217p.
- Piret Anne, Nizet Jean, Bourgeois Étienne, *L'analyse structurale*, Bruxelles, De Boeck, 1996, 173p.
- Pronovost Gilles, *Sociologie du temps*, Bruxelles, De Boeck, 1996, 183p.
- Revue de l'Institut de sociologie*, Miscellanées, 1994/3-4.
- Rezsö Rudy, *Pour comprendre l'action et le changement politique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996, 423p.
- Seibel Bernadette, Dir., *Lire, faire lire*, Paris, Le Monde-Éditions, 1995, 406p.
- Spiro Melford E., *Culture et nature humaine*, Paris, PUF, 1995, 388p.
- Trepos Jean-Yves, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 1996, 127p.
- Wuhl Simon, *Insertion : les politiques en crise*, Paris, PUF, 1996, 285p.
- Zarifian Philippe, *Travail et communication*, Paris, PUF, 1996, 213p.

English Summaries

Chantal Kesteloot, Where do the Walloons and the francophones go ?

The end of the nineteenth century sees the emergence of Walloon leagues mainly in Brussels but also in the north of the country. The movement is characterized by a rejection of the initial legal gains of its Flemish counterparts. Little by little, however, the Walloon movement, essentially Francophone, changed and had to relinquish its fight for French-speakers in Flanders. Like its Flemish twin, the Walloon movement vehiculed a number of myths in opposition to the historical myths of both Belgium and Flanders.

Lode Wils, Where do Flemish speakers go ?

If Germany had occupied Switzerland during the two world wars and had enacted the same nationalist policy as it did in Belgium, the Swiss would have encountered the same problems as the Belgians. The Belgian Constitution affords an equal status to the different languages of the land. Things were improving by 1914 but the Germans introduced a new form of separatism and those who collaborated with them during both wars were subsequently condemned. Their descendants, mainly on the right, have taken over cultural associations and their fascist tendencies hinder good relations with the Francophone Belgians.

Hubert Jenniges, Where are German speakers going ?

German speaking Belgians have changed fatherlands thrice since 1920, each time traumatically. The consequences still make themselves felt and could continue to do so. But on the whole attachment to Belgium is increasing.

Maurice-Pierre Herremans, Brussels

Recent observations show that it is not enough to refer to certain past events to understand the present (though they constitute the backdrop to radical Flemish demands). To avoid any anachronism, the term "brabant" is here used for the Germanic language of Brussels prior to the relatively recent introduction of standard Dutch.

Benoît Rihoux, Michel Molitor,
New social movements in French-speaking Belgium :
Unity in diversity ?

This article deals with the emergence and the development of a broad range of organisations and movements from the 60s to the 90s, which have often been brought together under the label "New social movements". The analysis focuses on three of the largest sectors involved in Wallonia and Brussels (third-world, peace and environment) and also gives a few indications on other issues (students, anti-nuclear, gender). The significance of these movements is analysed in terms of societal change and shifts of activism to new issues. The main development stages within each one of the sectors is scrutinised. Finally, the authors speculate on the diversity and complexity of these movements and organisations, on the nature of their transformation from the 60s to the 90s, and on possible explanatory factors for the weaker development of such movements in Wallonia as compared with Flanders.

André Delobelle,
The Nation is not the State

The nation-state is a conjunctural hybrid of two sociologically contradictory phenomena. The State is an *institution* amongst many, the Nation is one form a *group* can take. Institutions incarnate the rational and the impersonal whereas groups embody the opposite. As such they can be complementary but can also exist independently. Today many nations are covered by several states or are neighbours within the same state — the two situations being lived tolerantly or intolerantly.

Jacques Coenen Huther,
Tönnies' sociology, forms of sociability
and the Brussels' school of sociology

The way to analyze society and its evolution has cristallized in various traditions of thought. In that respect, Tönnies is one of the emblematic figures who have left an imprint on the history of sociology. The pioneers of the Brussels school, like all pioneers of Belgian sociology were exposed to German as well as to French influences. The organicist view on society and the formal orientation which are typical of Tönnies's thinking can be found in the works of De Greef, Waxweiler and Dupréel as well. These various authors have in common the search for an elementary category allowing for generalizing propositions on social life.

Notice à l'intention des auteurs

Nous demandons aux auteurs de se conformer aux usages suivants :

- * Les manuscrits (d'un maximum de 60 000 caractères) seront fournis en trois exemplaires, accompagnés de résumés français et anglais (10/15 lignes) ;
- * les renvois à la bibliographie se feront dans le texte, et non dans les notes de bas de page. La référence sera présentée comme suit : ... (Dumon, 1977 :10). Les écrits d'un même auteur parus la même année seront distingués par des lettres minuscules (1977a, 1977b ...) ;
- * une bibliographie, par ordre alphabétique d'auteurs, accompagnera l'article. Les titres d'ouvrages et de revues seront soulignés, l'année de parution, la ville et l'éditeur seront mentionnés selon le modèle suivant :

Pour les ouvrages :

BATESON G.,
1977 *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Seuil.

Pour les articles :

FERGUSON C.,
1959 "Diglossia", *Word*, n°15, pp. 325-340.

Pour les parties d'ouvrage :

DE MUNCK J.,
1992 "les minorités en Europe", in DEWANDRE N., LENOBLE J.,
Eds, *L'Europe au soir du siècle*, Paris, Ed. Esprit, pp. 137-161.

Toute bibliographie incomplète sera renvoyée à l'auteur.

- * Le texte, rédigé dans un français correct et clair, sera structuré comme suit :
 - I pour les grands points
 - A. pour les subdivisions des grands points
 - 1. pour les nouvelles subdivisions
 - a pour les sous-subdivisions
- * Les épreuves ne sont pas envoyées aux auteurs pour corrections. Ceux-ci sont donc tenus de faire parvenir un texte définitif.

N.B. Nous demandons aux auteurs, lorsque leur texte est accepté, de nous envoyer la disquette sur laquelle il est enregistré, Macintosh ou PC, logiciel word. Le texte doit impérativement ne contenir aucune feuille de style.

Le non-respect de ces règles entraîne le refus de l'article

Les articles doivent être inédits

Ils ne peuvent être soumis à une autre revue en même temps qu'à la nôtre

Les manuscrits non insérés ne sont pas renvoyés à leurs auteurs

Recherches sociologiques

Numéros disponibles

1975/3	Espace et théorie sociologique
1977/1	Langue et identité nationale
1978/1	Rapport social, rapport de sens et transaction
1978/2	Impertinences sociologiques
1978/3	Politiques sociales et rapports sociaux
1979/1	Les lendemains de l'utopie communautaire
1979/3	La sociologie du sport : perspectives et analyses
1980/2	L'école ? Pour quoi faire ?
1980/3	Rapport à l'espace, rapport social, rapport de sens
1981/1	Organisation sociale et famille
1981/2	Pour une sociologie de la transition
1982/1-2	Les sociologies
1982/3	Vers une nouvelle définition du travail social
1984/1	Sociologie de l'éducation
1984/2-3	Identité ethnique et culturelle
1985/2	Les méthodes en sociologie
1985/3	La Belgique et ses dieux
1986/1	Sociologie de la vie quotidienne
1986/3	Les formes de la socialisation scolaire
1987/1	De la recherche locale à la décision politique
1987/2	Les religions populaires
1987/3	La méthodologie en sociologie
1988/1	Sociologie politique: des pouvoirs au pouvoir
1988/2-3	Sociologie de l'art
1989/2	Sociologie de l'expérience esthétique
1989/3	Sociologie rurale, sociologie du rural ?
1990/1	De l'utopie
1990/2	Acteurs et stratégies dans le champ de la formation
1990/3	Vers un nouveau modèle de communication ?
1991/1-2	Phénoménologie des problèmes sociaux
1991/3	L'actualité de Durkheim
1992/1	Sociologie de la littérature
1992/2	Louis Dumont
1992/3	Règles, groupes et individus en société
1993/1-2	Philosophie, sociologie, droit
1993/3	Stratifications et mobilités sociales
1994/1	Face à l'Etat
1994/2	Mode mineur de la réalité et discours sociologiques
1994/3	Structures et pratiques de l'économie informelle en Europe
1995/1	Chaînes de télévision et usagers familiaux
1995/2	L'enseignement technique et professionnel
1995/3	L'économique devant la sociologie
1996/1	Cohésion sociale ou éclatement ?
1996/2	Niklas Luhmann en perspective
1996/3	Jeunes sociologues

Editeur : Recherches Sociologiques, Place Montesquieu 1/10
1348 Louvain-La-Neuve